● Année 1953. — N° 1. Le Numéro : 15 francs. Mercredi 14 Janvier 1953. ●

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE

COMPTE RENDU IN EXTENSO DES SÉANCES
QUESTIONS ÉCRITES ET RÉPONSES DES MINISTRES A CES QUESTIONS

Abonnements à l'Édition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE :
MÉTROPOLE ET FRANCE D'OUTRE-MER : 400 fr. ; ÉTRANGER : 800 fr.
(*Compte chèque postal :* 9063.13, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations | DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e | POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

SESSION DE 1953 — COMPTE RENDU IN EXTENSO — 1re SEANCE

Séance du Mardi 13 Janvier 1953.

SOMMAIRE

Présidence de M. Albert Sarraut.

1. — Décret de convocation de l'Assemblée. — Ouverture de la session (p. 1).

2. — Allocution de M. le président (p. 2).

3. — Démission de M. Arthaud, conseiller de l'Union française (p. 2).

4. — Excuses (p. 2).

5. — Propositions de modifications à la composition de commissions (p. 2).

6. — Discussion de la proposition de MM. Le Brun Kéris, Vignes, Mme Lefaucheux et des membres du groupe du mouvement républicain populaire, demandant au Gouvernement de veiller, sans préjudice des harmonisations nécessaires, à préserver l'Union française de certaines tendances colonialistes qui se sont fait jour à la commission économique du Conseil de l'Europe (nos 335, 458 et 462, année 1952; avis de la commission du plan, de l'équipement et des communications; avis de la commission des affaires économiques) (p. 3).

MM. Roclore, le président.

MM. Vignes, rapporteur de la commission des relations extérieures; Cianfarani, président de la commission des affaires économiques, saisie pour avis.

M. Alduy, rapporteur pour avis de la commission du plan, de l'équipement et des communications.

M. Theetten, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques.

Discussion générale.

Motion préalable de M. Barbé, Mlle Lafon et les membres du groupe communiste; M. Barbé.

Rejet, au scrutin.

MM. Laurent-Eynac, Schleiter, le président, le rapporteur pour avis de la commission du plan, Bour, Oudard, Junillon.

Suspension et reprise de la séance.

MM. Riond, Oudard, Theetten, Junillon, Savi de Tové, Randretsa, Griaule, Boisdon, Le Brun Kéris, le président de la commission des affaires économiques saisie pour avis, Touré, Laurent-Eynac, Zinsou.

Passage à la discussion de la proposition.

Amendement de MM. Delmas et Zinsou: MM. Delmas, le rapporteur — Adoption de l'amendement modifié.

Deuxième amendement de MM. Delmas et Zinsou: M. le rapporteur. — Adoption.

Troisième amendement de MM. Delmas et Zinsou: MM. le rapporteur, Delmas, le rapporteur pour avis de la commission du plan. — Adoption de l'amendement modifié.

Amendement de M. Griaule: MM. Griaule, le rapporteur, Mme Malroux. — Adoption de l'amendement modifié.

Sur l'ensemble: M. Soppo Priso, Mlle Lafon, MM. Riond, Cianfarani, Mme Lefaucheux, MM. Touré, Junillon, Oudard.

Adoption, au scrutin, de l'ensemble de la proposition.

M. le président.

7. — Dépôt de propositions (p. 32).

8. — Dépôt d'un avis (p. 32).

9. — Dépôt d'un rapport (p. 32).

10. — Retrait d'une proposition de résolution (p. 32).

11. — Renvoi pour avis (p. 32).

12. — Modifications à la composition de commissions (p. 32).

13. — Règlement de l'ordre du jour (p. 32).

PRESIDENCE DE M. ALBERT SARRAUT

(*La séance est ouverte à quinze heures.*)

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

DECRET DE CONVOCATION DE L'ASSEMBLEE

Ouverture de la session.

M. le président. J'ai reçu communication du décret suivant:

« Le Président de la République, président de l'Union française,

« Vu l'article 69 de la Constitution de la République française,

Décrète:

« Art. 1er. — L'Assemblée de l'Union française est convoquée pour le mardi 13 janvier 1952.

J
341
J3
1953

« Art. 2. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République française.

« Fait à Paris, le 9 janvier 1953.

« VINCENT AURIOL.

« Par le Président de la République, président de l'Union française :

« *Le président du conseil des ministres,*

« RENÉ MAYER.

« *Le garde des sceaux, ministre de la justice,*

« LÉON MARTINAUD-DÉPLAT. »

En conséquence, je déclare ouverte la session de l'Assemblée de l'Union française pour l'année 1953.

L'ampliation du décret dont l'Assemblée vient d'entendre lecture sera insérée au procès-verbal de la séance de ce jour et déposée aux archives.

— 2 —

ALLOCUTION DE M. LE PRESIDENT

M. le président. Mesdames, messieurs et chers collègues, votre séance de rentrée est consacrée par votre décision même, au débat que bon nombre d'entre vous ont souhaité sur la nécessité de préserver l'Union française de certaines tendances qui se sont fait jour à la commission économique du Conseil de l'Europe.

C'est un sujet important et grave et sur lequel, au surplus, vous avez d'urgence à vous prononcer. Il présage l'ampleur d'une discussion qui, selon toute apparence, ne s'épuisant pas cet après-midi devra se poursuivre dans une séance nocturne. C'est là une raison suffisante pour que je n'en retarde pas l'ouverture par la prolixité des propos où je me complais volontiers, dans le moment heureux où, nos vacances terminées, j'ai le plaisir très vif de me retrouver parmi vous. Je suis bien assuré qu'à la reprise du labeur qui vous attend, au cours de cette nouvelle session, vous allez apporter, avec des vigueurs restaurées et une assiduité toujours plus constante, des volontés d'action et de réalisation exaltées sans cesse par le noble idéal national et humain que nous servons. Et j'aime à constater que si, de certains côtés, votre œuvre constructive reste encore méconnue, il est, par contre, des témoignages très éloquents qui n'hésitent pas à publier et à honorer son mérite. Au début de cette année, le plus éclatant de ces hommages vous a été porté par l'arbitre le plus haut, le juge le plus autorisé, le témoin le plus attentif, surtout de l'effort que nous accomplissons. En nous rendant ici même, le 1er janvier, la visite répondant à celle où votre bureau lui avait exprimé votre inaltérable confiance et votre respect profond, M. le Président de l'Union française nous a adressé des paroles que je désire répéter pour qu'elles demeurent inscrites dans les annales de cette Assemblée :

« Tout à l'heure — déclarait-il — en parcourant ces galeries magnifiques du Palais de Versailles, je me suis dit que je voudrais bien qu'un jour viennent ici tous ceux qui accusent la France de colonialisme. Ils verraient peut-être alors que la France donne à tous l'exemple, non seulement de la grandeur nationale, mais encore de la grandeur humaine, que puisant dans le passé le plus lointain des forces pour défendre l'idéal qu'elle a hérité au cours de son histoire, aussi bien du christianisme primitif que de la Révolution française qui l'un et l'autre se rejoignent, elle prend affectueusement par la main les hommes qui n'ont pas eu encore tous les bienfaits et toutes les possibilités du développement humain pour les conduire aux destins les plus hauts en les guidant fraternellement dans la voie du progrès économique, social et culturel. Je viens ici vous dire à tous mon affection, ma confiance, et mon espoir dans l'avenir. Donnons-nous la main, vous toutes et vous tous, représentants de la France et des territoires d'outre-mer, et disons très simplement que nous continuerons notre effort, malgré toutes les difficultés, et parfois toutes les incompréhensions, pour montrer au monde ce qu'est la France, ce qu'est l'Union française, pour montrer que non seulement avec la force du nombre mais par l'union de tous les cœurs, nous continuerons à préserver la magnifique étincelle de l'idéal. La France restera ainsi ce qu'elle doit être, ce qu'elle a toujours été : le flambeau de l'humanité ».

Mes chers collègues, quand on a reçu ici même, sur notre chantier de travail, de la bouche de celui qui n'a pas cessé d'être depuis la naissance de cette Assemblée, non seulement son guide le plus sûr et son conseiller le plus clairvoyant, mais encore son ami le plus fidèle et son défenseur le plus résolu, quand on a reçu d'un chef aussi éminent un hommage aussi émouvant et un encouragement aussi fort, on n'a pas le droit de les décevoir. On a le devoir impérieux de prouver qu'on en est digne et qu'on le restera. C'est bien, j'en suis sûr, votre sentiment profond, et dont vous ne souhaitez que de fournir la preuve.

Vous en aurez l'occasion nombreuse dans cette session. Elle vous ouvre un vaste champ de féconds et passionnants travaux. J'ai fait le recensement des dossiers qui surchargent les tables de vos commissions. Ils concernent des demandes d'avis ou des propositions de résolution embrassant tous les sujets qui touchent à la vie sociale, économique, politique, culturelle, administrative des pays d'outre-mer et leur apportent les préparations d'un avenir plus favorable, tant pour les améliorations matérielles de l'existence que pour les ascensions morales de la dignité humaine. Je compte pleinement sur la diligence des présidents des commissions et la conscience de leurs rapporteurs pour que ces projets soient promptement soumis à votre vote par des ordres du jour régulièrement approvisionnés. Et comme notre désir obstiné reste toujours, et avant tout, qu'une efficacité pratique et positive couronne législativement l'effort qu'ici nous mettons en œuvre, je renouvelle le souhait qu'un débat substantiel, mûrement organisé, nous permette bientôt de préciser les vues et les vœux de notre Assemblée en prévision de la conjoncture, qui s'annonce très prochaine, d'une revision de la Constitution.

Mes chers collègues, notre chantier est rouvert à l'activité créatrice. Que le Gouvernement nouveau qui assume, à cette heure, la responsabilité des destins français, vienne, aussi souvent qu'il le pourra, s'assurer ici que, comme je l'ai dit à son chef, nous sommes parmi les meilleurs ouvriers des sauvegardes et des sécurités de ses destins en travaillant, comme nous le faisons, à donner plus de force et de cohérence à la solidarité de la métropole et de l'outre-mer, c'est-à-dire à l'immuable fraternité qui, de l'Atlantique au Pacifique, doit resserrer les liens de la grande famille d'Union française.

Et cela dit, mes chers amis, au travail, avec tout notre cœur et toute notre ardeur ! (*Vifs applaudissements à gauche, au centre et sur les bancs des Etats associés.*)

— 3 —

DEMISSION DE M. ARTHAUD, CONSEILLER DE L'UNION FRANÇAISE

M. le président. J'ai reçu de M. Arthaud la lettre suivante :

« Le 13 janvier 1953.

« Monsieur le président,

« J'ai l'honneur de vous remettre, à dater de ce jour, ma démission de membre de l'Assemblée de l'Union française.

« Je vous prie de croire, monsieur le président, à l'expression de ma considération.

« RENÉ ARTHAUD. »

Acte est donné de cette démission.

Il en sera donné avis à M. le président de l'Assemblée nationale.

— 4 —

EXCUSES

M. le président. MM. Michalet et Nguyen Trung Vinh s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

— 5 —

PROPOSITIONS DE MODIFICATION A LA COMPOSITION DE COMMISSIONS

M. le président. J'ai été saisi de propositions de modification à la composition de commissions :

Le groupe socialiste S. F. I. O. propose M. Sar Diawar pour remplacer M. Ahmed Kotoko à la commission des affaires culturelles et des civilisations d'outre-mer ;

M. Alduy pour remplacer M. Charles-Cros à l'intercommission chargée de l'étude du rôle de l'Assemblée de l'Union française dans la structure de l'Union.

Conformément à l'article 24 du règlement, il va être procédé à l'affichage de ces candidatures.

Les désignations n'interviendront qu'après l'expiration d'un délai minimum d'une heure.

LSA
Pur
Nijhoff
4-26-54
68472

— 6 —

CONSEIL DE L'EUROPE; POLITIQUE ECONOMIQUE A L'EGARD DE L'UNION FRANÇAISE

Discussion d'une proposition.

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de MM. Le Brun Kéris, Vignes, Mme Lefaucheux et des membres du groupe du mouvement républicain populaire, demandant au Gouvernement de veiller, sans préjudice des harmonisations nécessaires, à préserver l'Union française de certaines tendances colonialistes qui se sont fait jour à la commission économique du Conseil de l'Europe. (N°s 335, 458 et 462, année 1952.)

Mais j'ai été saisi par la commission des relations extérieures, par la commission du plan, de l'équipement et des communications et par la commission des affaires économiques — commissions à l'examen desquelles est soumise la proposition — d'une demande de suspension de la séance, afin que ces trois commissions puissent se mettre d'accord sur l'établissement d'un texte commun.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Il en est ainsi décidé.

La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à quinze heures vingt-cinq, est reprise à seize heures cinquante-cinq.*)

M. le président. La séance est reprise.

M. Roclore. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Roclore.

M. Roclore. Monsieur le président, puisque vous me le permettez, je voudrais protester vivement contre de semblables méthodes de travail. J'admets difficilement qu'une séance convoquée pour quinze heures et qui porte au n° 1 de son ordre du jour l'examen d'une question en état puisse n'en commencer l'examen qu'à dix-sept heures. Il est extrêmement regrettable que nous ne puissions pas travailler dans de meilleures conditions. Je ne veux pas rechercher où sont les responsabilités, mais je pense que lorsqu'on inscrit une affaire à l'ordre du jour, c'est qu'elle est en état, sinon on la remet à une autre date et notre séance eût été consacrée à examiner d'autres questions, d'ailleurs inscrites, elles aussi, à l'ordre du jour. Sans insister davantage, je répète que je proteste très vivement contre de semblables méthodes de travail. (*Applaudissements au centre.*)

M. le président. Monsieur Roclore, votre protestation s'adresse à ceux de vos collègues qui ont demandé la suspension de séance. J'imagine qu'ils l'ont fait pour abréger la durée même de la discussion. Il y avait plusieurs textes en présence. Il n'est pas douteux que s'ils avaient été discutés séparément, le débat eût pu être beaucoup plus long. Nos collègues ont pensé que s'ils se mettaient d'accord sur un texte unique, la longueur de la discussion serait diminuée et le résultat plus rapidement obtenu.

L'on peut toutefois retenir de votre observation que l'on aurait peut-être pu tenir, soit ce matin de bonne heure, soit dans l'après-midi d'hier, la réunion pour laquelle a été demandée une suspension de séance d'une demi-heure — suspension qui dure d'ailleurs depuis plus d'une heure.

Cela posé, nous reprenons l'ordre du jour et je donne la parole à M. le rapporteur de la commission des relations extérieures.

M. Vignes, *rapporteur de la commission des relations extérieures.* Mesdames, messieurs, mes chers collègues, au nom de la commission des relations extérieures, je dois vous présenter un rapport sur la proposition n° 335 de MM. Le Brun Kéris, Vignes et Mme Lefaucheux, dont vous connaissez l'objet.

Je me permettrai de faire un très bref commentaire sur le souci des coauteurs de la proposition, puisque j'en suis moi-même. Il ne faudrait pas entendre leur réaction comme une opposition systématique de principe à l'ensemble des dispositions envisagées par l'assemblée consultative européenne. Certes, nous avons pu tous ici éprouver quelque émotion à l'examen des dispositions incluses, d'une part, dans le rapport du secrétariat général du Conseil de l'Europe et, ensuite, dans le texte même d'une recommandation n° 26 adoptée par l'Assemblée consultative européenne le 25 septembre 1952, mais il s'agit, essentiellement, pour les auteurs de la proposition, d'une mise en garde adressée au Gouvernement contre certains aspects rétrogrades dont le projet européen n'est pas exempt et qui évoquent des formules empruntées à « l'économie de traite »; il s'agit encore d'un appel à la vigilance gouvernementale contre certaines imprécisions ou ambiguïtés d'expression que contiennent ces textes plutôt que d'une hostilité systématique et inconditionnelle.

En effet, considérons bien que l'Europe est une de ces idées forces qui trouvent tôt ou tard leur traduction institutionnelle. Laborieusement, mais en dépit de tout, l'Europe est en marche. L'heure et venue pour les Européens que nous sommes, malgré notre prudence atavique et aussi malgré des relents de suspicion — légitimes, dirons-nous — laissés par l'idée européenne depuis qu'elle fut émise ou plutôt reprise par les totalitaires, l'heure est venue de fixer notre destin.

Dire non à l'Europe ? Certes, en tant qu'hommes de la République française et citoyens de l'Union française, nous avons le devoir de sauvegarder la cohésion d'une ample communauté de peuples très divers que, dans la bonne comme dans la mauvaise fortune, nous avons appris à aimer, mieux peut-être que des frères de sang. Mais, si nous avons le souci de garder intacts les principes auxquels les uns et les autres nous sommes attachés, le souci également de ne pas voir se relâcher ce nœud de forces que nous avons resserré, serions-nous vraiment fondés à formuler ici des craintes excessives ? Et quoi ? Communauté européenne, d'une part, communauté d'Union française de l'autre: voilà en présence deux dynamismes qui ne sauraient s'ignorer en vertu des lois naturelles, et ce d'autant moins que nous voudrions le contraire.

Misons donc hardiment sur le dynamisme de l'Union française qui doit trouver un stimulant dans la construction même de l'Europe. N'avons-nous pas motif de lui accorder assez largement crédit ? Je n'en voudrais pour preuve, entre autres, que le récent succès remporté à Strasbourg par la délégation française unanimement groupée derrière un porte-parole autorisé des populations africaines. N'est-il pas, en effet, le signe réconfortant de cette unité de vues que nous souhaitons et, ne nous assure-t-il pas aussi, que les conceptions que nous défendons seront d'autant mieux soutenues au sein des instances européennes ? Soyons donc des instruments sans défaut d'une vigilance nécessaire, mais ne professons pas un immobilisme incompatible avec l'époque et dont ni les uns ni les autres, ni cette Assemblée surtout, n'avons la vocation.

Ceci nous mettra plus à l'aise pour rappeler que les conceptions de l'Union française ne sont pas toujours très bien comprises, pour ne pas dire connues, des cercles européens. En effet, la notion même de l'Union française ne s'est élaborée que lentement. Si nous avons abouti en 1946 à ce que l'on peut appeler une sorte de révolution, c'est peut-être plus apparent que réel. En fait, il s'agit d'un lent travail de plusieurs siècles. L'Union française a, elle aussi, son passé. Je ne reviendrai pas sur les citations que j'ai pu faire dans mon rapport, citations qui marquent quelques jalons de l'évolution de cette grande idée, encore que certaines d'entre elles présentent un caractère d'étonnante actualité dans la bouche d'un Jules Ferry en 1885.

Je reviendrai plus spécialement aux considérations du commissaire aux colonies à la conférence de Brazzaville — M. Pleven, en l'occurrence — qui regrettait que l'on eût accordé peut-être dans les débats antérieurs une place primordiale aux préoccupations d'ordre économique. Je rappellerai aussi que c'est M. Giacobbi, ministre des colonies, qui, au lendemain de 1946, a lancé la formule d'Union française. C'est enfin, plus près de nous, M. Paul Coste-Floret, ministre de la France d'outre-mer en 1949, qui, envisageant les rapports de l'Union française avec l'Europe, disait: « Nous ne pouvons et n'avons pas le droit d'apporter en dot à la jeune Europe des fiefs ni des apanages dont nous ne disposons à aucun titre ».

C'est cette primauté de l'économique que nous avons eu à regretter dans les préoccupations des instances européennes. C'est ce qui ressort nettement; et au fur et à mesure que l'on examine les documents que nous avons sous les yeux, on ne peut manquer d'être frappé par cette primauté de l'économique sur l'humain. Il y a à cela plusieurs raisons, que tout le monde connaît. L'Europe, au lendemain de cette guerre, traverse une crise, qui affecte des visages différents pour l'Allemagne et l'Italie — l'Allemagne caressant toujours le vieux rêve de l'Eurafrica où nous ne saurions la suivre. D'autre part, la concurrence asiatique et la concurrence américaine se font sentir. Enfin, la cessation de l'aide Marshall, s'ajoutant à ces conditions défavorables amènent l'Europe, qui souffre d'une grave pénurie en dollars et en devises fortes, à s'interroger sur la reprise de son activité industrielle et sur le problème de ses débouchés.

On trouve la marque de ces préoccupations tout au long des documents que nous avons eus à examiner, aussi est-il venu facilement à l'esprit des Européens la tentation de trouver un nouveau champ d'exploitation dans l'énorme masse de matières

premières que peut représenter l'outre-mer. Nous voyons là un réveil des vieilles conceptions chères aux colonialistes pour reprendre une formule usée, mais c'est ici, précisément, que nous avons des réserves à faire, et des réserves formelles.

En tout état de cause, d'ailleurs, il importait de parer au risque majeur qui transparaît des documents que nous avons examinés, très clairement, en particulier dans le texte de la recommandation n° 26 — nous le verrons au passage — la création d'une autorité supra-nationale, spécialisée pour l'outre-mer. Cet organisme ne tendrait à rien moins qu'organiser une espèce de « trustee ship » déguisé, au mot près, bien entendu, sur les terres ultra-marines, et sans aucune des charges administratives ou politiques qui incombent directement à la métropole responsable. De cette autorité spécialisée seraient trop facilement exclus les représentants des territoires d'outre-mer, et ce serait ainsi méconnaître gravement les vœux et les aspirations de ces territoires.

Nous ne pouvons donc nous accommoder de cette formule, et c'est bien pour en écarter la menace que le président de la sous-commission politique, représentant notre délégation — le seul, d'ailleurs, dans la commission constitutionnelle de l'Europe — a posé le principe de l'intégration de la République française tout entière dans l'Europe — République française au sens constitutionnel que nous y attachons, c'est-à-dire la métropole, d'une part, et, d'autre part, les départements d'outre-mer, territoires d'outre-mer, territoires associés et territoires sous tutelle, pour reprendre une teminologie sans équivoque. Des difficultés apparaissaient, en effet, lorsqu'il s'agissait de mettre en relation deux entités aussi complexes que le sont l'Union française et l'Union européenne, deux ensembles supranationaux, deux ensembles de type confédéral. Il était donc plus aisé de proposer dès l'abord l'intégration d'un système organique, constitué comme l'est la République, plutôt que d'aborder le problème au maximum de sa complexité.

Une autre difficulté militait en faveur de la formule adoptée: les Etats associés seront consultés — s'ils ne le sont déjà — sur les problèmes qui les concernent plus directement, sur les modalités de leur participation aux assises européennes. Des consultations auront lieu entre les gouvernements intéressés, c'est-à-dire les gouvernements des quatre Etats associés. Des recommandations ont déjà été adoptées dans ce sens par la commission constitutionnelle de l'Europe, mais feront l'objet de mises au point ultérieures; bref, il y avait lieu de réserver cet aspect particulier du problème. C'est ce souci qui a animé la délégation française tout au long du débat, nous tenons à le souligner.

D'autre part, une difficulté apparaissait pour obtenir immédiatement, en commission, que la République française soit représentée proportionnellement à l'effectif de ses populations. Si, en effet, la délégation française avait exigé une représentation à la proportionnelle stricte, il y avait tout lieu de penser qu'elle se serait heurtée à un refus. De fait, en commission, un accord était intervenu sur la formule du forfait, formule qui donnait une représentation numérique égale à la France, à l'Allemagne et à l'Italie de soixante-trois membres dans la future chambre européenne. En réalité, la délégation française n'avait pas perdu espoir d'obtenir davantage, mais le cadre de la commission ne prêtait pas aux développements que l'opération nécessitait. Fort heureusement, d'ailleurs, l'offensive s'est développée devant l'Assemblée elle-même. Nous avons eu la satisfaction de voir, derrière M. Senghor, la délégation française unanime — cette unanimité est à souligner — appuyer les prétentions de l'orateur qui, comme vous le savez, est en même temps du groupe des indépendants d'outre-mer à l'Assemblée nationale, et qui a réclamé une représentation sinon proportionnelle, tout au moins mieux en rapport avec la population de la République tout entière. Satisfaction a été donnée, en principe, sur ce point à nos délégués. La commission en sera saisie et, d'ici mars, dégagera une formule à proposer au conseil des ministres. De toute manière, et du seul fait que la République soit présentée en tant que telle, elle a la perspective, sinon la certitude absolue, de compter une délégation supérieure en nombre à celles de l'Allemagne et de l'Italie, sur lesquelles on voulait l'aligner tout d'abord.

Un autre risque apparaît comme le corollaire du précédent, c'est le risque d'une cogestion de l'outre-mer par l'Europe, risque qui serait porté à son maximum si nous évoluions vers un type d'organisation purement fédéral. Mais si l'on peut regretter que les doctrines ne soient pas fixées en bonne méthode sur ce point essentiel, il faut considérer que l'Europe se fait à petits pas et d'une manière très empirique. De toute manière, elle ne semble pas évoluer vers un type à l'état pur, mais vers un type mixte, alternativement fédéral ou confédéral, suivant les compétences ou tout au moins les secteurs d'activité. Il semble d'ailleurs qu'à l'heure actuelle on soit précisément arrivé à ce stade de préorganisation, les uns se plaignant de ce que la part du conseil des ministres nationaux est trop grande, d'autres se plaignant de ce qu'elle est trop faible. En bref, il y a là tout un travail en cours, mais qui — je crois — ne permet pas de conclure à l'adoption d'un type déterminé.

Il apparaît donc que, par l'intégration de la République à l'Europe, la France a prévenu, dans une certaine mesure, l'imminent danger de la création d'une autorité européenne spécialisée et répondu, sous certaines réserves, aux vœux des territoires qui souhaitent à la fois accéder au marché européen et recevoir les produits européens mais qui veulent protéger leur industrie naissante contre des concurrents mieux armés.

Est-ce à dire que le problème de cette représentation de l'outre-mer au sein de la délégation française sera sans incidence sur le plan parlementaire français ? Certainement pas.

Il y a lieu de penser, au contraire, que le système parlementaire actuel appellera sans doute quelque revision; mais ceci ouvrirait un chapitre qui n'a pas place dans ce débat.

J'en viens maintenant à l'analyse des textes qui ont motivé l'émotion de l'Assemblée de l'Union française, à savoir: la recommandation n° 26 et le rapport du secrétariat général. On pourra s'étonner que l'analyse des deux textes ne soit pas conjointe, mais on doit faire un distinguo entre les deux documents: en effet, la recommandation n° 26, votée par l'Assemblée européenne, engage en quelque sorte les représentants des différentes puissances européennes au sein de l'Assemblée, tandis que le rapport, d'où a été extrait le sous-rapport Semler et qui a fait l'objet de la recommandation proprement dite, provient de l'étude d'experts et représente simplement un document d'étude qui n'engage, à aucun titre, les différentes puissances européennes. C'est la raison pour laquelle une distinction a été introduite entre les deux documents.

Il est évident que certaines dispositions proposées dans le texte de cette recommandation sont fort acceptables. Il en est qui relèvent même du simple bon sens, ou reprennent les idées généralement admises à l'heure actuelle et qui tendent à normaliser les marchés, à utiliser les ressources de tous les pays membres pour l'équipement et le développement de tous les pays d'outre-mer, bref, qui sacrifient en quelque sorte à la rhétorique habituelle. Nous accorderons toutefois une mention spéciale à « l'ouverture des débouchés dans tous les pays européens aux produits d'outre-mer », car cette disposition apporte une compensation à la concurrence que les produits d'outre-mer supportent sur le marché métropolitain de la part des produits étrangers.

Cela ne veut pas dire que nous ne supposions pas d'arrière-pensées aux concessions au moins formelles accordées aux préoccupations du moment. Nous avons en effet des réserves à formuler; je citerai par exemple celle qui prévoit l'augmentation, dans la zone considérée, de la production de matières premières et en particulier de celles actuellement importées par l'Europe, de la zone dollar, et susceptibles d'être exportées vers cette zone. Il convient de rappeler ici, en prenant les arguments de la thèse française, que si la République est sollicitée d'accroître sa production de telle ou telle matière première, c'est à elle seule qu'il appartient d'organiser, au sein de la République elle-même, l'effort requis.

D'ailleurs, la recommandation visant la coordination des plans d'investissements, région par région et produit par produit, ne saurait s'admettre que dans l'hypothèse où elle n'entraînerait ni un profond remaniement des plans d'investissements ni des perturbations dans le rythme même de leur déroulement. A cet égard, nous nous faisons un devoir de rappeler que l'Assemblée de l'Union française, lors d'un récent débat, a fait connaître son point de vue sur l'orientation qu'elle souhaiterait voir donner au nouveau plan quadriennal dont elle entend suivre le développement.

D'autre part, la recommandation tendant à la création, dans les territoires « dépendants » — suivant la terminologie fautive que nous n'admettrons pas quant à nous — d'industries de transformation de matières premières produites par eux, ainsi que d'industries produisant des biens de consommation locale, nous paraît conçue dans un sens quelque peu restrictif. Pourquoi ? Parce qu'il est permis de supposer que les industries naissantes ne seront pas exclusivement limitées à la transformation de matières premières localement produites, ne fût-ce que pour répondre à un besoin ou parer à des risques.

Enfin, — et ceci constitue peut-être le reproche fondamental — la recommandation préconisant l'institution d'un système préférentiel fondé sur les principes généraux énoncés dans le rapport du secrétariat général, entre le Commonwealth et les territoires « dépendants » d'une part, et les autres pays de la zone considérée d'autre part, appelle la critique, parce que:

1° Elle omet de dégager l'idée d'un système préférentiel prioritaire, valable pour la métropole et les territoires ayant avec elle des liens constitutionnels, à l'intérieur du système préférentiel plus large, applicable à l'ensemble de la commu-

nauté européenne. Or, cette idée figurait dans le rapport initial du secrétariat général et ne se trouve plus dégagée dans le texte de la recommandation.

2° Cette clause introduit une distinction entre le Commonwealth et les territoires « dépendants » d'une part, et les autres pays proprement européens d'autre part. Ce faisant, elle trahit l'intention de créer précisément cette autorité européenne spécialisée dont nous ne voulons pas.

Si nous passons en revue maintenant les différents secteurs embrassés par le rapport du secrétariat général, nous aurons là aussi d'importantes réserves à formuler que je voudrais limiter cependant à l'essentiel, m'attachant plus directement à celle qui traite tout d'abord de la structure des échanges. Il est à noter que l'on accorde toujours une préoccupation dominante à la situation préférentielle qu'occupe le Royaume-Uni à cet égard, et le rapport y insiste très longuement. Ceci tient au fait que le nombre des experts britanniques était peut-être particulièrement important au sein du groupe d'étude et de travail. Tout de même il se dégage maintenant des textes votés par la commission constitutionnelle et qui ont trait aux attributions mêmes de la communauté européenne, certaines formules qui précisent un peu les dispositions encore très générales et très vagues même du rapport du secrétariat général. En effet, au chapitre 4 de la résolution qui traite des attributions économiques de la communauté européenne, il est prévu ceci: la commission a conclu que la réalisation d'un marché commun était l'un des objectifs généraux de la communauté. En somme, cela revient à condamner toute tendance autarcique et à tendre à l'abaissement général des barrières douanières.

Nous ne pouvons qu'évidemment souscrire à cette perspective, comme à l'organisation d'un marché pour éviter une coûteuse guerre de tarifs et le jeu stérile des rétorsions. Mais une autre considération retiendra notre attention: c'est celle qui consiste à marquer l'importance des répercussions, sur les économies des six pays, de la création d'un marché commun dans les secteurs du charbon et de l'acier, d'un budget pour les dépenses militaires partiellement transférables, d'un programme d'armement commun géré par le commissariat.

C'est bien la preuve que l'on s'avise à l'heure actuelle des incidences certaines, encore que du champ d'application du pool charbon-acier l'outre-mer, au sens large du mot, ait été à l'origine formellement exclue.

La commission constitutionnelle de l'Europe a donc suggéré un système de consultation permanente entre la communauté et les Etats membres en matière économique, sans abandon de souveraineté. Ces avis et ces consultations préalables seront donnés, sauf urgence, dans toutes les matières qui tendent à la résiliation du marché commun.

Et pour des motifs d'ordre politique — il y est insisté dans les considérants et les commentaires qui accompagnent la rédaction même du texte — il n'a pas été jugé opportun d'insérer dans le statut même de la communauté, des dispositions lui accordant des pouvoirs de décision en matière économique; mais en revanche, toutes les mesures concernant la libération des échanges, la suppression des barrières douanières et l'unification monétaire, seront introduites dans un protocole spécial qui sera soumis ultérieurement aux parlements nationaux en même temps que le statut, mais dont l'approbation ne sera pas nécessairement liée à celle du statut.

Je tenais à fournir ici le dernier état de la question actuellement connu, car nous nous trouvons singulièrement au delà des dispositions prévues par le rapport du secrétariat général.

En matière de politique commerciale, il apparaît à tous égards souhaitable d'étendre, comme le rapport le propose, la zone dans laquelle les échanges multilatéraux peuvent s'effectuer sans contingentement et sans discrimination entre les nations intéressées; mais il est clair que sur ce point la République française doit veiller à ce que, non seulement dans son cadre institutionnel, mais encore dans le cadre élargi de l'Union française, les relations préexistantes permettent d'asseoir un régime préférentiel prioritaire au bénéfice des diverses parties de l'Union.

A cet égard d'ailleurs, je renvoie ceux que le détail intéresserait à une étude de *La Revue d'économie politique*, sous la plume de M. de Carbon qui a très bien posé le problème et qui nous rappelle que tel est bien l'un des points fondamentaux de notre charte économique en la matière.

D'ailleurs, rien en cela n'est incompatible avec les vues exprimées par le rapport, puisqu'on y voit admettre que les puissances européennes pourraient prétendre à un régime de porte ouverte, envisageant notamment l'octroi de facilités identiques de crédit pour les entreprises commerciales, sans préjudice pour la métropole de dispositions discriminatoires prioritaires. Nous ne sommes donc pas en contradiction, en posant nos exigences, avec les termes mêmes du rapport du secrétariat général de l'Europe.

En ce qui concerne la politique de libération des échanges, nous pouvons accepter l'extension des mesures libératoires déjà prises, sous réserve que les territoires seront régulièrement consultés, mais néanmoins nous restons très attentifs aux incidences que ne manquerait pas d'avoir sur les budgets territoriaux la suppression trop rapide des droits de douane qui, comme vous le savez, alimentent pour les deux tiers environ les budgets locaux. Il est vrai que le rapport fait entrevoir de très larges compensations, à proche ou lointaine échéance, grâce au volume même des affaires qui seraient traitées; mais, pour l'immédiat, nous sommes tenus à une extrême prudence et nous savons que les représentants des territoires eux-mêmes nous invitent à être circonspects dans ce domaine, demandant même que les assemblées locales — et j'y reviendrai — soient consultées pour toute décision qui pourrait porter atteinte au système actuel. Ceci ne veut pas dire que nous devions nous cristalliser et ne pas envisager les assouplissements nécessaires. Mais encore une fois, c'est un appel à la vigilance, s'il en est besoin, que nous lançons ici.

Il est bien évident que la conclusion d'accords à long terme doit apporter un remède aux fluctuations des cours; là-dessus nous nous déclarons d'accord. On peut admettre également les observations du rapport du secrétariat général en matière monétaire et sur le rôle important que doit être appelée à jouer l'union européenne des payements dans l'accroissement des échanges entre les pays membres. Par contre, nous ne le suivons pas au même degré sur l'intérêt d'user d'une monnaie étalon qui serait éventuellement le sterling pour la zone considérée. Et d'ailleurs, il faut bien constater que la récente conférence du Commonwealth n'a rien dégagé de positif sur la convertibilité de la livre qui ne serait atteinte, d'ailleurs, que par des mesures restrictives absolument en désaccord avec la tendance de la libération des échanges.

Venons-en maintenant au cœur même du sujet, à savoir les investissements dans les pays d'outre-mer. Même si nous notons avec satisfaction que les auteurs du rapport ont rendu un hommage mérité à l'effort considérable accompli par l'Europe tant en Asie qu'en Afrique, au cours de la dernière décade, nous devons savoir maintenant sur quelle base on pourrait envisager la participation de capitaux privés européens dans les entreprises européennes qui s'implanteraient outre-mer. Là-dessus, les vues des puissances européennes sont extrêmement confuses. Pour certains, il s'agit, encore une fois, d'exploiter des richesses qui redeviendraient accessibles, pour d'autres il s'agit de fournir des capitaux, pour d'autres de trouver un débouché qui permettrait d'absorber les excédents de population. En somme, il n'y a pas de doctrine établie en la matière, mais il nous faut réagir à telles ou telles pressions qui s'exercent dans des sens très différents. Ce qui demeure, c'est que nous ne pouvons absolument pas souscrire à la suggestion qui nous est faite de concessions à des sociétés internationales qui s'implanteraient dans tel ou tel district, et qui auraient la charge de la mise en valeur de mines ou bien de la construction de barrages, car nous nous rappelons de fâcheux précédents et nous ne voulons pas voir resurgir, avec toutes les implications politiques nouvelles que la chose comporterait, de grandes compagnies concessionnaires disposant de privilèges étendus dans l'Afrique française

Bien préférable serait la formule, qui a déjà fait ses preuves, des sociétés d'économie mixte, qu'il s'agisse de participations privées minoritaires, tant françaises qu'étrangères, la majorité, ou un pourcentage à déterminer, restant entre les mains de l'Etat.

En toute hypothèse, comme l'admettent eux-mêmes les auteurs du rapport, une équitable coopération suppose la participation de tous aux charges de développement non immédiatement rentables, encore que là-dessus l'incertitude des critères soit flagrante; en effet ce que l'étranger considère volontiers comme des secteurs non immédiatement rentables, ne l'est pas à nos yeux, car il s'agit en l'occurrence du secteur social, il s'agit de l'infrastructure, et, précisément, même s'ils ne sont pas immédiatement productifs, au sens très limité du mot, ils le sont à lointaine échéance par l'élévation générale du niveau de vie qu'ils impliquent; ils retiennent par là notre attention et requièrent notre effort, au même titre que ceux qui produisent des revenus immédiats.

Quoi qu'il en soit, le besoin se fait sentir d'une institution bancaire; mais nous croyons devoir déterminer tout d'abord, et de la façon la plus formelle, les garanties qui nous seraient données, dans l'hypothèse où serait créée une banque européenne d'investissements dont toute la presse, française et européenne, se fait l'écho.

Il serait, en effet, séduisant de permettre à tous les pays membres de participer au développement de l'outre-mer, en liaison avec la banque mondiale; cependant, il conviendrait, d'une part, de prévoir une représentation française, suffisamment

forte et articulée, au sein de cet organisme bancaire, qui aurait à orienter les investissements soit vers l'Europe, soit vers l'outre-mer; d'autre part, que le F. I. D. E. S. continuât d'exercer l'essentiel de ses attributions, et que fût ainsi préservée la conception générale de nos plans d'investissements: il pourrait être habilité, d'ailleurs, à contracter des emprunts auprès de la banque européenne.

En somme, nous pourrions envisager une dénationalisation des capitaux. La banque européenne serait conçue comme un organisme de concentration des capitaux disponibles et fonctionnerait comme une sorte de banque de prêts. Le gouvernement de la République, assisté d'un comité où pourraient figurer des membres du F. I. D. E. S. et qui filtrerait les offres et les demandes, assurerait les garanties de change et de transfert.

M. Cianfarani, *président de la commission des affaires économiques, saisie pour avis.* Voulez-vous me permettre de vous poser une question, mon cher collègue ?

M. le rapporteur. Je vous en prie, monsieur le président.

M. le président. La parole est à M. Cianfarani, avec l'autorisation de M. le rapporteur.

M. le président de la commission des affaires économiques, saisie pour avis. Dénationalisation des capitaux, création de la banque européenne: cela pourrait sous-entendre pour vous ou pour nos auditeurs que même les subventions du F. I. D. E. S. iront à cette banque européenne d'investissements. Se préoccupera-t-elle simplement d'investir dans des firmes d'exploitation de matières premières ou envisagera-t-elle, en sus, la construction de ports, de routes, d'écoles, d'hôpitaux ?...

M. le rapporteur. C'est là, précisément, que réside le danger, monsieur le président, et je suis heureux qu'il vous ait inspiré cette remarque. En effet, les Européens eux-mêmes, peut-être instruits par les experts français, ont compris le danger qu'il y avait à ne pas accepter, par avance, certaines charges du secteur dit improductif; le rapport du secrétaire général du Conseil de l'Europe indique en ce sens qu'ils tiennent à y participer, pour ne pas être associés aux seuls bénéfices immédiats.

Il nous appartient justement de frapper les capitaux européens de certaines servitudes légitimes et d'affecter, dans ces apports de capitaux, un pourcentage à ce que nous considérons comme l'infrastructure sociale, à l'équipement, aux ports et aux routes.

Le danger que je signalais est incontestable; mais ce serait sans doute une erreur que de craindre d'être submergés sous un flot de capitaux européens. (*Sourires.*) Nous serons plutôt dans la situation inverse de solliciteurs, car ni les clauses de garantie, ni les clauses de stabilité ne paraissent actuellement suffisantes aux prêteurs éventuels.

Cette remarque n'infirme en rien le bien-fondé de votre propre observation qui tend à requérir notre vigilance quant à l'orientation des capitaux et au pourcentage qui doit, en tout état de cause, être réservé au secteur social.

M. le président de la commission des affaires économiques, saisie pour avis. Je vous poserai alors une autre question, si vous m'y autorisez...

M. le rapporteur. Je vous en prie.

M. le président de la commission des affaires économiques, saisie pour avis. Pensez-vous que la banque européenne consacrera, comme le F. I. D. E. S., 40 p. 100, voire 45 p. 100 à des investissements, non rentables, d'infrastructure ? Personnellement, j'en doute.

D'autre part, qui alimentera les fonds de cette banque européenne ? Est-ce notre nouvelle alliée, l'Allemagne ? Est-ce l'Italie ? Et avec quel argent ?

En fait, je crains que cette banque n'absorbe les 100 ou 110 milliards de francs du F. I. D. E. S. et qu'ainsi les dépenses d'infrastructure et les dépenses sociales soient réduites à leur plus simple expression.

M. le rapporteur. Je crois précisément que notre rôle consiste à y veiller. Le F. I. D. E. S. — où nous avons des représentants — est saisi de la question et n'admettrait pas, non plus que le Gouvernement, que la subvention fût entièrement absorbée au détriment du secteur social.

Quant à atteindre un pourcentage de 45 p. 100 des capitaux privés européens pour le réserver à l'infrastructure ou au social, cela me paraît difficile; c'est ce qu'on peut attendre d'un Etat qui assume une telle charge, mais non d'une contribution privée dont le pourcentage affecté au secteur dit « improductif » ne saurait être uniformément et préalablement fixé.

Certains préféreraient, d'ailleurs, à un organisme unique, très lourd, une série d'organismes bancaires spécialisés par grands secteurs d'activité ou par produits essentiels, ou encore la subdivision de l'organisme unique en sections spécialisées. Aucune des formules préconisées ne prétend être définitive. Ce que nous pouvons retenir des divers chapitres évoqués, c'est que, sur bien des points, il nous reste à fixer la doctrine et à ajuster les points de vue, tout en gardant la souplesse requise en pareil domaine.

Ceci ne pourra se faire qu'après une confrontation générale, tant des administrations intéressées que des experts ou des personnalités compétentes appartenant aux différents secteurs privés ou publics, dans une conférence préliminaire où seraient précisées nos positions.

En somme, l'analyse très rapide des documents auxquels j'ai fait référence nous a permis de retenir certaines suggestions valables, même assorties de certaines formules ou reflétant certaines préoccupations qui ne sont pas très exactement les nôtres.

C'est ainsi que la mise en commun des moyens de recherche et des renseignements est appelée à donner des résultats fructueux, tant il est vrai qu'en certains domaines (celui de la lutte contre les grandes endémies par exemple) le secret ne paye pas. De même, une amélioration certaine doit résulter de l'harmonisation des réseaux de communication et des moyens de transport; de même encore, l'association des capitaux européens pour la mise en valeur de l'outre-mer, l'intensification des échanges et la stabilisation des cours ne peuvent que servir à l'amélioration du niveau de vie des populations dont nous avons la charge.

Mais, et c'est précisément ce dont nous ne voulons pas, la présence et la participation, à tous les niveaux, de techniciens et de chercheurs comme de capitaux européens, jusque dans les dépenses d'infrastructure, évoquent fatalement l'idée d'une cogestion déguisée, sans aucune des responsabilités politiques, administratives ou sociales qui incombent à la métropole.

Le risque, d'ailleurs, de mise en tutelle deviendrait une réalité si était créée une autorité européenne spécialisée dont la compétence s'appliquerait à l'outre-mer. Et ceci paraît d'autant plus à craindre que toute autorité européenne spécialisée recouvre, à la vérité, un pool: pool vert, pool blanc, pool des transports, etc. Il n'y a pas à se le dissimuler, c'est à une mise en pool de l'outre-mer que nous assisterions; à une telle perspective, nous opposerons avec force un *non possumus.*

En somme, nous cherchons ici à armer, s'il en est besoin, la vigilance de nos représentants contre les vues rétrogrades de l'Europe; il nous appartient, au premier chef, de défendre cette doctrine de l'Union française qui s'est, peu à peu, élaborée; mais il serait également paradoxal, ne l'oublions pas, de nous opposer, au nom du mieux-être des populations d'outre-mer, au rétablissement de courants commerciaux, d'échanges qui ont toujours uni l'Europe et l'outre-mer. En effet, dans nombre de cas, qu'il s'agisse d'outillage ou de biens d'équipement, il peut y avoir certains secteurs concurrentiels où l'outre-mer trouve avantage à se ravitailler en produits européens. Il importe donc que la France adopte et améliore son équipement par les investissements nécessaires pour faire face, dans tel secteur, à la concurrence européenne.

Nous avons eu maints exemples d'inadaptation de nos industries aux besoins des populations d'outre-mer, alors que certaines industries anglaises suivaient le goût de la clientèle locale et y répondaient beaucoup mieux. C'est à nous de prendre l'initiative, de ne pas demeurer passifs. Il apparaît d'ailleurs que nous ne sommes pas en mesure de faire face intégralement aux besoins d'équipement et aux investissements d'outre-mer; de nombreux débats, en cette Assemblée, ont évoqué les risques courus par les crédits dévolus aux plans d'équipement, chaque fois menacés ou remis en question. L'essentiel n'est pas de dresser un écran, c'est de filtrer ces capitaux, de les assortir de clauses de sauvegarde et non pas d'adopter une attitude systématiquement négative.

Ceci nous incitera à dégager quelques règles de conduite qui consisteront:

A consulter régulièrement les territoires de la République, les Etats protégés et les Etats associés sur tous engagements d'ordre international susceptibles de les intéresser à un titre quelconque;

A prendre les dispositions nécessaires pour qu'outre-mer les industries naissantes ou en voie de création ne soient pas écrasées dès l'origine par les industries européennes concurrentes qui bénéficient de tous les avantages inhérents à une longue pratique des marchés internationaux;

A maintenir et développer le potentiel de la métropole par l'effort d'équipement et d'investissement que requiert l'appro-

che d'une ère éminemment concurrentielle dans le cadre de l'organisation européenne;

A sauvegarder l'existence d'un système préférentiel dont l'Union française bénéficiera par priorité sans préjudice des préférences à consentir aux Etats membres du Conseil de l'Europe.

Alors, mais alors seulement, la France et l'Europe seront fondées à prétendre qu'elles ont repris à leur compte et traduit dans les faits l'idée d'un programme d'aide aux pays sous-développés dont le principe a été admis par l'organisation des Nations Unies, mais dont la mise en œuvre se heurte à une pénurie de fonds, puisque, aussi bien, la commission économique de l'O. N. U., en faisant le recensement des fonds disponibles, n'a pu réunir qu'une somme sensiblement inférieure à 7 milliards de francs, véritable goutte d'eau dans l'océan des besoins à satisfaire.

Le travail poursuivi en commission, qu'il s'agisse de la commission saisie au fond ou des commissions saisies pour avis des affaires économiques et du plan, nous a amené à remanier sensiblement, en le complétant, le dispositif qui figurait dans le texte de la proposition initiale. C'est là la cause du retard qui a motivé certaines critiques que je comprends fort bien, mais dont le but était, précisément, d'éviter la prolongation du débat et le fractionnement de la discussion. Nous ne nous en excusons pas moins.

C'est donc au nom de la commission des relations extérieures, de la commission des affaires économiques et de la commission du plan, de l'équipement et des communications, que vous est présenté, dans sa forme définitive, le nouveau dispositif dont M. le président vous donnera lecture.

Il exprime le point de vue quasi unanime de ces commissions et j'espère que vous voudrez bien les suivre à une très large majorité. (*Applaudissements à gauche, au centre et sur les bancs des Etats associés.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis de la commission du plan, de l'équipement et des communications.

M. Alduy, *rapporteur pour avis de la commission du plan, de l'équipement et des communications.* Mesdames, messieurs, le 25 septembre dernier, l'Assemblée consultative du conseil de l'Europe adoptait une recommandation qui ne tendait ni plus ni moins qu'à définir le sens des relations économiques susceptibles de s'instaurer demain entre les quinze états membres et les pays ayant avec eux des liens constitutionnels. Ce document ne peut avoir d'autre portée que celle d'une orientation souhaitée par l'aréopage de Strasbourg et n'engage en rien les gouvernements. Il n'en a pas moins une valeur d'indication précieuse d'autant que l'expérience de ces dernières années d'activité internationale précipitée, voire incohérente, nous enseigne que d'un texte officiellement non consacré, peut surgir brusquement une réalité politique à laquelle personne ne croyait.

J'ajouterai que la recommandation dont il s'agit ne manque pas de séduction car elle a toutes les apparences d'une certaine logique. Les négociateurs qui ne pensaient certes pas obéir à la seule vertu de l'idéal, sont parvenus à bâtir un ensemble relativement homogène. Ils ont vu en Européens. Il nous appartient de voir en hommes de l'Union française, et, pour ce faire, de regrouper dans le cadre habituel aux problèmes économiques d'outre-mer les diverses dispositions que contient la recommandation du 25 septembre.

Afin de dégager l'idée-force qui a présidé à l'élaboration du rapport du secrétaire général, peut-être n'est-il pas inutile de suivre le cheminement du raisonnement des experts. Chaque représentant n'a évidemment cessé d'avoir à l'esprit les préoccupations propres à son pays d'origine.

Les Anglais ont envisagé le projet sous l'angle de la solvabilité de la zone sterling et du retour à la convertibilité de la livre. La proximité de la conférence du Commonwealth ne pouvait que renforcer ce souci.

M. Semler, représentant de l'Allemagne à l'Assemblée consultative et rapporteur de la recommandation au nom de la commission des affaires économiques, n'a, à aucun moment, oublié le désir de l'Allemagne de trouver en Afrique des marchés nouveaux pour ses industries d'équipement, privées de leurs débouchés traditionnels depuis l'inclusion des pays de l'Est dans le bloc soviétique.

Bien que les Italiens n'aient pas été représentés au sein du groupe de travail, les travaux de ce dernier les intéressaient d'autant plus qu'à l'origine étaient envisagés des transferts massifs de main-d'œuvre, transferts auxquels la délégation française s'est opposée.

Quant aux Français, faute d'instructions précises et d'études préalables mûrement approfondies, ils ne pouvaient qu'être partagés entre le désir d'une part d'obtenir des capitaux substantiels pour le développement des terres d'outre-mer, d'autre part de préserver dans la mesure du possible l'avenir économique et politique de ces pays.

Il apparaît cependant, à la lecture du rapport, que les experts ont été unis par une préoccupation commune plus puissante que leurs divergences latentes: essayer de résorber le déficit-dollars de l'Europe, qui, pour les pays de l'O. E. C. E., compte non tenu des pays d'outre-mer, gravite actuellement autour de 400 millions de dollars par mois.

Or, les Etats-Unis se refusent à aménager leurs tarifs et à adoucir leur procédure douanière.

C'est la tendance du sénateur Taft. Quant au professeur John A. W. Williams, conseiller de la Federal Reserve Bank de New-York, il estime que l'Amérique doit évoluer vers le commerce libre comme le fit la Grande-Bretagne dans des circonstances comparables au cours du siècle dernier; mais un long délai devrait s'écouler avant que les Etats-Unis en soient persuadés. Il est d'accord avec la formule de W. Butler « Commerce et pas d'aide » et pense que les Etats-Unis devraient prêter davantage à l'étranger, mais il s'empresse de souligner les difficultés des opérations privées de crédit.

Les capitaux publics américains étant pratiquement réservés au réarmement, de gros efforts sont actuellement tentés par le département d'Etat, conscient de la gravité de la situation, pour décider les détenteurs de capitaux à investir à l'étranger et à contribuer ainsi à résorber une partie du déficit de l'Europe et du monde.

Le « National Planning Association », l' « International development advisory Board » du State Department, l'université de Harward, l' « Interdepartmental Government Planning Committee », l'administration du Point IV, tous ces organismes et institutions sont mobilisés pour essayer de persuader de l'intérêt de telles opérations les industries et financiers américains, mais, lorsque ceux-ci se décident à exporter des capitaux, ils les orientent vers le Canada et l'Amérique du Sud où sont concentrés dans leur majorité les investissements privés américains à l'étranger ou, à la rigueur, vers l'Asie.

Sur seize pays ayant passé des accords avec les Etats-Unis au titre du Point IV, trois seulement: la Lybie, l'Ethiopie et le Liberia sont situés en Afrique.

Quant aux investissements privés américains en Europe, ils sont relativement faibles.

Cinq raisons expliquent cette répugnance des financiers américains: 1° la crainte d'une guerre qui entraînerait la destruction de leurs capitaux; 2° la crainte de ne pouvoir transférer leurs dividendes et rapatrier leurs capitaux; 3° la crainte des nationalisations; 4° la crainte de mesures discriminatoires dans la pratique des activités industrielles et commerciales; 5° l'existence aux Etats-Unis de possibilités très intéressantes d'investissements.

C'est donc l'insuffisance actuelle, et non l'excès d'investissements américains en Afrique, qui est à l'origine de la réunion préparatoire au « Plan de Strasbourg ». Dès lors, les experts ont pensé que les pays du Conseil de l'Europe et les pays d'outre-mer, avec lesquels ils ont des liens constitutionnels, avaient intérêt à développer la production des marchandises actuellement importées des Etats-Unis ainsi que des matières susceptibles d'y être vendues.

Les marchandises achetées actuellement par les pays européens de l'O. E. C. E. aux Etats-Unis se présentent sous la forme:

a) De matières premières alimentaires.

Celles-ci entrent pour 4.000 millions de dollars dans le déficit annuel de 4.800 millions de dollars, soit pour les quatre cinquièmes;

b) De matières premières industrielles.

Quant aux produits susceptibles d'être introduits sur le marché américain, ils sont clairement désignés par le rapport des experts réunis par le président Truman, afin d'étudier l'évolution prochaine de l'économie des Etats-Unis.

Ce rapport, dit rapport Paley, laisse prévoir l'apparition progressive d'une véritable boulimie de l'industrie américaine en ce qui concerne le plomb, le manganèse, le zinc et le cuivre au cours des vingt-cinq prochaines années. Les Etats-Unis, qui importent 10 p. 100 des matières premières qu'ils consomment, devraient en importer 25 p. 100 dans vingt-cinq ans.

Etant donné que le développement de la production de la plupart des biens alimentaires actuellement importés des Etats-Unis ne peut être envisagé dans les pays d'outre-mer et notamment en Afrique qu'avec difficulté, il apparaît que l'effort des pays de l'O. E. C. E. doit surtout porter sur les matières premières industrielles: minerais de manganèse, de fer, de cuivre, de plomb, de zinc, d'étain, bauxites, chrome, pétrole.

La production africaine de certains minéraux exprimée en pourcentage de la production mondiale, en 1937 et 1948, s'établissait comme suit :

Colombite. — 1937, 99; 1948, 99.
Cobalt (production minière). — 1937, 84,9; 1948, 80,1.
Or. — 1937, 46,5; 1948, 58,9.
Phosphate minéral. — 1937, 35,6; 1948, 35,5.
Minerai de chrome. — 1937, 34, 8; 1948, 30,8.
Minerai de manganèse. — 1937, 21,1; 1948: 29,4.
Minerai de vanadium et concentrés (1). — 1937, 42,3; 1947, 19,4.
Cuivre (production minière. — 1937, 17,7; 1948, 18,2.
Etain (concentrés). — 1937, 9,9; 1948, 15,3.
Métaux du groupe platine. — 1936, 13,7; 1948, 14,5.
Amiante. — 1937, 12,8; 1948, 13,6.
Antimoine de récupération (1). — 1937, 2,7; 1948, 12.
Cadmium. — 1937, 3,3; 1948, 9,4.
Graphite naturel. — 1937, 7,5; 1948, 7.
Mica. — 1937, néant; 1948, 3,6.
Argent. — 1937, 1,9; 1948, 3,3.
Minerai de fer. — 1937, 2,8; 1948, 2,8.
Charbon (lignite non compris). — 1937, 1,3; 1948, 2,2.
Minerai de tungstène (concentrés). — 1937, 1; 1948, 1,9.
Nickel. — 1937, 0,2; 1948, 0,3.

En ce qui concerne plus spécialement l'Union française, la voie tracée par les experts passe par la mise en valeur du sous-sol et l'accroissement de la production de certaines fibres végétales telles que le coton et le sisal.

Il est donc clair que le point de départ de la recommandation est essentiellement et étroitement mercantile, en opposition flagrante avec le souci manifesté par la loi française du 30 avril 1946 de satisfaire par priorité aux besoins des populations autochtones, et de réaliser les conditions les plus favorables à leur progrès social.

Cette constatation pourrait suffire à faire rejeter la formule proposée s'il ne se trouvait précisément que l'épanouissement économique de l'Afrique dépende dans une large mesure de la mise en valeur de ses richesses minières.

Les experts l'ont fort bien senti et ont joué cette carte avec assurance, exploitant avec bonheur la souplesse du court et du long terme.

« Il est donc de l'intérêt de ces pays, tout en restant spécialisés dans la production des produits pour lesquels ils sont les mieux placés ou irremplaçables, de se donner une structure économique plus équilibrée. Ceci signifie l'implantation, dans ces pays, de certaines industries de transformation et d'un minimum d'industries de biens de consommation. A court terme, une telle évolution peut heurter certains intérêts métropolitains. A long terme, le développement harmonieux et équilibré de pays d'outre-mer qui actuellement se consacrent essentiellement à des cultures vivrières, souvent de faible rendement, et à la culture ou à l'extraction d'un ou deux produits d'exportation, provoquera, dans ces pays, un accroissement et une diversification de la demande qui signifieront pour les pays métropolitains un accroissement et une diversification de leurs exportations à destination des pays d'outre-mer.

« C'est ainsi que les pays les plus développés réalisent plus d'échanges entre eux qu'avec les pays moins développés exportateurs exclusifs de matières premières; les Etats-Unis, par exemple, font plus de commerce avec un continent relativement développé comme l'Amérique du Sud que l'Europe occidentale avec l'Afrique. »

Puisque l'intérêt général des pays industrialisés est d'avoir en face d'eux des partenaires économiquement développés, comment douter que ne soient surmontés les inévitables conflits d'intérêts que les experts affectent d'ignorer ?

Dans sa hâte à décrire le futur, le rapport en arrive à omettre, dans sa fresque d'avenir, la période ultra-courte, la plus dangereuse, celle qui ne doit à aucun prix se perpétuer, la période de démarrage pendant laquelle les matières premières d'outre-mer, alors qu'aucune industrie de transformation locale n'aura encore vu le jour, transiteront par les pays européens pour revenir outre-mer sous forme de produits fabriqués.

C'est cette phase, inévitable, que nous craignons, c'est ce cap à franchir que nous redoutons. Certains estimeront peut-être que s'il s'agit uniquement de mettre en valeur le sous-sol, l'Union française n'a nullement besoin des capitaux et des techniciens étrangers pour mener cette tâche à bien. Cependant, si l'on veut être logique, il faut bien convenir que les mines ne sont rien sans l'infrastructure, que les matières premières ne sont rien sans l'énergie et que l'implantation d'industries locales de transformation, que nous tenons tous pour indispensables au renforcement de l'armature économique et financière des pays d'outre-mer, n'exige pas quelques milliards, mais des centaines.

L'amenuisement régulier, au fil des années, de la valeur des sommes investies au titre du plan d'équipement en dit long sur la faculté contributive de la métropole et des pays d'outre-mer.

Lorsque les investissements nécessaires en capital sont trop importants par rapport aux ressources disponibles, il faut ou bien se restreindre ou s'adresser à l'étranger. C'est une option de ce genre qui s'impose aujourd'hui à la France.

Il est indéniable qu'un système fondé sur l'échange de matières premières contre des objets fabriqués répond à la définition de l'économie de traite. Son instauration définitive serait contraire aux principes de la IVe République. Il importe donc de prévoir le moyen de sortir du circuit, de prévoir les modalités d'acheminement vers l'industrialisation.

L'épanouissement économique, l'essor industriel de l'Afrique sont possibles, mais ils restent conditionnés par le développement préalable de la production minière.

Condition de l'expansion, l'exploitation des richesses minières en est aussi la cause car elle est à l'origine d'activités annexes nombreuses et variées. Les exemples du Congo et de l'Afrique du Sud sont à cet égard probants. Il nous faut admettre cette vérité première que l'extraction du minerai constitue la première phase du processus qui mène de la matière première au produit fini.

Le rôle du Gouvernement, par suite de l'absence inévitable de concomitance entre le développement de la production minière et celui des industries de transformation, devra être de veiller jalousement à ce que les autres phases de la fabrication se déroulent progressivement sur place

Les exportations de matières premières, inévitables au départ, ne doivent donc pas être considérées *a priori* comme un sacrilège. Elles constituent même la seule façon de briser le cercle vicieux de l'économie africaine. Elles devraient, si le Gouvernement se montre suffisamment ferme vis-à-vis des intérêts particuliers européens qui se trouveront inévitablement menacés, être à la base de l'essor industriel des pays d'outre-mer.

Si, dans l'esprit de quelques économistes, les formules restrictives employées concernant « la création d'industries produisant certains biens de consommation locale » n'expriment vraisemblablement qu'un simple doute sur la possibilité d'un développement industriel rapide de l'Afrique, il est sûr que, pour d'autres, elles traduisent l'intention bien arrêtée de s'opposer à une expansion et à une diversification gênantes de l'industrie africaine.

Il importe donc que des garanties soient obtenues pour éviter que se cristallise cette division du travail envisagée par la note préliminaire et le rapport du secrétariat général.

L'étroite corrélation existant entre la recommandation du 25 septembre et le rapport du secrétariat général du Conseil de l'Europe, appelé « Plan de Strasbourg », ne permet guère une étude distincte des deux documents.

Dans le cinquième chapitre de son rapport, le secrétariat général pose le problème des investissements étrangers dans les pays d'outre-mer sous l'angle de la réalisation de l'équilibre économique et financier de ces derniers.

S'agit-il d'un objectif secondaire ou d'un artifice de présentation ? Dans ce domaine également, si l'accord s'est manifesté dans la rédaction, il est clair que les mobiles divergeaient.

Constatant, à la suite d'un évaluation faite au Congo belge, que les charges et les bénéfices des investissements ne s'équilibrent que si les investissements productifs et les investissements dits non productifs sont sensiblement égaux, prenant acte du fait que les capitaux privés métropolitains ne sont pas suffisamment portés vers le secteur productif qui leur était réservé, les experts concluent tout naturellement à la nécessité, pour éviter un déséquilibre financier, de faire appel au capital privé étranger.

Il est difficile de nier la valeur générale du raisonnement.

Sans vouloir ironiser sur des pourcentages que le rapport d'exécution du plan Monnet s'est bien gardé d'évaluer, il est exact que doit exister une certaine relation entre les investissements productifs et les investissements non productifs. Le rapport précité souligne d'ailleurs la reconversion des programmes exécutée au cours de l'année 1951 sous la pression de cet impératif.

Il est exact également que les risques inhérents à la création d'entreprises de production outre-mer ont souvent rebuté les

(1) Pourcentage d'après la production mondiale moins l'U. R. S. S.

capitaux privés métropolitains et par conséquent qu'un apport, sous certaines conditions, de capital privé étranger soulagerait les finances des pays d'outre-mer.

Les mesures préconisées par les experts pour attirer les capitaux privés étrangers sont les suivants: 1° octroi d'avantages fiscaux; 2° campagne publicitaire; 3° garantie de transférabilité; 4° garantie accordée par la B. I. R. D.; 5° contrats à long terme garantissant des commandes de matériel ou des livraisons de matières premières.

Parmi toutes ces mesures, la conclusion de contrats à long terme portant sur des quantités massives de produits apparaît de loin la plus importante. Ces accords visent à réduire les fluctuations des cours « autour de la tendance à long terme, au lieu de chercher à fixer la moyenne des prix pour plusieurs années au-dessus ou au-dessous du niveau auquel ces prix se seraient trouvés s'il n'y avait pas eu d'accord ».

Les avantages, les inconvénients, les difficultés de ces contrats sont suffisamment exposés au deuxième chapitre du rapport du secrétariat général pour qu'il soit inutile de se livrer à des redites fastidieuses. Je me bornerai à souligner deux dangers que comporte ce type de contrat.

Imaginez que soit conclue une convention prévoyant l'absorption, par une puissance quelconque, de la partie exportable de la production de cuivre d'Akjoujt à un prix donné. Supposez qu'interviennent certaines augmentations des frais d'exploitation. Qu'adviendrait-il de la Mauritanie si la société d'exploitation ne pouvait supporter la pression conjuguée des prix et des charges ?

Les nations européennes peuvent à la rigueur se permettre de voir frapper une branche de leur appareil de production sans qu'il s'ensuive automatiquement un effondrement de leur économie. Les pays d'outre-mer ne pourraient, eux, résister à une pareille secousse. Par ricochet, le système tend à placer entièrement leur économie entre les mains de l'autorité européenne.

C'est pourquoi, étant donné la précarité des économies d'outre-mer et la structure particulière de ces pays où sévit une spécialisation outrancière, il m'apparaît nécessaire de prévoir, lors de la conclusion de ces contrats, des possibilités d'ajustement et une procédure d'arbitrage.

Le second danger concerne plus particulièrement les contrats relatifs aux livraisons de matériel.

Le rapport envisage entre autres hypothèses la fourniture par l'Allemagne de biens d'équipement. Si jusqu'à présent une telle contribution pouvait être envisagée avec faveur, par suite de la tension constante qui a régné dans le secteur métropolitain des biens d'équipement depuis la Libération, il est vraisemblable qu'il n'en sera pas toujours de même. Il s'agit là, en effet, d'un secteur où les tendances se renversent rapidement et brutalement et c'est déjà le cas dans la conjoncture actuelle. Il serait bon que ne soit pas établie une connexion trop étroite, ni trop durable, entre l'économie allemande et celle des pays de l'Union française.

Les accords à long terme destinés à assurer aux parties contractantes des débouchés et des prix relativement constants ne se conçoivent donc, sauf modalités particulières d'assouplissement, que dans une économie stabilisée, très différente de celle que nous connaissons.

La question de la participation privée étrangère étant supposée réglée par l'entremise d'un consortium de banques privées et de sociétés internationales sur lesquelles, en l'absence de toute précision, la plus grande réserve s'impose, le rapport du secrétariat général définit ensuite le rôle, dans l'édifice, de la Banque européenne des investissements. La raison d'être de cet organisme est exposée avec une grande clarté dans le texte du secrétariat.

Etant donné l'importance qu'est susceptible de revêtir la création d'un tel institut, il n'apparaît pas superflu de citer *in extenso* le rapport:

« Les participations étrangères ne sauraient cependant se limiter sans inconvénients à des participations privées dans le secteur immédiatement productif laissant aux métropoles la lourde charge des investissements de base non lucratifs.

« Les métropoles qui, actuellement, assument pratiquement seules la charge de ces investissements, en retirent en échange des approvisionnements, des gains en devises et des débouchés.

« Associer d'autres pays européens à la consommation des richesses limitées des territoires dépendants ou à la satisfaction de besoins qui ne grandissent que lentement peut donc signifier, pour les métropoles, une perte d'approvisionnements essentiels, une perte de devises, une perte de débouchés, sans que les pays bénéficiant de cette libération puissent offrir une contrepartie également désirable.

« Il semble donc normal de conclure qu'une véritable coopération implique la participation aux charges du développement. Les nouveaux partenaires profiteraient et des ressources et des marchés des territoires d'outre-mer dans la mesure où ils auraient permis de développer les unes et les autres.

« Les participations étrangères privées dans le secteur productif doivent donc s'accompagner d'investissements correspondant dans les secteurs de base.

« Le besoin se fait sentir ici d'une institution qui s'interpose entre les fournisseurs éventuels de capitaux publics et les pays utilisateurs et qui, servant d'intermédiaire, dénationalise en quelque sorte des capitaux de façon à supprimer toute objection politique de la part des pays utilisateurs. »

Ainsi donc la Banque européenne des investissements concentrerait les capitaux publics étrangers et investirait dans les secteurs de base non rentables en contrepartie des facilités accordées aux capitaux privés dans le secteur productif. De plus, les capitaux étrangers ne bénéficieraient de ressources et de débouchés que dans la mesure où ils auraient contribué à développer les uns et les autres.

Cette conception de la Banque européenne des investissements est satisfaisante. Mais on est en droit de se demander si elle prévaudra après les explications que donne M. Saller, délégué du Conseil de l'Europe, dans son article paru le 29 novembre 1952 dans *Marchés coloniaux*. Le sénateur de la Guinée estime qu'il conviendrait:

« Que la banque des investissements ne soit pas conçue comme la B. I. R. D. sous la forme d'un vaste organisme s'occupant de tous les investissements dans tous les pays d'Europe et dans tous les pays d'outre-mer. Il serait inévitablement dans l'incapacité de remplir son rôle et comme la B. I. R. D., en serait, après des années d'existence, à démontrer son utilité. Il vaudrait beaucoup mieux prévoir une série d'établissements spécialisés par zone géographique: Europe, Afrique du Nord, Afrique centrale, océan Indien, Extrême-Orient, etc. qui, ayant, par leurs dirigeants, une connaissance plus approfondie des ressources et des besoins des régions dont ils s'occupent, pourraient mieux choisir et mieux contrôler les investissements à y effectuer. Ces établissements seraient coiffés par un organisme central assurant la coordination sur le plan Europe seulement et la liaison avec la B. I. R. D.

« Le capital social de chaque établissement serait souscrit par les pays les plus directement intéressés. L'établissement se procurerait, dans le public, les fonds nécessaires aux divers investissements envisagés soit par émission d'obligations ou d'actions du genre de « deferred shares » existant aux U. S. A., soit par l'escompte des contrats à long terme prévus « pour donner une plus grande sécurité aux producteurs et encourager l'expansion de leur production », ce qui permettrait d'intéresser effectivement à des projets précis des pays riches de capitaux comme les U. S. A., la Suisse, la Suède, la Belgique, etc. Enfin, la participation aux dépenses d'infrastructure et de recherches scientifiques pourrait être constituée par un pourcentage des investissements variable, évidemment, suivant les pays et la nature des productions. »

Il ne nous est pas possible de suivre M. Saller dans sa critique de la B. I. R. D. Si celle-ci ne peut aider que médiocrement les économies ultramarines, ce n'est pas parce qu'elle s'occupe de tous les investissements dans tous les pays, mais bien parce qu'elle est tenue de par ses statuts de se comporter en créancier privé, parce qu'elle ne peut se lancer dans les subventions à fonds perdus ou même simplement dans les entreprises hasardeuses telles que la recherche pétrolière.

Etant donné que la banque européenne des investissements, dans l'esprit des experts, doit se spécialiser dans les investissements non rentables ou tout au moins aléatoires, vouloir en faire un organe de concentration des fonds privés revient à la condamner à l'avance. Seuls des capitaux publics peuvent accepter pareille « spécialisation ».

Il va sans dire que les crédits du F. I. D. E. S. ne sauraient venir alimenter la banque européenne des investissements. La participation des nations ayant avec des pays d'outre-mer des liens constitutionnels ne devrait être que symbolique. L'influence de la France, de la Grande-Bretagne, de la Belgique, du Portugal et des pays d'outre-mer doit se manifester au sein de l'institut grâce à la présence, dans l'organe de direction de la banque, de leurs représentants qualifiés. Ces puissances devraient agir alors comme des détenteurs de parts de fondateurs dans une société.

De vastes investissements ne sauraient être entrepris, des contrats à long terme sur les produits de base conclus, sans qu'intervienne au préalable une planification générale de la mise en valeur des pays d'outre-mer.

Certes, la recommandation du 25 septembre préconise « une coordination des plans d'investissements région par région et

produit par produit » que le rapport oppose à un plan d'ensemble grandiose, paraît-il peu souhaitable. Qu'on veuille bien nous expliquer la différence entre une « coordination des plans d'investissements région par région, produit par produit » et un plan d'ensemble. Peut-être la nuance réside-t-elle dans l'adjectif grandiose qui impliquerait dans l'esprit des auteurs une prévision du détail auquel nul ne peut prétendre dans une économie de marché.

Cela dit, il importe que s'ouvre entre tous les Etats de la zone considérée, y compris le Commonwealth, des négociations en vue de l'établissement d'un programme général de mise en valeur des pays d'outre-mer. Qu'on le veuille ou non, il n'existe pratiquement, actuellement, aucune collaboration entre les différents organismes qui, de près ou de loin, interviennent dans le développement économique des terres ultramarines.

Si l'on admet fort bien que les Nations Unies traitent, sur un plan tout à fait général, de la promotion des pays insuffisamment développés, on conçoit mal, à l'échelon européen, alors qu'existe au sein de l'O. E. C. E. une commission des territoires d'outre-mer, que se soient réunis à grands frais aux quatre coins du monde de nombreux comités plus ou moins spécialisés: commission pour la coopération technique en Afrique au Sud du Sahara, conférence du travail d'Elisabethville, conférence sur la coordination des transports, etc., dont les travaux, pour utiles qu'ils soient, n'en ont pas moins été menés en ordre dispersé.

Parce que les tâches de l'industrialisation doivent désormais être conçues à l'échelle de deux continents, parce que l'interdépendance économique des nations est plus accusée que jamais, une planification ne peut s'entendre qu'en fonction des données de la conjoncture économique mondiale et en premier lieu de la conjoncture européenne.

Les gouvernements qui participent à l'O. E. C. E. ont pourtant, depuis quatre ans, mis en relief ces faits d'évidence: que les problèmes économiques des pays d'outre-mer font un tout face à l'Europe et que leur solution dépend dans une large mesure de la réalisation de l'unité européenne. Il n'est pas sans intérêt de méditer les conclusions du rapport de 1948 du groupe de travail français des territoires d'outre-mer auprès de l'O. E. C. E.:

« L'exposé du mécanisme de coopération existant actuellement entre les pays européens responsables de l'administration des territoires d'outre-mer et entre les territoires eux-mêmes, montre que tous sans exception participent, sous des formes diverses, à une coopération internationale couvrant soit des régions géographiques particulières (Extrême-Orient, Caraïbes, Pacifique Sud), soit des produits exportables particuliers, soit, dans le cas de l'Afrique, une vaste série de problèmes communs traités selon des méthodes diverses. Au sein de ces divers modes de coopération, les territoires d'outre-mer coopèrent non seulement entre eux, mais aussi avec d'autres pays dont les intérêts sont solidaires des leurs, soit parce qu'ils appartiennent à la même région géographique, soit parce qu'ils sont producteurs ou consommateurs du même produit ».

Malgré la réunion de ces divers comités, il ne semble pas qu'un progrès quelconque ait été réalisé dans la voie d'une planification générale et méthodique.

La question à résoudre peut être ainsi très schématiquement formulée en ce qui concerne un produit minier donné, l'étain, par exemple: la France d'abord, l'Europe ensuite, le monde enfin sont-ils demandeurs ? Seul, l'examen de la courbe des productions et des prix, des courants d'échange, des conditions de rentabilité de la production, permettra de répondre si, par exemple, l'étain de Banya (Cameroun) mérite actuellement d'être exploité. Mais qu'adviendra-t-il demain si la Belgique décide soudainement de mettre en exploitation au Congo de nouveaux gisements stannifères ?

Dans une économie capitaliste — celle où nous vivons — le jeu qui consiste à déduire de l'examen d'une carte d'indices géologiques s'il y a lieu ou non d'entreprendre l'extraction de tel ou tel minerai relève du domaine du romantisme.

La planification outre-mer doit tendre à la coordination des productions et des prix, à la coordination des transports et des voies d'évacuation, à la coordination de l'énergie sous toutes ses formes. Sains doute est-ce là une sorte de truisme; mais l'expérience démontre qu'on n'en a pas toujours tenu compte. C'est ainsi que les plans africains, britannique et français, de production des arachides ont été mis en œuvre simultanément, sans que les autorités compétentes se soient concertées, ce qui risque d'entraîner une concurrence déraisonnable à plus ou moins brève échéance. De même le plan d'industrialisation de l'Afrique équatoriale française auquel il convient de rendre hommage pour la hardiesse de ses conceptions, n'a pas toujours tenu compte des données de l'équipement du Congo belge. Enfin, et ce n'est là qu'un exemple entre mille, le plan d'industrialisation de la Gold Coast reposant sur l'électrométallurgie de l'aluminium a atteint récemment le stade de la production. Or, la Guinée espère fournir prochainement 3 millions de tonnes de bauxite; ne doit-on pas craindre que ces deux productions ne se ruinent mutuellement tôt ou tard ?

Que dire également, dans le domaine des transports, de l'existence à Brazzaville et à Léopoldville de deux aérodromes concurrents dont le moins qu'on puisse dire est que l'un d'eux est superflu ?

Il est juste de constater que les gouvernements se sont orientés outre-mer vers une collaboration plus étroite, mais leurs travaux ont porté presque uniquement sur la recherche scientifique et médicale ou sur l'organisation du travail. Nous serions vraiment malvenus à critiquer une telle politique, mais qu'il nous soit permis de regretter que de semblables efforts n'aient pas été développés parallèlement dans le domaine économique.

L'occasion s'offre peut-être à nous de redresser la situation mais il ne faut surtout pas retomber dans les errements passés et vouloir créer une banque européenne des investissements ni conclure des contrats à long terme avant que n'aient été prévues les lois d'un développement économique ultramarin coordonné.

Le régime des échanges en vigueur au sein de l'Union française est extrêmement complexe. Le texte de base est la loi du 1er avril 1928 sur le régime douanier colonial, loi dont les dispositions tiennent un large compte de l'accord international sur le bassin conventionnel du Congo. Cette aire qui couvre une partie importante de l'Afrique noire échappe à toute protection.

A Madagascar, en Afrique occidentale française et dans la partie du Gabon située hors de la zone conventionnelle du Congo, les tarifs douaniers ont été suspendus depuis la guerre.

La formule serait relativement simple si à la protection douanière ne venait s'ajouter un système de contingentement imposé par le déséquilibre de notre balance des comptes.

Le rapport du secrétariat général préconise « l'institution d'un système préférentiel à base de réciprocité entre le Commonwealth et les territoires indépendants, d'une part, et les autres pays de la zone considérée, d'autre part ». Ces tarifs douaniers intermédiaires entre les tarifs préférentiels du Commonwealth et ceux du C. A. T. T. tendraient à étendre les zones dans lesquelles les échanges multilatéraux peuvent s'effectuer sans être entravés par des contingentements et des discriminations.

Il existe une certaine antinomie entre le principe des contrats à long terme et celui de la libération des échanges. Alors que, dans certains cas, des assurances quant aux prix et aux quantités doivent être recherchées, dans d'autres la faculté d'établir des relations multilatérales mouvantes doit dominer toute autre considération.

Seul un examen général et approfondi peut permettre de déterminer pour chaque produit la nature et l'importance de la protection à accorder. On retombe donc dans la nécessité d'une planification préalable qui suppose, elle-même, l'existence d'un inventaire des réalités et des possibilités dans le domaine des matières premières. Mais si l'on veut, au moins en attendant que l'Europe politique ait vu le jour, éviter dans l'Union française des remous économiques extrêmement graves, si l'on veut assurer à cette entité un minimum de cohésion, n'est-il pas nécessaire de prévoir dès maintenant un régime douanier qui lui assure un minimum de protection ?

Je ne puis ici que faire miennes les conclusions de M. Vignes, rapporteur de la commission des relations extérieures: « Il est clair que la République française doit veiller à ce que non seulement dans son cadre institutionnel mais encore dans le cadre élargi de l'Union française les relations préexistantes permettent d'asseoir un régime de préférences secondaires au bénéfice des diverses parties de l'Union.

Le principe n'en est pas incompatible avec les vues qu'exprime le rapport puisqu'on y voit admettre que les puissances européennes pourraient prétendre à un régime de porte ouverte, à l'exception toutefois de la métropole, au bénéfice de laquelle interviendraient des dispositions discriminatoires.

J'ajoute une considération qui n'a pas suffisamment retenu l'attention des experts. On ne peut diminuer outre-mer les droits de douane et d'entrée sans détruire du même coup la source principale de recettes des territoires d'outre-mer et par conséquent, sans porter atteinte aux prérogatives des assemblées locales. Une réforme de cette nature exige la refonte préalable de toutes les finances locales outre-mer.

Les considérations qui précèdent et qui ne prétendent nullement épuiser un sujet aussi vaste ont un double objectif: d'une part, attirer l'attention des pouvoirs publics sur les conséquences extrêmement graves qu'impliqueraient des décisions prises hâtivement dans un domaine dont les contours ont été jusqu'ici très insuffisamment précisés; d'autre part, suggérer

quelques mesures d'ordre économique propres, croyons-nous, à permettre, au moins partiellement, aux pays d'outre-mer de la République française d'évoluer dans le sens des principes de la Constitution.

Ceux qui croient encore à la logique des gouvernants argueront du fait qu'il est bien prématuré de bâtir un schéma des relations économiques à intervenir entre l'Europe de demain et l'Afrique d'aujourd'hui puisqu'on ignore tout des liens politiques futurs. D'ailleurs de quelle Europe s'agit-il ? Celle des Six ou celle des Quinze ? La recommandation du 25 septembre s'adresse sans doute aux Quinze, mais qu'adviendrait-il si une fédération étroite unissait demain les Six, encore que le pool du charbon et de l'acier soit limité aux seules métropoles ?

Ce problème politique serait-il résolu, nous nous trouverions encore devant la même difficulté : l'insuffisance de préparation des Français dans la négociation qui risque bientôt de leur être proposée à l'improviste. C'est là que réside le plus grave danger pour nos institutions.

Sommes-nous décidés à briser le circuit que l'on voudrait fermer entre les matières premières et les objets fabriqués, ou voulons-nous au contraire faciliter l'émancipation de l'économie africaine par une industrialisation progressive ?

Voulons-nous rendre une quelconque autorité européenne, où la France serait minoritaire, maîtresse de l'économie d'outre-mer par la fixation des prix-clefs à long terme ?

Entendons-nous sacrifier les investissements non rentables, souvent à caractère social, tels que les a prévus la loi fondamentale du 30 avril 1946 et livrer les entreprises d'outre-mer à une nouvelle banque d'affaires européenne, ou au contraire entendons-nous associer une banque d'investissements fédérale ou même mondiale au développement de l'ensemble des territoires d'outre-mer ?

Avons-nous enfin quelque idée des productions essentielles que nous entendons développer de préférence à d'autres ?

Autant de questions auxquelles la délégation française à Strasbourg doit avoir quelque peine à répondre, car dans aucune enceinte nationale elles n'ont fait l'objet de vastes débats précédés eux-mêmes de travaux d'experts.

De là est né, chez quelques-uns d'entre nous, le désir qu'une conférence nationale se penche sur les destinées économiques de ce monde nouveau qui est en gestation. Elle devrait, si jamais elle se réunit, jeter les bases d'une planification méthodique de l'outre-mer en fixant les objectifs principaux de production, non pas suivant les seuls impératifs du plan Monnet, mais compte tenu des besoins de l'Europe et des échanges à intervenir entre la nouvelle communauté et le Commonwealth.

Le bilan des ressources actuelles et futures étant ainsi dressé, il s'agirait alors de préciser les termes de la politique commerciale et de la politique financière susceptibles de permettre ce développement économique sans détruire la communauté française, sans compromettre l'avenir politique et social des populations d'outre-mer, qui ne doivent pas se retrouver à l'époque de la traite. Système des préférences secondaires, buts et mécanisme de la banque d'investissements devront faire l'objet d'études très précises en fonction du statut des territoires et de la structure de l'Union française.

Sans doute serait-il alors opportun de rappeler au gouvernement qu'une coordination s'impose à très bref délai entre les divers organismes chargés dès maintenant de promouvoir l'industrialisation de l'Afrique, qu'il s'agisse du Bureau des recherches de pétroles, du Bureau des ensemble africains (dont les activités sont plutôt algériennes) ou du Bureau minier de la F. O. M. qui étend ses ramifications dans tous les territoires d'outre-mer. Une organisation d'ensemble puissante pourrait être un partenaire digne de respect pour le pool du charbon et de l'acier ou telle autre autorité qu'il plaira aux Européens d'enfanter. (*Très bien! très bien!*). Si de plus, elle assurait en son sein une représentation valable des populations d'outre-mer, issue des quatre assemblées constitutionnelles ou des assemblées de territoire à l'échelon local, elle serait alors réellement en mesure de faire entrer l'Afrique dans l'ère du développement industriel.

En somme, ne pas voir l'Afrique avec les seuls yeux des Européens du XVIIIe siècle mais avec ceux des bâtisseurs de l'Union française. (*Applaudissements.*)

C'est dans cet esprit que la commission du plan propose à l'Assemblée de compléter comme suit le texte de la proposition n° 335, adopté par la commission des relations extérieures.

« L'assemblée de l'Union française invite le gouvernement...

« 3° Avant qu'il ne soit amené à adopter une quelconque décision inspirée par la résolution du Conseil de l'Europe en date du 25 septembre dernier, à provoquer la réunion d'une conférence nationale composée de techniciens, des représentants des quatre assemblées constitutionnelles et des délégués de la République française aux organismes constitutifs de l'Europe, en vue de définir avec précision les bases d'une planification générale préalable de l'économie d'outre-mer de la République française en fonction de l'évolution récente et à venir de l'économie européenne.

« Cette conférence devra se préoccuper notamment :

« *a*) De définir les objectifs de production dans le cadre de l'Europe des Six et dans celui de l'Europe des Quinze ;

« *b*) De tenir compte, dans la définition de ces objectifs, de ceux propres à l'économie des Etats protégés et des Etats associés ;

« *c*) De prévoir la nécessaire harmonisation de l'économie de la République française d'outre-mer avec celle des pays du Commonwealth ;

« *d*) De préserver la cohésion économique de l'Union française en sauvegardant le principe d'un système douanier préférentiel interne ;

« *e*) De rechercher les conditions dans lesquelles pourraient être effectués outre-mer des investissements publics et privés d'origine européenne et comment devrait être assuré le fonctionnement de la Banque européenne pour le développement des territoires d'outre-mer, de manière à éviter que soient abandonnés les investissements à caractère social décidés par la loi du 30 avril 1946 ;

« *f*) D'attirer l'attention des pouvoirs publics sur la nécessaire et inévitable industrialisation de l'Afrique française, industrialisation qui exige d'une part, si l'on veut éviter qu'elle échappe à la direction française, que soit coordonnée l'action des organismes actuellement existants (Bureau de recherches de pétroles, Bureau minier de la France d'outre-mer, Bureau des ensembles africains), et d'autre part, si l'on veut empêcher le retour aux pratiques mercantilistes, que les populations locales soient valablement représentées à tous les stades de l'organisation industrielle. »

Voilà, mesdames et messieurs, quelles ont été les préoccupations de votre commission du plan, préoccupations qui ne pouvaient pas être très exactement les mêmes que celles de la commission des relations extérieures, car c'est plutôt sous l'angle économique que nous nous sommes placés, mais il est bien évident que, dans ce domaine comme dans tous les autres, le jour où l'économie africaine ne serait plus qu'une annexe de l'économie européenne, il serait déjà beaucoup trop tard pour rechercher des solutions politiques. (*Applaudissements à gauche, au centre et sur divers bancs.*)

M. le président. La parole est à M. Theetten, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques.

M. Theetten, *rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques.* La commission des affaires économiques s'était réunie ce matin pour étudier le rapport pour avis dont elle m'avait chargé. Or, d'un commun accord, les membres des commissions des affaires extérieures, du plan et des affaires économiques se sont réunis pour mettre au point une motion de synthèse, laquelle, je le souligne, a été acceptée par l'ensemble des commissaires.

Votre commission des affaires économiques n'a donc pas pu se prononcer sur mon rapport et, par conséquent, par courtoisie vis-à-vis de mes collègues, je ne peux décemment pas l'exposer à la tribune de cette Assemblée. Toutefois, je me réserve, bien entendu, le soin de prendre la parole au cours de la discussion générale.

M. le président. La discussion générale est ouverte.

J'indique à l'Assemblée que je suis saisi d'une motion préalable, déposée par M. Barbé, Mlle Lafon et les membres du groupe communiste. Cette motion préalable est ainsi rédigée :

« L'Assemblée de l'Union française,

« Manifestant sa volonté de lutter contre toutes les formes d'exploitation et d'oppression coloniales,

« Dénonce les « institutions européennes » et le Conseil de l'Europe comme une menace d'aggravation du colonialisme envers les peuples d'outre-mer. »

Je rappelle qu'aux termes du cinquième alinéa de l'article 52 du règlement. « Dans le débat sur la motion préjudicielle ou préalable, l'auteur ou un des auteurs de la motion, un orateur d'opinion contraire, le Gouvernement intéressé et le président ou le rapporteur de la commission saisie au fond, ont seuls droit à la parole ».

La parole est à M. Barbé, l'un des auteurs de la motion.

M. Raymond Barbé. Mesdames, messieurs, il n'y a pas si longtemps que, contre l'opposition des seuls groupes commu-

niste et progressiste, la majorité de l'Assemblée de l'Union française faisait l'apologie des institutions européennes. Mais l'aveu cynique des objectifs colonialistes de la recommandation n° 26 de l'assemblée de Strasbourg, dont nous faisions, voici quelques semaines, le procès à cette tribune, ne permet plus de se faire à ceux qui débordaient naguère d'enthousiasme.

La prétention de « l'Europe » de trouver, dans les colonies africaines, celles de l'impérialisme français en premier lieu, une source de matières premières agricoles et minières et d'utiliser ces pays comme des débouchés pour son industrie et ses capitaux, a fait naître en France de nombreuses protestations. Les rapports au fond et pour avis qui nous ont été présentés aujourd'hui constituent, en quelque sorte, le reflet de ce mécontentement. On ne saurait, pour autant, s'illusionner sur leur mobile. Certes, dans tels passages de son rapport, M. le rapporteur au fond voudrait faire croire à la générosité de ses intentions. Il cherche à opposer — pour reprendre ses propres formules — « les aspects néo-colonialistes qui se font jour dans le concert européen, aux conceptions de l'Union française ». Il voudrait faire admettre que le souci des colonisateurs s'est radicalement inversé depuis l'époque de Jules Ferry. Or, il n'y a aucune différence entre les mobiles de Jules Ferry, pour lequel, voici 70 ans, la conquête d'une colonie était la recherche de débouchés, ceux d'Albert Sarraut qui, voici trente ans ne s'intéressait au capital humain que pour faire fructifier le capital argent, et ceux de Robert Schuman qui, en 1950, apportait le marché africain en dot au pool charbon-acier...

M. le président de la commission des affaires économiques, saisie pour avis. M. le président Albert Sarraut ne vous a pas entendu. Tant mieux pour lui! (*Sourires.*)

M. le président. M. Barbé parle, en effet, sur un ton confidentiel, et ses paroles n'arrivent pas jusqu'à moi. (*Sourires.*) Cela n'a aucune importance.

M. Georges Riond. M. Barbé ne se croit plus lui-même! (*Sourires.*)

M. Raymond Barbé. Pour tous, ce qui importe, ce n'est nullement d'« accorder finalement la primauté à l'humain », comme le prétend le rapporteur; mais le sénateur M. R. P., M. Claireaux exprimait leurs préoccupations lorsqu'il déclarait, le 27 novembre dernier: « Le souci du profit nous guide beaucoup plus que celui des besoins de l'homme, même en ce qu'ils ont d'essentiel. »

M. Boisdon. A Saint-Pierre et Miquelon, c'est assez vrai.

M. Raymond Barbé. *Journal officiel* du Conseil de la République en date du 28 novembre 1952.

M. Alfred Bour. Il faudrait voir le contexte.

M. le rapporteur. Cela a été dit sur le mode ironique.

M. Raymond Barbé. Sur le mode le plus sérieux, vous pourrez relire le texte.

En réalité, le but des partisans de l'actuelle proposition ce n'est nullement la défense des intérêts des peuples d'outre-mer, mais la défense des privilèges des colonialistes français menacés dans leurs profits par leurs partenaires de la « communauté européenne ». Ce qu'ils ne veulent pas, c'est, pour reprendre les expressions mêmes du rapport au fond: le « risque (qui) pourrait résulter de ce que l'autorité européenne commune cherchât à exercer un droit de regard sur l'économie de l'outre-mer et à contrôler notamment les investissements ».

Ce qu'ils craignent, c'est « la présence et la participation, à tous les niveaux, de techniciens et de chercheurs, comme de capitaux, européens ».

Ce qu'ils refusent, c'est, suivant l'expression du rapporteur pour avis, le socialiste Alduy, de « rendre une quelconque autorité européenne où la France serait minoritaire, maîtresse de l'économie d'outre-mer ».

Ce qu'ils redoutent, c'est, nous dit le rapport au fond « l'approche d'une ère éminemment concurrentielle dans le cadre de l'organisation européenne ».

Ce qu'ils désirent, indique le rapport pour avis, c'est que la France « devienne « un partenaire » digne de respect pour le pool du charbon et de l'acier qu'il plaira aux Européens d'enfanter. »

Ainsi, tout deviendra parfait, si, comme l'indique le rapporteur au fond « par l'intégration de la République à l'Europe, la France prévient le grave et imminent danger d'une autorité européenne spécialisée pour l'outre-mer », si, suivant le rapporteur pour avis, on évite que l'économie des pays d'outre-mer « échappe à la direction française », c'est-à-dire si l'on permet à l'impérialisme français de conserver le monopole de l'exploitation de son empire colonial ou, tout au moins, la direction lui assurant « un système préférentiel prioritaire », pour reprendre une expression plusieurs fois utilisée par le rapporteur.

On conçoit dès lors que, pour les partisans du rapport, leur « souci... ne saurait être interprété comme marquant une opposition de principe ». Tout au plus prétendent-ils critiquer « telles formules » ...« ou ambiguïtés d'expression » des documents de l'assemblée de Strasbourg! Et la proposition qu'ils présentent reflète ce désir des colonialistes français de s'entendre avec les autres impérialistes sur le dos des peuples d'outre-mer.

Nous ne saurions donc, nous, communistes, qui luttons contre l'oppression colonialiste..., camouflée sous le vocable d'Union française, nous ne saurions nous associer à une telle proposition...

M. Georges Riond. En Sibérie ?

M. Raymond Barbé. ...camouflée.

M. Le Brun Kéris. On ne vous le demande pas!

M. Raymond Barbé. Notre opposition aux projets de communauté européenne est une opposition de principe car, ainsi que Lénine le prévoyait déjà en 1915: « Les Etats-Unis d'Europe, en régime capitaliste, seraient comme une entente pour le partage des colonies. »

Dès juillet 1950, le groupe communiste de notre Assemblée déposait, sous la signature de notre regretté camarade Henri Lozeray, une proposition tendant à dénoncer les clauses des accords de Londres et du pool franco-allemand, première tentative de « communauté européenne ».

Voici comment s'exprimait cette proposition que la commission des relations extérieures et son rapporteur, le socialiste Alduy, moins pressés que pour le texte actuel, ont enterrée dans leurs cartons:

« L'anxiété des peuples d'Afrique est donc légitime. Alors qu'ils aspirent de toutes leurs forces à briser le joug du colonialisme, à conquérir leur liberté et leur indépendance, ils constatent que l'on dispose de leur sort sans leur demander leur avis. Ils pensent avec juste raison que la voie dans laquelle on les engage contre leur gré aboutit à l'exploitation renforcée des peuples d'Afrique avec la participation allemande, au renforcement de l'oppression coloniale. Sous la houlette des Etats-Unis, c'est le vieux rêve hitlérien de l'Eurafrique que l'on entend réaliser, en vue, les peuples africains ne l'ignorent nullement, d'une nouvelle guerre mondiale atomique dont la préparation et la conduite exigent une mobilisation totale des hommes et des richesses africains, au bénéfice de puissances impérialistes. C'est le joug colonial renforcé, c'est un pas de plus vers la guerre impérialiste. »

Ainsi s'exprimait la résolution déposée, depuis près de deux ans et demi, sur le bureau de notre Assemblée et qui n'a pas encore été discutée. C'est aussi dans cet esprit que nous voterons aujourd'hui notre motion préalable. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. le président. Personne ne demande la parole contre la motion préalable ?...

Je vais la mettre aux voix.

M. Raymond Barbé. Je demande un scrutin public.

M. le président. Je suis saisi d'une demande de scrutin présentée par M. Barbé, au nom du groupe communiste.

Le scrutin est ouvert.

(*Les votes sont recueillis. — MM. les secrétaires en opèrent le dépouillement.*)

M. le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin:

Nombre des votants	159
Majorité absolue	80
Pour l'adoption	16
Contre	143

L'Assemblée de l'Union française n'a pas adopté.

M. Laurent-Eynac. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Laurent-Eynac.

M. Laurent-Eynac. Monsieur le président, l'Assemblée apprécierait peut-être de voir renvoyer ce débat soit à jeudi, soit même à demain. En effet, nous sommes saisis d'un texte nouveau, distribué au début de cet après-midi et je ne vois au banc du Gouvernement aucun de ses membres. Dans ces con-

ditions, nous pourrions reprendre ce débat jeudi ou demain si l'urgence est démontrée.

M. Schleiter. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Schleiter.

M. Schleiter. J'apporte immédiatement l'appui du groupe des républicains indépendants et apparentés à la proposition de M. Laurent-Eynac.

M. le président. J'appelle l'Assemblée à prendre ses responsabilités. Un débat a été instauré aujourd'hui, dont on veut qu'il ait une suite pratique efficace. Je vous indique que l'Assemblée consultative de l'Europe, à laquelle vous voulez transmettre l'écho des observations présentées aujourd'hui avec d'ailleurs beaucoup de talent et de précision, se trouve réunie pendant quatre jours, les 14, 15, 16 et 17 janvier.

Si, par conséquent, l'Assemblée consultative n'est pas saisie, avant l'expiration de sa session, de la résolution que vous voterez, nous aurons donné un simple coup d'épée dans l'eau. A la rigueur, notre Assemblée pourrait tenir séance demain à quinze heures, à la condition qu'elle termine au plus tard ses travaux vers dix-neuf heures, de manière à permettre au représentant de l'Assemblée de l'Union française de remettre lui-même aux représentants français, à Strasbourg, le texte même des résolutions que vous aurez votées, en même temps que les rapports qui les ont précédées.

M. le rapporteur pour avis de la commission du plan. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Alduy.

M. le rapporteur pour avis de la commission du plan. Je propose à l'Assemblée, étant donné le très grand nombre d'orateurs inscrits, de poursuivre le débat pendant une heure ou deux au moins de manière à être certain que demain le débat sera véritablement épuisé à sept heures du soir.

Je crois ceci absolument indispensable.

M. le président. Je vous remercie, monsieur Alduy, de cette proposition, que je me disposais à faire. Il est sept heures moins un quart. Nous pourrions tout de même — car nous ne sommes pas épuisés de fatigue après quinze jours de vacances — travailler encore pendant environ trois quarts d'heure, de manière à permettre à certains des orateurs dont j'ai ici la liste, de produire leurs observations. J'ajouterai d'ailleurs que, dans l'intérêt de tous, les orateurs inscrits devraient réduire leurs observations au strict nécessaire. Nous avons entendu, cet après-midi, des rapports tout à fait remarquables qui ont épuisé toute la question; par conséquent, les avis peuvent être exprimés très sommairement.

Ceci posé, j'indique que sont inscrits, jusqu'à présent, dans la discussion générale: MM. Georges Riond, Oudard, Laurent-Eynac, Savi de Tové, Randretsa, Griaule, Boisdon et Theetten.

M. Alfred Bour. Pourquoi ne pas tenir une séance demain matin, monsieur le président ? Les séances du matin sont-elles proscrites à l'Assemblée de l'Union française alors que les autres assemblées en tiennent normalement ?

M. le président. Elles ne sont pas proscrites. Cela dépend de nous.

M. Alfred Bour. J'en fais la proposition ferme, monsieur le président. Réunissons-nous demain à dix heures.

M. le président. Nous en déciderons en fin de séance.

M. Georges Oudard. Je demande la parole, monsieur le président.

M. le président. La parole est à M. Oudard.

M. Georges Oudard. Monsieur le président, je m'excuse, je n'ai peut-être pas compris, mais j'ai entendu proposer par M. Alduy que la séance continue, et par M. Alfred Bour que la séance soit renvoyée à demain matin, dix heures...

M. Alfred Bour. Ce n'est pas contradictoire !

M. Georges Oudard. On a demandé que la séance se prolonge pendant une heure, puis qu'elle soit remise. Je dois dire que je n'ai pas entendu que l'Assemblée ait été consultée et ait décidé une de ces solutions ou les deux !

M. Antonini. On a proposé également de renvoyer à jeudi.

M. le président. Nous perdons inutilement du temps. Personne n'a protesté quand j'ai proposé de continuer pendant une demi-heure, après quoi d'ailleurs nous déciderons s'il y aura séance demain matin ou demain après-midi.

M. Laurent-Eynac. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Laurent-Eynac.

M. Laurent-Eynac. Nous avons proposé le renvoi de la question à jeudi, mais pour tenir compte des observations présentées, et dans un esprit de conciliation entre les diverses tendances qui viennent de se manifester, je pense que conformément à la proposition que vous avez formulée et qu'a d'ailleurs formulée également l'un des rapporteurs, M. Alduy, il pourrait être adopté que nous siégions maintenant jusqu'à huit heures et demie et que nous continuions demain à quinze heures.

M. le président. Je vous en prie, ne nous égarons pas parmi les diverses propositions qui viennent d'être soumises à l'Assemblée, ce qui nous ferait perdre du temps.

Je demande donc à l'Assemblée si elle consent à ce que nous discutions pendant encore une heure; après quoi je lui proposerai le renvoi, soit à demain matin, soit à demain après-midi, et nous serons alors fixés.

M. Junillon. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Junillon

M. Junillon. Pour des raisons faciles à comprendre et qu'il est inutile d'énoncer publiquement, il est parfaitement inutile de tenir une séance qui va durer une heure. (*Très bien! très bien!*) alors que nous pouvons suspendre dès maintenant, reprendre à huit heures et aller jusqu'à minuit, ce qui nous fera tout de même gagner du temps. (*Très bien! très bien!*)

M. le président. Je ne demande pas mieux, et telle était en effet ma pensée, de prolonger et de terminer le débat aujourd'hui; mais ayant reçu des demandes de renvoi à demain, je n'ai pas insisté.

Cela posé, M. Junillon nous saisit d'une proposition précise.

L'Assemblée est-elle d'avis de suspendre la séance dès maintenant pour la reprendre à huit heures trente et la poursuivre au besoin jusqu'à minuit ? (*Marques nombreuses d'assentiment.*)

Il n'y a pas d'opposition ?

Il en est ainsi décidé.

La séance est suspendue, elle sera reprise à vingt heures trente.

(*La séance, suspendue à dix-neuf heures, est reprise à vingt heures trente.*)

M. le président. Dans la discussion générale, la parole est à M. Riond.

M. Georges Riond. Mesdames, messieurs, mes premiers mots seront pour remercier les commissions compétentes de leur amicale compréhension. En effet, pour des raisons de procédure, j'avais été amené à déposer un contre-projet; les commissions ont bien voulu en tenir un si large compte que je leur en dois marquer publiquement ma reconnaissance.

Je ne tire aucune vanité de l'apport que j'ai pu faire au texte définitif puisque le contre-projet dont j'étais l'auteur représentait une synthèse des conditions retenues par MM. les rapporteurs; les termes dont je m'étais servi n'étaient que le corollaire des arguments avancés par eux.

Donc, dans l'esprit du groupe des républicains indépendants, aucune méfiance vis-à-vis des rapporteurs, non plus — je m'empresse de le dire — que de l'idée européenne. Au contraire.

Je ne me rappelle pas sans émotion que la première fois où j'avais l'honneur de monter à cette tribune, mon intervention portait justement sur la politique européenne. Vous avez bien voulu, mes chers collègues, réserver, ce jour-là, à mes propos, un accueil chaleureux, et ma reconnaissance reste aussi vive qu'à cette époque où vous encouragiez ma foi dans les structures de l'avenir.

Si j'évoque ce souvenir, ce n'est pas seulement pour vous répéter la sincérité de ma gratitude. C'est surtout pour préciser que notre Assemblée n'a pas attendu les recommandations du Conseil de l'Europe pour se soucier des rapports du continent avec les territoires d'outre-mer.

Nous avons déjà discuté ici trois propositions capitales à ce sujet: une de M. Alduy, une de M. le docteur Borrey, une autre que j'eus moi-même l'honneur de signer. Je tiens à affirmer, au nom de mes amis, que notre espoir demeure en une Europe gardienne vigilante de la paix, stimulatrice ingénieuse du progrès économique et social, apôtre plus fervent que tous les autres apôtres, de la dignité de la personne, de l'égalité des races et de la primauté du bien commun

M. Vignes l'a justement dit: Nul ne peut apercevoir dans nos intentions une équivoque. Notre accord ne va ni au concept de l'Eurafrika, ni au calcul de je ne sais quelle « dot offerte à la jeune Europe ». Les territoires d'outre-mer ne peuvent en aucune manière servir de contre-partie à des avantages dont la métropole accaparerait le prestige ou bloquerait les bénéfices.

Il faut laver la conception d'une Europe appelée à vivre intimement avec l'Afrique des vices mercantiles qui la dépravaient au temps de « la race des seigneurs » — je dirai plutôt « la secte des seigneurs » — et qu'applaudissaient les affidés de l'oppresseur.

A nos yeux, la base inaltérable de toute institution est dans la notion de liberté des contractants; c'est à partir du moment où elle est purifiée de toute interprétation inhumaine, et donc repoussante, que l'idée de l'association des continents reprend son éclat pour les témoins de notre époque.

Pourquoi donc attachons-nous tant d'importance au problème européen ? Ce n'est pas seulement à cause de l'attrait des idées nouvelles. C'est surtout parce que l'état du monde présent impose des perspectives élargies.

Notre planète est désormais régie par une loi, souvent terrible, mais inéluctable: la loi des grands ensembles.

Deux puissances massives dominent, à l'heure actuelle, dans l'hémisphère boréal. Leur conflit enferme l'Europe et les nations où naquit la civilisation chrétienne, dans une parenthèse étouffante. Entre ces deux blocs, faible est le pouvoir des nations que sépare leur individualisme. Mais ce pouvoir s'élargit s'il s'appuie sur ces territoires que la logomachie internationale qualifie de « dépendants » et que nous considérons, nous, comme le domaine d'une fraternité nouvelle, digne de nos traditions. (*Très bien ! au centre.*) Nous pouvons, dans une Europe compréhensive, consciente des grandeurs de l'Union française, provoquer la création d'un autre grand ensemble dont le poids pourra devenir déterminant, non seulement dans la résistance à un impérialisme barbare, mais aussi dans l'épanouissement de la civilisation dont nous voudrions que notre époque fût le printemps plein de promesses, en attendant que nos fils puissent goûter la saison des fruits.

C'est donc avec un espoir confiant que les hommes préoccupés de l'avenir politique de notre pays et de notre continent saluent toutes les initiatives de bonne foi qui ont pour objet d'augmenter son potentiel de résistance et de générosité.

Cependant, comme MM. les rapporteurs nous l'ont fait très nettement sentir le principe des grands ensembles pose des problèmes délicats, dont le premier est celui de la pérennité de l'Union française. Tout a été dit par M. Vignes sur ce sujet; je n'y reviendrai que pour souligner ces termes de son rapport écrit: « Le risque de mise en tutelle deviendrait une réalité si, contre notre gré, était créée une autorité européenne spécialisée dont la compétence s'appliquerait à l'outre-mer; il y a là un « *non possumus* » que la France doit faire entendre avec force ». Le même point de vue est implicitement exprimé dans le rapport de M. Alduy. Les Républicains indépendants enregistrent avec satisfaction une si juste traduction de nos communs soucis.

Autre problème, celui d'une économie européenne qui se substituerait à celle dont la République française a pris l'initiative dans le cadre de l'Union française. On en a rappelé tous les aspects. Permettez-moi d'évoquer brièvement le problème de la banque européenne. Il existe déjà un pays qui dispose de tous les moyens de coercition et de police, de financement et de distribution des richesses; il a créé, avec ses satellites, une grande banque d'investissements ; les experts pourront vous dire qu'actuellement la gestion d'une telle banque ne leur réserve que des déboires. Nous invitons, en conséquence, les responsables à veiller à ce que des innovations présomptueuses ne se soldent désavantageusement pour la France et pour l'Union française.

Des problèmes similaires se posent dans le domaine monétaire. Comment concevoir une politique monétaire européenne sans rendre les monnaies des territoires d'outre-mer sensibles aux fluctuations du franc métropolitain ? Le franc C. F. A., le franc Djibouti, le franc de l'Océanie, la piastre indochinoise réclament un examen rigoureux des conditions dans lesquelles ils évoluent et se maintiennent. Il n'est pas possible d'accepter un système dans lequel la France ne prendrait pas des précautions et ne s'assurerait pas des garanties quant aux répercussions monétaires dans les territoires d'outre-mer.

Même problème concernant la libéralisation des échanges. Il y a quelques semaines, nous évoquions, dans cette Assemblée, les projets d'accords commerciaux avec le Japon. Une longue discussion s'instaura sur l'opportunité de l'admission ou de la non-admission du Japon dans le G. A. T. T., les uns déclarant l'affaire d'actualité, les autres prétendant qu'elle ne l'était plus. Les procès-verbaux. Les récents débats de Genève démontrent que le problème reste posé. La nature des solutions adoptées influera sur la suite des conventions conclues avec les Etats associés. La France ne peut pas, là non plus, renier les préoccupations nées de sa conception de l'Union française.

De tout ce que dessus, comme disent les notaires, il convient de dresser un état précis et sincère. C'est pourquoi nous avons accordé une pleine adhésion aux propositions de M. Alduy relatives à la convocation d'une conférence nationale.

Notre collègue M. Rougenot a insisté sur l'urgence d'une coordination entre les services ministériels; cette proposition émanant de notre groupe, inutile de vous dire qu'elle sera automatiquement votée par tous nos amis.

Je retiens au passage l'attention que les commissions ont bien voulu porter à la nécessaire collaboration du secteur privé et du secteur public dans l'effort d'investigation préconisé par la commission du plan. En effet, une enquête de cette importance doit faire appel à toutes les sources d'information, de confrontation, d'analyse, de statistique. Il est judicieux d'associer loyalement les experts du secteur privé et du secteur public.

Combien d'autres aspects encore du même problème: la stratégie par exemple. Une communauté européenne devra avoir une politique des bases stratégiques. Nos positions à Djibouti, à Diego-Suarez, à Bizerte, à Mers-el-Kébir, à Casablanca, à Saïgon, en Océanie susciteront des calculs d'états-majors dont il est urgent de mesurer les exigences et vis-à-vis desquels on ne peut tarder à rédiger les instructions de notre politique nationale.

Faut-il insister sur la nécessité d'étudier les impératifs de la loi des grands ensembles mondiaux en liaison avec nos Etats associés ? Tout ce que je viens de dire le prouve. C'est pourquoi nous avons pris l'initiative de demander — et nous remercions les commissions d'avoir bien voulu adopter notre texte — que les propositions en cours fissent l'objet d'un examen des gouvernements des Etats associés et, au besoin, soient soumises à une session extraordinaire du Haut Conseil de l'Union française.

Quelqu'un a demandé: « Pourquoi une session extraordinaire » ? Mais, parce qu'il a été implicitement admis, si j'ai bien lu les procès-verbaux, que le Haut Conseil de l'Union française se réunirait environ une fois par an. Devant le problème d'aujourd'hui, il ne suffit pas de saisir les administrations des gouvernements intéressés; il importe d'inviter la conférence des ministres des Etats associés à aborder, au nom de toute son autorité, la rédaction des principes fondamentaux de la politique intercontinentale.

La proposition qui a conduit au texte d'aujourd'hui constituait initialement une mise en garde contre une recommandation du Conseil de l'Europe siégeant à Strasbourg. Nous avons été amenés à envisager les répercussions de projets plus gros encore de conséquences. Je veux parler des résolutions admises au sein de l'assemblée *ad hoc* qui siège à Luxembourg et qui a reçu pour mission d'envisager la création d'une véritable autorité politique européenne.

Il ne s'agit plus alors de vœux ou d'invites émanant d'une assemblée consultative, mais d'institutions à pouvoir délibératif. Nous aurons l'occasion de revenir sur ce problème puisque, dans un état d'esprit sensiblement identique à celui des auteurs de la proposition d'aujourd'hui, les républicains indépendants ont un texte qui pose le problème de la représentation de l'Union française au sein d'une autorité européenne. Aujourd'hui, je me bornerai à attirer votre attention sur le nombre de paragraphes qui, dès à présent, intéressent notre Assemblée dans les résolutions de l'assemblée *ad hoc*. Il serait trop long de vous donner lecture de ces textes. Retenons toutefois cette simple énumération: les paragraphes 1er, 3, 4 et 5 de la résolution n° 1, les paragraphes 22, 23, 24 de la résolution n° 2, relatifs aux capacités économiques; les paragraphes 2, 8, 11, 12, 13 et 26 de la résolution n° 2 et ceux de la résolution n° 5 relatifs aux capacités politiques; le paragraphe 15 de la résolution n° 2 relatif aux capacités financières, intéressent au premier chef la politique de l'Union française et relèvent donc de notre compétence.

C'est pourquoi nous avons demandé que les textes élaborés en vue d'une communauté politique européenne soient, avant leur discussion par le Parlement, renvoyés pour avis devant notre Assemblée. Nul ne peut critiquer notre demande. N'est-il pas aussi opportun de nous demander notre avis sur des projets de cette envergure alors que notre avis est sollicité sur des problèmes moins capitaux ? Je retiens d'ailleurs un précédent: au moment de la ratification des traités avec l'Indochine, le Gouvernement a bien voulu reconnaître que la première discussion devait se dérouler devant notre Assemblée.

M. Boisdon. Il y était obligé par la Constitution. Il n'y avait aucun mérite.

M. Georges Riond. Monsieur le président, je ne dénie jamais le mérite des autres.

Les Gouvernements changent et les mérites passent. Vous m'accorderez volontiers, je pense, que les mérites des Gouvernements ne sont pas toujours égaux dans les périodes que nous avons vécues.

M. Boisdon. Et même dans celle que nous connaissons.

M. Georges Riond. Il n'est pas sans intérêt en tout cas de rappeler au Gouvernement que si, à un moment donné, il a respecté la Constitution, ce n'est certes pas pour se donner plus tard le droit de la violer. C'est pourquoi nous insistons avec beaucoup d'énergie pour que le Gouvernement nous envoie ici les textes sur l'ensemble desquels nous avons le souci de nous prononcer.

Tels sont, mesdames et messieurs, les arguments qui ont inspiré l'accord et les initiatives des républicains indépendants sur le texte soumis à votre vote.

Ai-je besoin de dire que nous sommes animés par le sentiment le plus généreux ? Ai-je besoin de dire que nous ne sommes en aucune façon teintés de colonialisme ?

Nous avons toutefois demandé que le mot « colonialiste » disparaisse des conclusions de nos délibérations, parce que nous nous méfions des termes très souvent employés d'une manière outrancière.

D'ailleurs, en remplaçant le mot « colonialiste » par le mot « rétrograde », nous n'avons procédé qu'au remplacement d'un terme par son synonyme. Du moins, celui-ci ne porte pas préjudice à la considération due à notre patrie. Elle a donné, cette patrie, des preuves innombrables de son désintéressement. Elle a jalonné la voie du progrès avec assez de vigilance pour ne pas se sentir coupable de « procédés périmés et révolus ».

Mesdames et messieurs, arrivant à ma conclusion, je serai tenté d'évoquer l'appel de l'opinion publique à l'union nationale.

Cette union, est-elle réalisée ? Je souhaite que sur les grands problèmes de notre avenir elle impose prochainement ses symboles réconfortants.

Permettez à un homme qui conserve de la guerre des souvenirs poignants, de rêver au retour, pour des luttes pacifiques, du coude à coude exaltant de nos batailles contre l'envahisseur.

Récemment, je feuilletais les pages admirables de Léon Blum sur le patriotisme et l'humanisme; je me sentais pleinement d'accord avec la définition qu'il donnait du véritable patriotisme, dont le chauvinisme est une caricature; j'étais d'accord aussi avec la mise en garde qu'il prononçait contre l'internationalisme qui se corrompt en chauvinisme à rebours. Dans cet accord avec un homme dont les tendances et dont l'activité politique étaient si lointaines des miennes, je voulais apercevoir une promesse nouvelle de la conciliation dont nous avons déjà rêve aux heures de « l'échelle humaine ».

Peut être, dans ce débat, suis-je intervenu comme un ouvrier de la onzième heure. L'Evangile accorde le même salaire à ce travailleur retardataire qu'aux embauchés du matin. (*Sourires.*)

Quoi qu'il en soit, vous trouverez dans notre groupe une volonté sans répit pour soutenir une cause qui dépasse de loin les hommes, les groupes et les partis. Cette cause est la plus noble raison de notre activité; c'est un des plus augustes mobiles de nos desseins, au service de la liberté et de la prospérité de l'Union française. (*Applaudissements à gauche, au centre et sur les bancs des Etats associés.*)

M. le président. La parole est à M. Oudard.

M. Georges Oudard. Mesdames, messieurs, l'union européenne que l'on tente actuellement de former est-elle ou non compatible avec le maintien de l'Union française telle qu'elle est définie dans les textes constitutionnels et telle que la conçoivent nos esprits et nos cœurs ?

La question, que je reconnais posée de façon brutale, me semble rejoindre les préoccupations exprimées par nos rapporteurs et les légitimes inquiétudes contenues dans certains paragraphes.

Après avoir examiné dans ses incidences politiques la recommandation adoptée par l'Assemblée consultative du conseil de l'Europe — et l'on verra qu'elle peut être lourde de conséquence dans ce domaine — nous en aborderons l'aspect économique. Peut-être alors formerons-nous un vœu que nous souhaiterions voir retenu par l'Assemblée. Tel est le plan de l'intervention que je ferai à cette tribune, au nom du groupe du rassemblement du peuple français.

Je vais donc parler d'abord de l'Europe, de toutes les Europes, puisque l'on en prévoit plusieurs, de l'Europe des Six, de l'Europe des Quinze et même de l'Europe tout court.

Sauf en ce qui touche cette dernière, je me trouve dans l'obligation de me référer aux divers instruments soit ratifiés par le Gouvernement de la République, soit ébauchés par lui, soit en gestation à Strasbourg, et dus indirectement ou directement, à son initiative. Je les évoquerai rapidement, en tentant de dégager l'esprit qui les anime. Ce genre d'entreprise, en effet, côtoie indiscutablement deux dangers: celui d'une coupure entre la France métropolitaine et le reste de l'Union française, et celui d'un partage des responsabilités incombant aujourd'hui à la France dans l'Union, avec d'autres puissances européennes. Or, cela peut être pour le plus grand dommage des peuples d'outre-mer, comme le serait une dissociation de cette unité économique que constitue l'Union. Le seul de ces instruments qui ait été approuvé par le Parlement, avec des réserves dont il n'a pas été assez tenu compte, si j'en crois les critiques sévères soulevées à son endroit lors d'un récent débat au Conseil de la République, est la communauté européenne du charbon et de l'acier. Cette institution constitue tout ensemble, dans l'esprit de ses promoteurs, un instrument de production et un marché commun du charbon et de l'acier produits par les six Etats membres, une tentative de règlement des litiges franco-allemands et l'amorce d'une Europe unie.

Or, la France métropolitaine y participe seule. L'article 79 du traité de la communauté du charbon et de l'acier précise que ce traité n'est applicable qu'aux territoires européens des contractants. S'en trouvent donc exclus l'ensemble de l'Union française et même les départements et territoires d'outre-mer, y compris l'Algérie, partie intégrante de la République. Ce texte, en conséquence, ne pare pas au premier des dangers que nous venons de signaler — celui d'une scission de l'Union française — mais il n'évite pas pour autant le second danger puisque le deuxième alinéa du même article 79 dispose qu'en ce qui concerne l'accès aux ressources de charbon et marché de l'acier, les cinq contractants ont les mêmes avantages dans les territoires de l'Union française que la France métropolitaine. Les liens nouveaux par lesquels nous tentons de nous unir à l'Europe ont pour conséquence la rupture de l'unité économique de l'Union française. Je m'explique: la clause de la nation la plus favorisée accordée aux cinq contractants a, au moins, autant d'incidences sur le plan politique que sur le plan économique. Songeons seulement que l'un des fondements essentiels du Commonwealth est le système de préférence impériale!

La seconde communauté — la communauté européenne de défense, et l'armée européenne qui en découle — accuse encore plus gravement la coupure entre la métropole et les diverses autres parties de la République ou de l'Union française. (*Très bien! très bien! au centre.*) L'armée de la République est partagée en deux: une partie s'intègre dans l'armée européenne, l'autre se confine dans la défense de l'outre-mer, sans qu'il soit possible au gouvernement central de disposer de la plus petite unité des premiers contingents pour la sauvegarde de l'Union s'il n'en reçoit pas l'autorisation d'un général étranger toujours libre de la lui refuser.

La communauté politique prévue par l'article 38 du traité instituant la communauté précédente et dont le projet de constitution, établi par l'assemblée *ad hoc*, émanation de l'assemblée de la communauté du charbon et de l'acier, vient d'être discuté à Strasbourg, ne reconnaît pas plus que les deux autres la réalité de l'Union française. Il est admis, pourtant, depuis quelque quarante-huit heures, l'entrée dans le Parlement européen des représentants des seuls départements et territoires d'outre-mer; le contraire eût été surprenant puisque l'article 60 de la section I du titre VIII de la Constitution dit exactement : « L'Union française est formée, d'une part de la République française qui comprend la France métropolitaine, les départements et territoires d'outre-mer, d'autre part des territoires et Etats associés. »

Ainsi, alors que la République participe dans son intégrité à la communauté politique, l'Union en étant toujours exclue, ce n'est que la partie métropolitaine de la République qui se trouve incluse dans la communauté du charbon et de l'acier, et une partie de l'armée de la République dans l'armée européenne. Cependant, la communauté politique — nul ne le dissimule — aurait l'intention d'absorber, dès qu'elle serait constituée, la communauté du charbon et de l'acier et la communauté de défense.

Le désordre se révèle, tout au moins présentement, inextricable; les difficultés et les conflits risquent de se multiplier. En vérité, il eût été déjà très difficultueux d'intégrer à l'Europe, ainsi qu'on tente de la faire, une Union française définitivement formée et statique. Il eût été tout aussi malaisé d'intégrer l'Union française, telle qu'elle est de nos jours, c'est-à-dire en pleine évolution, à une Europe parfaitement au point. Mais cela tourne à la gageure si, additionnant les problèmes avec l'espoir naïf de mieux les résoudre, on cherche à procéder à la fusion

de deux ensembles, dont l'un, notre Union, est en voie de construction et dont l'autre, l'Europe, à peine ébauchée, et tronquée d'ailleurs à l'Ouest aussi bien qu'à l'Est, rencontre, pour sa constitution, tant d'obstacles.

Que personne n'interprète mal notre pensée: nous sommes partisans d'une organisation européenne saine et solide; nous tournons uniquement le dos à des œuvres d'idéalisme politique, fruits des veilles de technocrates irresponsables. (*Très bien! très bien! au centre.*)

Un ministre du précédent gouvernement a déclaré un jour que l'Europe ne se ferait pas sur le cadavre de notre industrie; nous serons unanimes à proclamer dans cette enceinte qu'elle ne se fera pas, non plus, sur le cadavre de l'Union française. (*Vifs applaudissements à gauche, au centre et sur les bancs des Etats associés.*)

Allons, mesdames, messieurs, ne nous abusons pas de mots! Vous savez tous que dans l'état actuel des choses, vous êtes dans l'incapacité de faire la vraie Europe qui irait des rivages de l'Atlantique aux confins du monde russe enfin rentré dans ses limites comme un fleuve en décrue dans son lit. Mais nous pouvons et nous devrions être, dans ce qui reste de l'Europe, les promoteurs d'une collaboration sur les plans technique, économique et militaire, collaboration qui resterait sous le contrôle des gouvernements des divers Etats, marquant ainsi une différence essentielle avec les institutions du pool charbon-acier que l'on a voulu supranationales, et collaboration aboutissant à une confédération politique européenne réelle.

De la sorte, serait sauvé ce foyer millénaire de civilisation, d'idées, d'inventions, de culture, où une France fidèle à ses traditions aurait un grand rôle à jouer, au cœur de l'Union française, pour l'avantage de tous les peuples qui la composent. La France ne peut néanmoins oublier que sa mission est de caractère universel, que son drapeau flotte dans les cinq parties du monde, et que sa présence dans l'Union l'oblige à avoir une politique intercontinentale.

Certains de nos compatriotes ont été souvent irrités par la prudence extrême et les réticences de nos voisins britanniques à l'égard de nos entreprises européennes. Découvririons-nous enfin que leur attitude pourrait avoir quelque fondement et qu'elle pourrait être, pour nous, aujourd'hui, matière à réflexion ? La Grande-Bretagne répugne à nouer avec l'Europe continentale des liens plus formels que ceux l'unissant au reste du Commonwealth. Après une brève période d'hésitation, un choix sans équivoque a été fait des deux côtés, soulignons-le, de la Chambre des Communes. C'est le Commonwealth qui a paru, pour des raisons d'ordre constitutionnel, aussi bien qu'économique, devoir l'emporter sur une Europe encore à faire. La France, puissance continentale, ne pourrait sans doute adopter un point de vue aussi catégorique. La question n'en mérite que davantage d'être examinée dans toutes ses incidences. Voilà un sujet de profonde méditation que je propose au nouveau Gouvernement. Le rapport Semler, dénommé aussi « plan de Strasbourg », suscite en nous non seulement les graves préoccupations d'ordre politique que nous avons indiquées, et sur lesquelles nous ne pouvions pas ne point insister, mais il y éveille également de sérieuses craintes en ce qui concerne la vie économique de l'Union française.

Mesdames, messieurs, parlant de ce plan de Strasbourg, devant le Conseil de la République, le ministre de la France d'outre-mer du précédent gouvernement déclarait: « Il n'est pas sans danger que certains esprits, en France, et surtout à l'étranger, s'habituent à penser que l'Afrique pourrait devenir une sorte de bien commun de l'Europe. » J'applaudis à ces paroles. C'est là, certes — dirais-je à mon tour — le côté le plus déplaisant du rapport de M. Semler, délégué de la République fédérale allemande au Conseil de l'Europe; mais n'est-ce pas, dans une certaine mesure, notre faute si d'autres cherchent à se substituer à nous pour rendre plus efficace une action qui aurait dû nous rester propre ?

Je ne verserai pas dans l'uchromie chère au philosophe Renouvier, en tentant de deviner ce que seraient devenus nos territoires d'outre-mer si, avant 1914, les capitaux privés français s'étaient investis davantage dans ce qu'on appelait alors « nos colonies ».

Ces colonialistes tant décriés maintenant ne les ont guère exploitées dans le sens économique du terme.

A cette époque du libéralisme total, les gouvernements se limitaient à des tâches administratives et civilisatrices. Ils les ont accomplies, conformément à nos traditions, et la France a le droit de s'enorgueillir de son action dans le domaine humain.

Dans la période d'entre les deux guerres, l'effort a été sensiblement plus soutenu. Aujourd'hui, par rapport à nos moyens réduits il est considérable, mais il reste insuffisant. Nous devons nous le dire à nous-mêmes. Il vaudrait mieux ne pas le voir constater par ceux qui nous ont imposé deux conflits mondiaux et se trouvent de la sorte partiellement responsables du manque d'amplitude de nos réalisations actuelles.

Ce retard peut et doit être rattrapé et, puisque nos possibilités financières se sont amenuisées, nous ne sommes pas opposés, tout au contraire, à des investissements étrangers dans nos territoires.

C'est à quoi tend essentiellement le rapport Semler. La question n'est pas nouvelle et un gouvernement qui aurait su prévoir aurait devancé le plan de Strasbourg en ayant son propre plan des investissements étrangers.

M. Junillon. Très bien!

M. Georges Oudard. Puisqu'il n'a pas sur ce sujet une politique générale, il doit rapidement en définir une, ne serait-ce que pour modeler selon sa volonté les suggestions qu'on lui présente. Traçons-en ici les grandes lignes.

Le Gouvernement devra d'abord tenir compte des traités internationaux souscrits par la France intéressant le Maroc, le bassin conventionnel du Congo, les accords de tutelle et de la charte internationale du commerce, laquelle reconnait le droit aux Etats membres de prendre toutes mesures appropriées de sauvegarde nécessaires pour assurer que les investissements étrangers ne serviront pas de base à une ingérence dans leurs affaires intérieures et leur politique nationale. Nous ne saurions renoncer à ce droit, serait-ce au profit d'un Etat membre de la future Europe. (*Très bien! très bien au centre.*)

Le Gouvernement devra naturellement, sur le plan interne, respecter les législations existantes et les prérogatives déjà accordées aux assemblées locales et fédérales. Le Gouvernement devra à nouveau — car ce travail a déjà été fait sous un autre angle — recenser nos ressources et nos besoins. Sont-ce des capitaux étrangers ou du matériel étranger, ou des techniciens étrangers qui sont, dans tel ou tel cas, le plus nécessaires ? Ces questions doivent à chaque fois se poser, après qu'il ait été vérifié que ces capitaux, ce matériel, ces techniciens, nous ne les avons pas.

Il conviendrait même de procéder à l'étude des marchés et de bien d'autres questions encore. Peut-être y aurait-il lieu notamment de retenir la proposition faite, il y a quelques années, par un haut-commissaire, de distinguer entre les substances minérales concessibles, selon qu'elles sont ou non indispensables à notre économie.

Il faudra aussi que le Gouvernement s'assure des garanties de tous ordres. Eviter par exemple la formation, dans un territoire, de coalitions d'intérêts relevant entièrement d'une économie externe à l'économie de l'Union, reviser sans doute les pourcentages de participation. La situation internationale et les théories avancées sur l'accès aux matières premières et la liberté au commerce nous y incitent, bien que nous devrions toujours chercher dans les exploitations du sous-sol à assurer une majorité française par l'apport de fonds d'Etat, par le truchement du bureau minier ou du bureau de recherches du pétrole.

Et il faudra prendre encore d'autres précautions: empêcher les monopoles de fait, — c'est-à-dire ne pas attribuer à un seul groupe les gisements d'un même territoire. Préférer à d'autres les ressortissants de nations neutres, pacifistes et non racistes... et qui, au surplus, ne pourraient s'instaurer jamais nos juges, nos accusateurs devant les instances internationales de New-York et de Genève. (*Très bien! très bien! et applaudissements au centre et à gauche.*)

Il ne saurait certes y avoir de notre part de discrimination systématique entre les différents Etats européens, il s'agit seulement de ménager l'autonomie de notre politique...

M. Junillon. C'est de l'objectivité.

M. Gorges Oudard. Enfin, la France devra veiller, conformément à ses idéaux démocratiques, au développement économique et avant tout, par conséquent, au progrès et au mieux-être des populations d'outre-mer. (*Vifs applaudissements à gauche, au centre et sur les bancs des Etats associés.*) C'est au Gouvernement qu'il appartient de faire les études nécessaires, nous nous tournons donc vers lui, à travers la distance...

M. La Gravière. Hélas!

M. Georges Oudard. ...comme l'ont déjà fait nos rapporteurs, pour le presser de dresser, dans les meilleurs délais, ce plan dont nous estimons avoir à connaître, et dont l'étude, trop longtemps négligée, lui est imposée par le rapport Semler.

Je suis donc ainsi amené à former le vœu que je vous annonçais au début de cette intervention, à savoir que tous les problèmes que pose, par rapport à l'Union française, l'Union européenne, et dont ne serait pas saisie notre Assemblée, par la voie de propositions ou de demandes d'avis du Gouvernement ou de

l'Assemblée nationale, fussent examinés par une commission prise dans le sein de cette Assemblée, par une commission que, pour nous mettre à la mode, nous pourrions appeler *ad hoc* (*Sourires*), laquelle pourrait alors, après étude consciencieuse, et en son nom — c'est-à-dire au nom de notre Assemblée elle-même — présenter en séance publique des sujets préparés qui montreraient que nous sommes au moins d'accord sur le fond de ces questions.

Par delà l'invitation que nous adressons au Gouvernement de la République, vous ferez savoir au Conseil de l'Europe que vous ne tolérerez aucune entreprise qui, quelqu'en soit l'intérêt apparent ou réel, pourrait conduire à une dissociation de l'Union française. (*Applaudissements prolongés à gauche et au centre.*)

M. le président. La parole est à M. Theetten.

M. Theetten. Mesdames, messieurs, la recommandation n° 26 du 23 septembre dernier fait suite à un rapport de la commission des questions économiques de l'Assemblée consultative européenne, rapport demandé par son secrétariat général sous la forme d'une synthèse permettant de penser dans son ensemble le problème des relations économiques de l'Europe avec les pays qui, sous des modalités diverses, ont avec elle des liens politiques.

Il est intéressant de noter que le rapporteur était un Allemand, le docteur Semler. Les conséquences économiques qui pourraient se produire pour notre Union française en application d'une telle recommandation ne doivent pas nous échapper, d'autant plus qu'à la suite de ladite recommandation le secrétaire général des Nations Unies a demandé au secrétaire général du Conseil de l'Europe de rencontrer le directeur des affaires économiques des Nations Unies pour examiner les propositions de l'assemblée de Strasbourg, et celles-ci ont reçu le nom peut-être prématuré semble-t-il de « plan de Strasbourg ».

Vous saisissez bien, mesdames et messieurs, l'importance, et dans le fond, la complexité du problème. Nous sommes tous, au fond de notre cœur, favorables au concept de l'Europe unie, mais nous ne voulons pas qu'à la suite de l'O.N.U. qui, sur un terrain politique et moral, semble délibérément et à chaque occasion s'en prendre plus spécialement à la France, le Conseil de l'Europe, sur le terrain économique, songe également à gagner sur notre pays. Il semble au premier abord qu'en voulant attaquer le problème de l'Afrique avant que l'Europe soit davantage matérialisée dans les faits, l'Assemblée consultative ait laissé poindre, par l'intermédiaire de certains de ses pays membres, l'intérêt particulier qu'elle portait à l'Union française sur le plan économique. Peut-être aussi l'Assemblée de Strasbourg aurait-elle ainsi révélé son sentiment profond que l'on ne peut construire l'Europe sans y inclure en même temps l'Afrique.

Une fois déjà, sous la pression des événements, notre pays a été amené à pratiquer, tant en France métropolitaine qu'en Afrique, une politique de libération des échanges qui n'a pas été favorable, mais sur laquelle il a été possible de revenir à temps. A cette époque au moins avons-nous fait la preuve que nous conservions toute notre liberté d'action. Mais en sera-t-il de même dans l'avenir si nous prenons vis-à-vis du Conseil de l'Europe des engagements trop précis?

Certes, nous ne contestons pas l'intérêt de certaines suggestions de l'assemblée consultative, ne serait-ce que celle de la création d'une banque européenne pour le développement des territoires d'outre-mer. D'autre part, l'intérêt que la métallurgie britannique, pour son programme d'expansion, porte à nos minerais de fer de Conakry et plus particulièrement à ceux de Mauritanie dans les années à venir.

Que serait-ce donc si une Europe unie et une Afrique parallèlement aménagée pouvaient, dans les décades à venir et dans le cadre d'une masse de 950 millions au total, développer plus librement leur production?

Voyons comment se présente la situation, en admettant que l'engrenage inauguré à Strasbourg nous contraigne effectivement à faire le bilan de notre situation?

A cet égard, il ne fait pas de doute qu'entrer dans les vues du Conseil de l'Europe poserait trois sortes de problèmes: problème d'ordre constitutionnel, d'ordre administratif et d'ordre économique.

Problème constitutionnel: il se résume dans la question de savoir comment la France, ou plus exactement l'Union française, serait représentée tant à l'Assemblée de Strasbourg que dans les communautés européennes ? C'est un point qui a d'ailleurs retenu l'attention d'un certain nombre de sénateurs et au cours d'un débat au Conseil de la République, le mois dernier, ceux-ci, en effet, ont interpellé le ministre de la France d'outre-mer. En fait, le problème constitutionnel dépasse le cadre de la recommandation de l'Assemblée de Strasbourg pour autant que celle-ci semble ne pouvoir concerner que nos seuls territoires d'outre-mer, c'est-à-dire nos seuls territoires africains. A ce stade, nous en revenons donc à cette question déjà bien connue qui est celle de la mise en place définitive, en France même, des institutions de l'Union française. On a pu dire de l'Union française qu'elle était un perpétuel devenir, une création continue et lors de ses débats au Conseil de la République, les projets les plus divers ont été également mis en avant pour la réforme de l'Union mais ils supposent tous plus ou moins une revision de notre Constitution. Sans m'étendre davantage sur ce point, il semble qu'au cours des années à venir, l'Union française puisse entrer au sein de l'Assemblée de Strasbourg, sans avoir été, dans notre Constitution même, mieux définie et mieux ordonnancée.

Le problème administratif se présente un peu comme la suite du problème constitutionnel; suivant la recommandation de l'assemblée consultative de Strasbourg, dix-sept bureaux compétents dans nos différentes administrations, ministère des affaires étrangères et ministère de la France d'outre-mer notamment, se sont saisis de la question. Nous serons unanimes ici à saluer ce bel élan de travail et nous nous réjouirons qu'un aussi grand nombre de fonctionnaires qualifiés fassent preuve d'un tel esprit qui honore l'administration, mais il semble que nous devons éprouver une certaine inquiétude sur la manière dont seront coordonnés finalement tant de travaux. Ces travaux pourront aboutir sans doute à de nombreuses statistiques, qui se répercuteront au commissariat du plan, etc. Nous craignons d'être représentés à Strasbourg en un ordre trop dispersé pour pouvoir efficacement faire face à d'autres suggestions infiniment plus directes émanant d'Etats parties prenantes à Strasbourg plus que nous-mêmes.

Je ne vous cache pas que le problème économique m'intéresse plus particulièrement; de même qu'au point de vue politique ou administratif, il s'agit ici d'achever et de parfaire cette solidarité économique, base même de la prospérité de l'Union française et, par conséquent, de son potentiel international en tant qu'Union. Dans ce domaine, nous ne ferons d'ailleurs que rester fidèles à l'esprit de notre Constitution dont le long préambule a prévu explicitement ce principe de collaboration économique. Il est exact que, ces dernières années, des progrès ont été faits dans ce sens; c'est ainsi que lors de ce débat au Conseil de la République, le ministre de la France d'outre-mer a pu rappeler qu'en définitive, au cours de l'année 1951, 70 p. 100 des exportations et 79 p. 100 des importations des territoires d'outre-mer sont respectivement sortis ou entrés en France et en Union française. Ce sont évidemment là des chiffres impressionnants, mais nous ne devons pas nous dissimuler que ces chiffres n'ont pu être obtenus que dans la mesure où la métropole a fait, dans ce sens, un effort qui ne doit pas s'arrêter là.

En effet, comment pourrions-nous à la fois parfaire cette politique de prix garantis, de caisse de soutien, d'investissements planifiés, de toute nature, qui a assuré jusqu'ici, non sans heurt, mais avec tout de même des résultats appréciables, la solidarité économique de l'Union française, et entrer en même temps dans les vues de l'assemblée de Strasbourg qui tendra fatalement, au contraire, à nous demander, pour le plus grand bénéfice des autres Etats membres du Conseil de l'Europe, de mettre un frein à une action aussi unilatérale de notre part. C'est pourquoi il vous paraîtra sans doute indispensable, après la recommandation de l'assemblée consultative de Strasbourg, que les conséquences qui en découlent soient étudiées à fond non seulement par les pouvoirs publics mais aussi avec le concours de toutes les industries françaises intéressées par la production des matières que leur offre l'Union. Il est évident que, si l'Union française doit entrer un jour en un bloc politique, lui-même uni au sein d'une Europe unie, il est indispensable qu'elle constitue en même temps une entité économique unie. D'ailleurs, l'Europe elle-même ne nous en donne-t-elle pas l'exemple pour autant que les communautés actuellement en vigueur ou projetées ont été surtout de nature économique et ne deviendront politiques, si elles le deviennent, qu'au cours des années à venir. Il est clair, en effet, que la solidarité économique de l'Union française met en jeu trop de problèmes à l'intérieur, par exemple, de la zone franc. A vrai dire, le problème de la solidarité économique de l'Union française ne se confond-il pas avec le problème de la zone franc ? On adviendra-t-il de cette importante question si jamais l'assemblée consultative du Conseil de l'Europe oblige à reviser toute notre politique africaine par rapport à celle des autres Etats membres?

Un autre problème important, très brillamment développé à cette tribune, doit être étudié dans le cadre des idées générales sur l'intégration des territoires d'outre-mer dans la communauté européenne, il s'agit des investissements.

Dans le chapitre « Résumé et conclusions », le rapport du secrétariat général du Conseil de l'Europe s'exprime en ces termes: « En matière d'investissements, le groupe de travail a été unanime à constater l'importance, pour les territoires

d'outre-mer, de capitaux en provenance des pays plus développés, des métropoles d'abord, mais aussi des Etats-Unis et des autres pays européens sans responsabilité territoriale outre-mer.

« En ce qui concerne plus particulièrement les territoires dépendants, le groupe de travail a été d'avis que le développement des territoires dépendants et l'élévation du niveau de vie de leurs populations ne pourraient être que facilités par une collaboration dans le cadre des souverainetés.

« La contribution des pays européens sans responsabilité outre-mer au développement des pays dépendants ne saurait toutefois se limiter à de simples participations commerciales et ces pays devraient également assurer leur part des investissements d'infrastructure nécessaires à la mise en valeur de tout pays neuf.

« Le groupe de travail estimant, par ailleurs, que le financement des investissements outre-mer ne saurait être séparé de celui des investissements en Europe a été d'avis que la meilleure façon d'assurer la contribution financière des pays européens sans responsabilité coloniale, serait la mise sur pied d'une banque européenne des investissements qui, en liaison avec la banque mondiale, étendrait son champ d'action aux pays dépendants d'outre-mer. Une telle organisation pourrait être facilement complétée par des institutions financières spécialisées de caractère privé. »

Quant aux participations commerciales, celles-ci peuvent se faire facilement par accord entre compagnies privées. Les gouvernements responsables de ces territoires devraient donc favoriser la création, par accords entre compagnies privées, de véritables compagnies internationales associant les capitaux métropolitains et les capitaux étrangers avec, aussi souvent que possible, une participation du capital local.

C'est dans la mesure où les pays sans responsabilité territoriale outre-mer participeront au développement des pays dépendants d'outre-mer qu'il sera possible de leur en ouvrir les marchés.

Aussi, bien entendu, trois questions peuvent se poser: Quelle sera la condition imposée aux capitaux en provenance des pays sans responsabilité coloniale pour participer aux investissements futurs ? Quels seront les statuts et les techniques de la banque européenne d'investissements ? Comment seront organisées les compagnies commerciales privées ? Le seront-elles en faisant appel aux capitaux de provenance étrangère ?

Il importe avant tout de se rappeler, en ce qui concerne, par exemple, la politique allemande, que celle-ci ne consiste pas à offrir des capitaux, mais à placer un équipement qui engagera l'avenir.

J'ai sous les yeux un passage d'un article d'une revue allemande, l'*Ubersee Rundschau*, qui fait justement état de ce que je viens de vous dire. Il s'exprime en ces termes:

« La balance commerciale de l'Afrique du Nord avec la république de Bonn est largement excédentaire... L'Allemagne de l'Ouest est un pays essentiellement industriel qui doit importer la plupart des produits nécessaires à sa nourriture. Elle est contrainte d'exporter pour vivre. Il faut donc s'attendre à ce qu'elle produise un gros effort pour conquérir le marché africain.

« Le rapport de la Hamburger Kreditbank soulignait qu'à côté des grandes sociétés françaises d'import-export, il existait en Afrique de petits importateurs indigènes, syriens, grecs et portugais dont le chiffre d'affaires d'ensemble est souvent important; et il conseillait aux exportateurs allemands d'entrer en contact avec eux, ainsi qu'avec les nouvelles coopératives africaines.

« Dans cet ordre d'idées, signalons également la création, au début de cette année, à Munich, de l'Indufina, dont le directeur général, comme par hasard, est le docteur Semler, député au parlement de Bonn, le même qui présenta dernièrement, à Strasbourg, le rapport que vous connaissez.

« Le but de l'Indufina, sur la mise en commun des ressources africaines, est de participer à la création de nouvelles entreprises dans les territoires français. Elle a déjà obtenu une participation de 25 p. 100 dans la Société européenne industrielle pour le Maroc, dont le siège est à Casablanca. Elle est également en pourparlers avec un groupe de Dakar.

« ... On le voit, l'activité allemande dans nos possessions d'outre-mer est encore assez réduite. Elle est, du reste, freinée par le manque de capitaux qui sévit outre-Rhin. En sera-t-il de même demain ? Ceci est une autre histoire. Il est certain que, si les thèses développées par l'*Ubersee Rundschau* devaient l'emporter, l'Afrique française serait vite inondée de marchandises allemandes ».

Il est certain que, en ce qui concerne le problème allemand, la question des dettes allemandes pourrait venir sur le terrain, mais les Allemands ne sont pas près, éventuellement, de régler leurs dettes de guerre.

Ce règlement n'est pas encore commencé et le gouvernement allemand a fait allusion à l'impossibilité de faire face à sa créance. Il faut s'attendre, par conséquent, à ce qu'il investisse dans les territoires d'outre-mer, non pas des capitaux, mais des techniciens.

On a parlé de l'intégration des territoires d'outre-mer à l'Europe, mais, en réalité, la question n'a jamais été étudiée d'une manière approfondie jusqu'ici en France.

Elle ne le sera jamais tant que durera l'imprécision de la pensée administrative et gouvernementale en la matière. En fait, il faudrait, ainsi que le disait tout à l'heure un des orateurs, un organisme centralisateur.

La présidence du conseil ne peut être cet organisme central. Une véritable réforme de structure serait à envisager.

Le rapport du Conseil de l'Europe ne concerne pas directement l'intégration des territoires d'outre-mer dans l'Europe. L'idée de base est due au déséquilibre économique de l'Europe, surtout sensible vis-à-vis de la zone dollar.

Quelle est alors la politique qui pourrait faire sortir l'Europe de cet état de faiblesse et la maintenir à la hauteur de la zone russe et des U. S. A. ? Le moyen proposé par le Conseil est le système du tarif préférentiel, mais les U. S. A. s'y opposent, car ils ne veulent pas d'une Europe économique qui nuirait à leur commerce.

S'il est clair, en effet, que les territoires d'outre-mer peuvent contribuer à résoudre le problème dollar en substituant leurs envois à l'Europe aux envois primaires de l'Afrique du Nord, il est non moins clair qu'ils peuvent apporter une autre contribution en vendant aux Etats-Unis des matières réclamées par l'économie américaine. Leur balance favorable en dollars peut compenser en partie la balance défavorable de leurs métropoles.

Un grand journal anglais, l'*Economist*, présente, au sujet des colonies britanniques, une affirmation frappante.

Selon ce journal, les colonies auraient — de décembre 1947 à juin 1952 — réalisé un excédent de dollars supérieur au déficit de la métropole: 820 millions de dollars contre 580, tandis que, d'autre part, les Dominions — mais ceci sort de notre sujet — auraient eu un déficit de 2.540 millions, cause de tout le mal.

Notre attention est ainsi attirée sur le rôle des territoires d'outre-mer comme gagnants de dollars. Voyons quels achats les Etats-Unis ont fait auprès des territoires européens en 1951 et comment ils se sont répartis. D'après leurs statistiques, les Etats-Unis ont acheté pour 1.024 millions de dollars à l'ensemble des territoires d'outre-mer.

Le chiffre est fort, puisque les achats à l'ensemble des pays métropolitains O. E. C. E. ne sont montés qu'à 1.855 milllions. Quels ont été les bénéficiaires de ces achats ?

Les territoires d'outre-mer britanniques viennent en premier lieu, les Etats-Unis y ont acheté pour 698 millions, ou 68 p. 100 du total. Ensuite, viennent les territoires d'outre-mer hollandais, pour 182 millions, ou 17,8 p. 100. Ensuite, les territoires d'outre-mer belges, avec 62 millions, ou 6 p. 100 du total. Les territoires d'outre-mer français ne figurent qu'en quatrième position, avec 48 millions, moins de 5 p. 100 des achats faits par les Etats-Unis à l'ensemble des territoires d'outre-mer des pays O. E. C. E.

Les territoires d'outre-mer portugais nous suivent de près, avec 34 millions. Il est vraiment inexplicable que de si vastes territoires, et si variés, trouvent si peu à vendre. Seuls de tous les ensembles des territoires d'outre-mer européens, les territoires d'outre-mer français ont, avec les Etats-Unis, une balance commerciale passive.

Selon l'annuaire de l'O. E. C. E., l'ensemble des territoires d'outre-mer français, en 1951, a acheté pour 122 millions de dollars aux Etats-Unis, et vendu pour 48, soit un déficit de 74 millions, qui monte à 84 compte tenu des échanges avec le Canada; l'excédent des colonies britanniques avec les Etats-Unis seuls ne montait pas à moins de 500 millions, 590 y compris les échanges avec le Canada.

Le genre de possessions qui restent à la Hollande lui vaut un crédit de 107 millions de dollars à l'égard des Etats-Unis et de près de 10 millions de dollars à l'égard du Canada.

Les territoires portugais encaissent, au total, une quinzaine de millions; les territoires d'outre-mer belges ne font qu'équilibrer. L'examen des chiffres amène à constater que les colonies britanniques et hollandaises sont actuellement les mieux orientées vers leur rôle de remplacement des fournisseurs nord-américains et de gagnants de dollars par des fournitures aux Etats-Unis.

Les pays de l'Union française d'outre-mer sont les plus mal orientés puisque leur contribution à l'approvisionnement de l'Europe est très disproportionnée à leur étendue, leurs ventes à des pays européens autres que la France trop faibles et leur balance dollars déficitaire...

M. Junillon. Me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Theetten. Volontiers.

M. Junillon. Mon cher collègue, je vous remercie de me permettre de vous interrompre. Je voudrais apporter, à l'appui de votre démonstration, le souvenir d'une étude des statistiques du commerce extérieur et, en particulier, des relations économiques qui s'établissent entre les territoires français d'Afrique et les Etats-Unis d'Amérique.

J'ai été frappé — je n'évoque que des souvenirs, je n'ai pas les chiffres ici — de constater que, depuis 1948 jusqu'à 1951 inclus, les Etats-Unis d'Amérique avaient accru leurs importations de matières premières originaires de l'Afrique française au moment même où ils réduisaient leurs achats à la France métropolitaine. Nous avons le droit de nous inquiéter d'une tendance qui pourrait illustrer, sinon expliquer tristement les tentatives d'organisation économique qui, aujourd'hui nous sont proposées sous le couvert de l'édification de l'Europe. (*Très bien! très bien! et applaudissements.*)

M. Theetten. Merci, mon cher collègue, d'avoir appuyé la thèse que je viens d'exposer à cette tribune, et les informations que j'ai apportées. Il est certain que l'Europe seule n'arrivera jamais en fait à retrouver l'équilibre. Mais cela nous sera-t-il possible avec les territoires d'outre-mer ? C'est la première fois que l'on essaie de donner une conception de l'Europe par rapport aux Américains et aux Russes. Il faut donc regarder cette tentative avec bienveillance et ne pas simplement se heurter au danger allemand; en effet, disposant de capitaux actuellement, la Suisse et surtout les Pays-Bas seraient disposés à faire un effort. Seulement à l'étranger, et en Belgique hélas, notre réputation relative aux territoires d'outre-mer n'est pas toujours très favorable, mais elle est malheureusement trop souvent justifiée, et il conviendrait peut-être de faire un effort plutôt que de laisser les choses en leur état actuel.

N'est-il pas dangereux cependant d'ouvrir sans garanties les territoires d'outre-mer aux investissements étrangers, alors que nous n'avons pas le moyen de contrôler cette politique, pour parler en termes financiers: de garder la majorité ?

Aussi, mesdames, messieurs, la motion de synthèse qui a été élaborée par les membres des diverses commissions nous propose une grande conférence nationale, ce dont je me félicite. Et je remercie les rédacteurs de cette proposition qui ont bien voulu introduire dans la motion qui sera votée tout à l'heure, la présence d'experts publics et privés.

Il est nécessaire que, devant cet important danger qui est apparu à Strasbourg, toutes les forces économique de notre pays puissent donner leur avis sur les consequences graves pour l'économie de la France et de l'Union française que pourrait avoir le plan de Strasbourg. Je souhaite pour ma part que cette conférence ait lieu le plus tôt possible, et je me félicite que cette idée ait pris naissance dans notre Assemblée.

Mesdames et messieurs, c'est aux actes qu'on jugera notre pays. Le problème st trop important pour souffrir un délai, car demain il sera peut-être trop tard. (*Applaudissements au centre et à gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Savi de Tové.

M. Savi de Tové. Mesdames et messieurs, au moment où apparaît, au sein du Conseil de l'Europe, une orientation marquée vers l'exploitation des matières premières en provenance de l'Afrique, il ne semble pas inopportun d'entendre l'opinion des Africains sur ce sujet.

Il n'est pas non plus inutile de rappeler les immenses espoirs qu'avait fait naître, parmi les masses laborieuses de nos compatriotes africains, le fameux plan 4 du président Truman, relatif à l'élévation du niveau de vie des populations des territoires sous-développés. En fait, ce plan n'a abouti pratiquement qu'à des espoirs déçus; si des dépenses somptuaires ont été engagées dans certains secteurs de l'économie africaine, c'est au profit exclusif de quelques rares firmes puissantes, efficacement épaulées politiquement, mais n'ayant sur les intérêts de la population que de faibles incidences. En tous cas, ces dépenses n'ont apporté aux milieux ruraux aucun bénéfice réel, aucune amélioration tangible de leur niveau de vie. Les paysans africains sont cependant conscients des besoins croissants et inéluctables de l'Europe en matières premières en provenance de leur sol. C'est la raison pour laquelle leurs représentants qualifiés ne cessent de réclamer l'amélioration des conditions de travail et de culture de l'ouvrier et du paysan noirs, qui ne disposent encore, à l'heure actuelle, que d'instruments et d'outils ancestraux ou déjà en usage avant l'installation de l'administration européenne. Celle-ci a bien instauré des textes, des règlements multiples et variés de plus en plus draconiens, marqués au coin de la plus pure orthodoxie européenne, mais les moyens et les possibilités modernes de rendement individuel et collectif font toujours défaut.

Il s'ensuit que dans le même temps où le paysan et l'artisan africains sont de plus en plus sollicités à produire, à payer des impôts, leurs possibilités de satisfaire ces exigences restent toujours précaires et qu'ils ont de plus en plus de peine à se nourrir, à entretenir et à élever leur famille; d'où le maintien d'un standard de vie misérable, contraire à la bonne économie et à la saine émulation à promouvoir entre les différents éléments intéressés à l'apport accru des matières premières sur les marchés européens. Rien n'est plus décevant, aux yeux des autochtones africains, que les promesses toujours renouvelées mais jamais tenues d'un avenir meilleur, alors que les pouvoirs publics ne cessent d'exiger d'eux toujours plus d'impôts, toujours plus de production sans jamais leur apporter en échange les moyens de mieux vivre, de mieux travailler. Le paysan noir s'inquiète à juste titre des lenteurs des milieux responsables dans l'apport de nouvelles méthodes culturales susceptibles d'augmenter le volume et la qualité des produits agricoles, tout en lui donnant la possibilité d'améliorer ses conditions d'existence.

Ce qui importe le plus à nos yeux, dans les relations entre l'Europe et l'Afrique, c'est de voir les nouvelles organisations supranationales européennes apporter au sort des populations africaines le même intérêt qu'elles réservent à leur production. Nous sommes en droit d'espérer que le Conseil de l'Europe, lors de l'élaboration de ses relations économiques avec les pays africains et d'outre-mer, préconisera des mesures propres à donner avant toutes choses, aux populations africaines, des garanties formelles d'amélioration de leurs conditions de vie. Nous sommes au regret de constater que les discussions engagées jusqu'à présent, et que nous voulons bien croire préliminaires, paraissent essentiellement soucieuses d'exploiter uniquement les richesses naturelles du continent africain, sans aucun souci des aborigènes, tout comme au temps où s'élaborait le trop fameux pacte colonial.

Il ressort en effet de la lecture des mesures préconisées par le Conseil de l'Europe pour satisfaire ses besoins en matières premières, que leurs auteurs se sont surtout préoccupés de mettre l'Afrique en coupe réglée, et que le souci d'améliorer le sort des populations africaines apparaît secondaire ou susceptible de se réaliser, à l'occasion, par voie de conséquence, grâce à l'afflux de capitaux ou l'implantation d'industries métropolitaines venant étendre leur emprise dans les régions reconnues par elles comme les plus propices à l'extension de leurs privilèges et de leurs monopoles. Il est bien certain qu'une pareille conception de l'appoint que l'Afrique est appelée à fournir à l'Europe, pour lui permettre de lutter efficacement contre les difficultés l'opposant aux deux blocs de l'Est et de l'Ouest, ne saurait en aucun cas recevoir l'approbation des représentants qualifiés des populations africaines qui ont conscience que les temps de l'exploitation pure et simple sont révolus.

La communauté européenne ne peut devenir une réalité que par symbiose eurafricaine. Toute conception qui se limiterait à exploiter l'Afrique au seul profit de l'Europe est devenue inconcevable et porterait, dans ses racines mêmes, sa propre destruction. L'heure n'est plus aux réalisations égoïstes du vieux système colonial, même élevé au plan grandiose des besoins de la communauté européenne. Celle-ci ne peut atteindre son plein épanouissement et sa totale efficacité que si elle associe à son sort et à ses efforts, sans restriction ni réserve, et avec un souci d'égalité de droits et de devoirs absolus, les populations africaines auxquelles les puissances européennes n'ont pas manqué de faire appel pour la défense de leurs libertés, par deux fois gravement menacées.

Les populations africaines ont acquis la conscience indestructible que si elles avaient des devoirs, elles s'étaient aussi acquis des droits sur les champs de bataille où les places d'honneur ne leur étaient ni discutées ni marchandées; ces populations ne peuvent plus admettre de n'être aptes qu'à subir sans contre-partie les servitudes de la communauté européenne; dans la vaste exploitation de leurs richesses qui conditionne l'avenir même du continent européen, elles méritent mieux qu'un rôle purement statique; les Africains ne sont plus des citoyens de seconde zone; les sacrifices, consentis pour la défense du sol de la République et le prestige de l'Union française, leur ont acquis des droits que doit matérialiser une mise en valeur de leurs biens naturels dont le premier est leur potentiel humain. C'est à lui que doit d'abord aller le bénéfice de cette mise en valeur. L'homme est le capital initial à améliorer en vue d'un rendement meilleur de l'ensemble du pays.

C'est ici que prennent toute leur signification humaine les profondes paroles du maréchal Lyautey, parlant des Marocains: « Nourrissez-les, et ils vous étonneront! » Cette prophétie s'est partout et pleinement réalisée là où s'y sont employés des chefs au sens complet du terme.

Rien de durable ni de fécond ne sera réalisé entre l'Europe nouvelle et le bloc africain sans tenir compte de la nécessité d'associer les populations africaines à la mise en valeur des richesses de leur sol et à l'effort collectif qui doit en accroître le rendement.

En défendant les intérêts des territoires d'outre-mer à Strasbourg, M. Léopold-Sedar Senghor n'a pas manqué de le rappeler: « Il importe désormais que l'effort français porte sur les activités de production et de transformation, que l'effort britannique — et la leçon devra être méditée par tous — s'appuie davantage sur le paysan autochtone et sur son éducation agricole ».

C'est donc, en définitive, dans le potentiel humain africain amélioré que M. Senghor voit la condition d'une association Europe-Afrique féconde et réelle.

Si les inquiétudes des auteurs de la proposition soumise à vos délibérations nous amènent à envisager des garanties nationales, nous aimons à penser que les intérêts des territoires d'outre-mer seront efficacement sauvegardés grâce à la vigilance de la République française qui représente l'Union française dans le concert des peuples libres.

C'est donc dans cet esprit que je vous demande, mes chers collègues, de voter la proposition soumise à votre examen. (*Applaudissements au centre, à gauche et sur les bancs des Etats associés.*)

M. le président. La parole est à M. Randretsa.

M. Randretsa. Mesdames, messieurs, il n'est pas dans mes intentions de prolonger ce débat. Tout a été plus ou moins dit et je tiens à féliciter tout spécialement nos collègues MM. Vignes et Alduy, dont les rapports ont su si bien exprimer nos appréhensions, comme notre désir de les voir disparaître.

Mais j'ai estimé aussi qu'il était de mon devoir, sur un sujet qui m'est particulièrement cher, de vous apporter les raisons qui m'amènent à soutenir la proposition de mes collègues du mouvement républicain populaire, comme à bien souligner que, pour nous autres Malgaches, l'Afrique ne constitue pas une terre dont nous voulons être séparés et que ses préoccupations et ses désirs sont aussi les nôtres. (*Applaudissements.*)

J'ai été — et d'autres l'ont exprimé avant moi — étonné, frappé par l'aspect « business » — l'on m'excusera de recourir à cette image — du rapport de M. Semler.

M. Griaule. C'est le seul terme qui convienne!

M. Randretsa. Il vous découpe l'Afrique en tranches avec une certaine désinvolture (*Très bien! très bien!*) et, supputant le rapport économique de telle ou telle de nos possibilités, il en arrive à négliger un problème pourtant essentiel: celui de nos réactions psychologiques. (*Applaudissements au centre, à gauche et sur les bancs des Etats associés.*)

M. Junillon. Très bien!

M. Randretsa. S'il élabore des projets en tenant compte des besoins d'une union européenne, il ne semble pas tenir compte des besoins et des aspirations d'une population africaine. Et, ce faisant, il nous donne l'impression que l'Afrique ne doit exister que pour l'Europe et non pour elle-même. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

M. Jean Guiter. Très bien!

M. Randretsa. On pourrait objecter que ces deux éléments ne sont pas forcément dissociés, mais le rapport de M. Semler n'est pas pour nous rassurer. Mes collègues se sont plu à souligner — à juste titre — qu'on trouvait tout au plus, et en neuvième position, une référence à l'élévation du niveau de vie.

Il faudrait pourtant bien que les membres du Conseil de l'Europe et que M. Semler, en particulier, sussent que l'Afrique ne désire pas, ne veut pas devenir le centre de combinaisons financières plus ou moins sordides, où s'exprimerait bien plus l'espoir de dividendes confortables que le souci du développement des civilisations africaines. (*Applaudissements.*)

M. Junillon. Très bien!

M. Randretsa. Mais si l'Afrique comprend et ne sous-estime pas la nécessité d'une union européenne et d'une coordination des économies, si elle comprend qu'on ne peut pas rester aujourd'hui indifférent et en marge de la vie internationale, elle ne voudrait pas qu'on préconisât, pour résoudre ces problèmes, des solutions contraires à ses intérêts sous le prétexte de construire l'Europe.

Surtout, qu'on nous comprenne bien: nous sommes désireux de coopérer avec l'Europe, mais non pas avec une Europe quelconque et mercantile dont la République française serait un simple rouage. Nous voulons bien apporter nos possibilités actuelles et futures, mais dans un cadre qui nous plaise: celui de l'Union française. (*Applaudissements au centre, à gauche et sur les bancs des Etats associés.*)

M. Junillon. Très bien!

M. Randretsa. Nous souhaitons, nous exigeons qu'il y ait à l'intérieur de ce cadre un rapport d'égalité, que soient défendus nos intérêts essentiels. En d'autres termes, mesdames et messieurs, nous voulons bien qu'on vienne, qu'on coopère, mais nous ne voulons pas que vienne n'importe qui pour coopérer n'importe comment, pour faire n'importe quoi. (*Très bien! très bien! et applaudissements.*) Aussi, nous espérons que la France, qui nous a demandé de constituer avec elle cette Union française qui nous rassemble aujourd'hui dans cet hémicycle, ne se laissera pas entraîner par des exigences étrangères et dans des courants d'idées en désaccord avec sa pensée profonde.

M. La Gravière. Nous l'espérons tous.

M. Randretsa. Nous l'espérons d'autant plus qu'il nous a été donné d'entendre récemment, dans des conférences, des Français tenir des propos sous une forme, certes, plus nuancée, mais rappelant fâcheusement ceux de M. Semler.

Que la France y prenne garde! Si, suivant ces tendances, elle ne prenait pas des garanties et des précautions suffisantes envers l'Union française, elle pourrait se trouver demain en désaccord avec ses territoirss d'outre-mer et, en même temps, noyée dans un combinat économique impersonnel, perdre tout ce qui fait sa grandeur.

Quels seraient alors la valeur, le sens de l'Union française si la France laissait à d'autres le soin de remplir sa mission?

M. Jean Guiter. Très bien!

M. Randretsa. Les liens qui nous unissent n'auraient plus leur raison d'être. Aussi, nous demandons vivement de faire en sorte que s'apaisent nos inquiétudes, et nous demandons en même temps à M. Semler de bien comprendre que l'Afrique et son vis-à-vis, l'Ile de Madagascar, ne sont pas seulement des puissances économiques d'avenir, mais aussi des terres où des hommes de couleur souffrent, travaillent, espèrent. (*Très bien! très bien! et vifs applaudissements à gauche, au centre et sur les bancs des Etats associés.*)

M. le président. La parole est à M. Griaule.

M. Griaule. Mes chers collègues, je ne viens pas prendre position sur la question d'ores et déjà posée de l'inévitable industrialisation de l'Afrique, ni sur celle non encore posée de son intégration dans le cadre d'un pool vert en puissance, non plus que sur la coordination du bureau des recherches de pétrole, du bureau minier et autres, attentivement penchés sur la misère humaine. (*Sourires.*) Encore moins prendrai-je position concernant les emboîtements de ce véritable éventail de communautés fonctionnelles qui se déploie peu à peu sur le monde occidental, aux yeux duquel le continent noir fait figure d'appendice.

Je laisse à d'autres, notamment aux techniciens du déficit dollar, à ceux du court et du long terme, aux spécialistes de la transférabilité, aux transporteurs pour peuples en surnombre (*Sourires*), le soin de sauver l'Europe à l'aide des richesses et des espaces surgis au Sud de la Méditerranée. Je voudrais seulement évoquer la grande ombre qui plane sur toutes ces réunions, l'ombre d'un absent, du paysan noir, de ce majoritaire auquel on préfère les minorités actuelles ou futures composées par les ouvriers d'usine, les mineurs, les dockers et les planteurs de l'Afrique idéale conçue par l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe.

Qui donc a fait allusion à cet homme? Personne, ou presque. On vient de prononcer le nom de mon ami Senghor. A aucun moment, il n'a été longuement question de lui. Personne ne s'est demandé quelles étaient ses aspirations réelles. Ses besoins, on les a inventés en les calquant sur les nôtres et en fonction de notre cause européenne. C'est tellement vrai qu'on emploie encore, comme au temps de Faidherbe, l'expression: « créer des besoins ». S'il faut les créer, c'est qu'ils n'existent pas ou, du moins, qu'ils n'existent pas tels qu'on voudrait qu'ils fussent.

Mais je ne viens pas combattre cette manière de faire ou de voir. Je veux seulement, comme le fit M. Alduy, remarquer que cette affaire déborde de l'économique pour atteindre d'autres plans, en tête desquels, à mon sens, doit être placé le plan humain. Je veux seulement souligner le silence que l'on observe sur les moyens techniques et moraux qu'il conviendrait d'employer pour adapter d'une part la fraction de la population qui sera appelée au travail et, d'autre part, le reste de la population qui ne sera pas appelée directement à ce travail. Car, finalement, les peuples africains dans leur ensemble supporteront le traumatisme que suppose l'ingérence de l'Europe dans leur vie quotidienne.

Cette adaptation sera-t-elle éternellement empirique ? Alors que nos projets techniques ne laissent aucun détail dans l'ombre, alors que des sommes considérables sont dépensées pour leur simple étude préliminaire, va-t-on continuer à considérer les hommes comme des éléments interchangeables d'une organisation planétaire à tendances uniquement occidentales ? Va-t-on continuer à considérer les sociétés qu'ils forment encore, quoi qu'on en dise, comme des édifices sans intérêt voués à une destruction prochaine ? Autrement dit, l'économie de traite, autrefois nationale, sera-t-elle promue au rang d'institution européenne ? Je suppose que non, que telle n'est pas l'intention sinon des hommes d'affaires qui, à notre époque, n'ont plus le temps d'être des hommes, du moins des représentants qualifiés des territoires d'outre-mer. J'ose espérer que le silence auquel j'ai fait allusion couvre quelque inquiétude, quelque intérêt pour cette nécessité grave et primordiale de l'acculturation individuelle comme de celle des sociétés embrassées, si j'ose m'exprimer ainsi, par le conseil de l'Europe.

Le problème le plus difficile n'est d'ailleurs pas celui que pose l'individu directement engagé dans un nouveau mode d'existence; il semble bien que tout le monde admette sans regret superflu ces détribalisés, ces néo-prolétaires pris dans le concassage d'éléments disparates, sans sol, sans soutien moral, victimes de toutes les insatisfactions, prêts à toutes les révoltes. Leur présence sans cesse plus lourde ne causera aucun souci du point de vue des intérêts européens: pendant une longue période encore, ces hommes seront tenus en main; aucun d'eux ne sera placé avant longtemps aux leviers de la machine; les usines et les mines exploitées par l'Europe unie sur le sol africain seront les forteresses par lesquelles elle tiendra l'Afrique ouvrière.

La plupart des cœurs sensibles qui oublie les nécessités économiques pour penser à la vie intérieure de ces hommes, se réfugie très vite derrière l'action sociale.

L'action sociale, pour un Européen, se réduit à l'application de quelques principes simplistes dont le courant est l'élévation du niveau de vie. Pour élever le niveau de vie, il convient de bâtir des maisonnettes en ciment, de faire tourner des cinématographes et d'ouvir de nombreux débits de boisson; le but est atteint lorsqu'on a créé une ville dans laquelle s'engouffre la jeunesse des campagnes désireuse d'exercer le métier de scribe et de danser au son du piston. Pour s'élever, il faut cesser d'être paysan ou forgeron de village: il faut s'efforcer de se conformer à l'image du Noir idéal, c'est-à-dire du Noir des villes dont la silhouette varie avec la mode. Cette mode, dernièrement, sur les rives du Niger moyen — je parle pour le menu peuple, non pour les évolués d'un certain niveau — exigeait le short très collant, la chemise rose, le chapeau ou le béret vert ou carmin, et enfin des lunettes pesantes comme des lanternes. Tous ces articles se trouvent dans des boutiques spécialement édifiées pour élever le niveau de vie.

Ce qui a été fait empiriquement à l'aide des salles de spectacle, des factoreries et des estaminets pourra fort bien, sous l'égide de l'industrie allemande et de l'encadrement italien ou hollandais, prendre un aspect plus fin et plus supportable pour les sentimentaux. Peut-être même parviendra-t-on à imiter la réussite monstrueuse de Casablanca et de quelques autres villes du continent. Nous pouvons faire confiance aux techniciens des cités ouvrières, des gestes standardisés et des loisirs populaires. Sans doute, faute d'une connaissance profonde des mentalités autochtones, ces spécialistes seront-ils amenés à des approximations. Déjà dans nos sociétés le développement des techniques impose à chacun de nous, à ceux qui sont les mieux prévenus, à ceux même qui croient diriger le mouvement, des changements d'attitudes, des réévaluations, des abandons, des déceptions et aussi des espoirs qui obligent à de constants redressements, à de constantes réorganisations intérieures.

En Afrique, il ne sera pas question, avant longtemps, d'aider l'individu dans ce travail d'entretien de soi qui se poursuivrait harmonieusement ou du moins sans à-coups graves dans le climat familial, dans son climat traditionnel. Le détribalisé organisera sa personne au petit bonheur et, après tout, les faillites ne seront qu'individuelles. Mais que devient le gros de la société, laissé à l'écart pour longtemps, et qui doit, lui, pour nourrir les citadins, peiner sur les terres anciennes que les sollicitudes financières n'auront pas rendues plus fertiles ? Les hautes instances internationales, soucieuses d'organiser l'économie, sont-elles soucieuses d'organiser cet arrière-plan nourricier sans lequel rien ne peut être fait puisqu'il fournira non seulement les céréales, mais les hommes ?

Que devient la famille sans ses bras les plus solides ? Que devient le groupe privé de ses membres les plus actifs ? Est-ce par les vieillards et les enfants que les champs seront sarclés ? Et, d'ailleurs, les enfants resteront-ils au village ?

Mesdames, messieurs, il convient de se pencher sur les enfants des campagnes, avenir du solide paysanat d'Afrique. Devons-nous considérer comme une victoire l'attraction exercée sur eux par les lumières de la ville ? Je veux dire notamment par les lumières des bureaux, qu'ils soient administratifs ou qu'ils appartiennent aux entreprises semblables à celles que l'on veut multiplier ?

Vous savez tous, et vous savez bien, que dans cette manière de détournement de mineurs continûment perpétré par l'incompréhension européenne, c'est surtout vers les tâches bureaucratiques que sont attirés les jeunes. L'école primaire, elle-même — cette institution à laquelle je ne peux jamais penser sans émotion car c'est là que j'ai découvert dans mon enfance la vie de l'esprit (*Très bien! très bien!*) l'école primaire a été et est encore souvent, en Afrique, le vestibule du bureau.

Je n'en veux pour preuve que l'exposé des motifs de la proposition de M. le sénateur Amadou Doucouré; j'y lis que « l'engouement des familles pour l'enseignement primaire tenait à ce que, au début, les besoins exprimés par l'administration et le commerce absorbaient la majorité des promotions annuelles. La situation s'étant modifiée, un assez grand nombre de jeunes se trouvent, en fin de compte, obligés de retourner, faute d'emploi, dans leur milieu originel ». Ce qui semble bien constituer aux yeux des intéressés une injuste punition.

Consécutivement, je citerai les propos d'un haut commissaire à la séance d'ouverture de la deuxième session ordinaire du grand conseil de l'Afrique occidentale française. Je lis: « La prolifération administrative qui s'est produite en A. O. F. ces années passées est un facteur de dissociation et de désorganisation sociale. L'attrait de la fonction publique est tel qu'il entraîne une dangereuse désaffection pour les activités manuelles et rurales, pousse les nouvelles couches à des professions pour lesquelles elles risquent de ne point trouver des débouchés qui ne sont pas indéfiniment extensibles d'une part, tandis qu'ils doivent être protégés d'autre part contre les recrutements de faveur. Tout cela menace l'équilibre interne de l'Afrique occidentale.

« On assiste à cette curieuse contradiction que le fonctionnaire, sûr de son appartenance à l'élite, réclame, à juste titre, une situation matérielle avantageuse qu'il ne peut cependant obtenir qu'au détriment de la couche sociale productrice au pouvoir d'achat déjà trop faible et condamnée pourtant à payer de plus en plus d'impôts. La différence qui se manifeste entre les revenus d'un fonctionnaire et d'un non fonctionnaire en témoigne ostensiblement: savez-vous qu'un paysan du Sénégal, d'après des calculs sérieux, dispose d'un revenu moyen, et par tête, de 12.700 francs, alors que le simple planton débutant à l'indice 100 dispose d'un revenu individuel effectif de 25.000 francs. Prenez le même planton, parvenu en fin de carrière à l'indice 225 et vous constaterez que son revenu a été porté à 40.000 francs alors que le revenu de son compatriote n'a pas varié. Cette situation, mal connue des intéressés eux-mêmes, peut entraîner à la longue des conséquences graves. Le danger de la comparaison n'est pas encore très sensible car nous vivons une génération de fonctionnaires encore toute proche de la vie terrienne; le paysan d'aujourd'hui, mal conscient de son désavantage, ne ressent encore que de la fierté de voir son enfant affranchi de la glèbe, dépasser son propre stade et devenir un « monsieur ». Mais si, par voie d'assimilation, les choses continuent à se passer en Afrique comme en France, avec le processus chronologique du fils instituteur ou commis, du petit-fils médecin ou avocat, on peut être sûr de la précipitation d'une opposition qui fera des ravages. Cette seule constatation exigerait déjà à elle seule un redressement sérieux du développement incontrôlé de la fonction publique. »

Ces paroles courageuses et clairvoyantes de M. Cornu-Gentille, on peut les répéter concernant ces autres fonctions publiques que créeront, dans les territoires tropicaux, la communauté européenne du charbon et de l'acier et la communauté de défense européenne, la communauté entrevue des transports européens, le pool vert naissant, ce pool social, auquel songent déjà des rêveurs téméraires.

Tout ceci revient à dire que, dans le clash entre une civilisation de machines et une civilisation sans machines, ce n'est pas seulement l'individu embrigadé qui est bouleversé et perdu pour son groupe, c'est le groupe qui est atteint au plus profond

de lui-même; c'est non pas une amputation mais une infection généralisée.

Existe-t-il des remèdes ? Je n'en sais rien, mais je sais que dans l'ère scientifique qu'est la nôtre il convient, en ces domaines, de procéder comme on le fait pour les techniques. Il est indispensable de connaître les données premières du problème, et nous proclamons, nous, républicains populaires, que ces données fondamentales sont les hommes. C'est pourquoi je m'étonne de ne pas voir apparaître à chaque tournant de l'édifice bâti par le Conseil de l'Europe, le paysan noir et sa culture. C'est à celle-ci que pensait certainement M. Oudard en parlant, voici quelques instants, d'un certain foyer de civilisation millénaire, qui n'est pas celui de l'unique France métropolitaine.

Non seulement la société indigène devra s'adapter comme elle l'entend aux amputations opérées sur elle, mais elle devra aussi pallier des ennuis et catastrophes auxquels elle ne comprendra rien, comme, par exemple, ceux que M. le rapporteur Alduy évoquait tout à l'heure.

« On ne peut, disait-il, diminuer outre-mer les droits de douane et d'entrée sans détruire du même coup la source principale de recettes des territoires d'outre-mer et, par conséquent, sans porter atteinte aux prérogatives des assemblées locales. »

Et plus loin: « Imaginez que soit conclue une convention prévoyant l'absorption, par une puissance quelconque, de la partie exportable de la production de cuivre d'Akjoujt à un prix donné. Supposez qu'interviennent certaines augmentations des frais d'exploitation. Qu'adviendrait-il de la Mauritanie si la société d'exploitation ne pouvait supporter la pression conjuguée des prix et des charges ? »

Et encore: « ...les plans africains, britanique et français, de production des arachides ont été mis en œuvre simultanément, sans que les autorités compétentes se soient concertées, ce qui risque d'entraîner une concurrence déraisonnable à plus ou moins brève échéance. De même le plan d'industrialisation de l'Afrique équatoriale française, auquel il convient de rendre hommage pour la hardiesse de ses conceptions, n'a pas toujours tenu compte des données de l'équipement du Congo belge. ...Enfin, et ce n'est là qu'un exemple entre mille, le plan d'industrialisation de la Gold Coast reposant sur l'électrométallurgie de l'aluminium a atteint récemment le stade de la production. Or, la Guinée espère fournir prochainement 3.000.000 de tonnes de bauxite: ne doit-on pas craindre que ces deux productions ne se ruinent mutuellement tôt ou tard ? »

A mon sens, ces tribulations des peuples sur les marchés mondiaux font partie de la vie moderne et il serait ridicule de se lamenter sur les malheurs à venir de la bauxite guinéenne. Le plus grave est cette désagrégation sociale dont parle M. Cornut-Gentille et qui ne fera que s'accentuer dans le cas d'une installation brutale d'organismes étrangers. Ce phénomène a bien des causes, mais, notamment, la précipitation de ceux qui s'arrogent le droit de s'immiscer sans connaître, de détruire sans voir et de bâtir sans plan.

Déjà, dans nos contrées, où la plupart des hommes sont généralement intégrés, l'individu et la société procèdent constamment à de nouvelles évaluations, l'un par rapport à l'autre, organisent constamment, en systèmes qu'ils veulent cohérents, les données anciennes et les données nouvelles afin de former un équilibre valable sur l'heure et pour l'heure. Dans les pays noirs, le rythme est plus rapide encore. Il est plus désordonné et, surtout, il se poursuit dans un climat d'ignorance mutuelle. Les données anciennes du blanc ne sont pas celles du noir, et les données nouvelles ne sont pas vues du même œil par l'un et par l'autre. Là autant qu'ailleurs, et même là plus qu'ailleurs, il importe de connaître, et je ne vois pas que les blancs, responsables des transformations à venir, aient fait, pour comprendre les noirs, la centième partie de l'effort que font les noirs pour se mettre sur le même plan que les blancs...

M. La Gravière. C'est très vrai!

M. Griaule. Sans doute, les connaissances accumulées par les sciences humaines ne permettront pas de détourner les heurts, les incompréhensions, les haines, voire les catastrophes. Du moins permettront-elles de rendre la vie supportable aux uns et aux autres dans une atmosphère de paix relative. Sans doute même feront-elles éviter, dans les secteurs spirituels, des erreurs irréparables. Déjà, des instances nationales ou internationales s'émeuvent. Ainsi, le conseil scientifique pour l'Afrique au Sud du Sahara réunit des spécialistes et des savants chargés d'établir des plans en matière de recherches sociologiques et ethnologiques; des fondations se disposent à dotor de subventions considérables ces mêmes recherches; les gouvernements britannique, belge et français ont été ou seront pressentis par elles. C'est pourquoi j'aurai l'honneur de proposer à notre Assemblée un amendement à la proposition n° 335, dont le texte a été adopté par votre commission des relations extérieures et complété par votre commission du plan. Cet amendement sera présenté, le moment venu, en position *g*) de l'ancien texte de M. Alduy, et correspond d'ailleurs au nouveau texte. Le but de cet amendement est de mettre un peu d'humanité dans toutes ces froideurs et dans cette sorte de brutalité qui caractérise l'industrie en expansion, l'industrie « néocolonialiste » pour parler clair.

Mesdames et messieurs, le temps n'est plus où les clairons du deuxième zouaves lançaient sur les champs de bataille du Sud-Oranais le refrain de ce régiment héroïque: « Pan! Pan! l'Arbi, les chacals sont par ici. ». Les chacals, messieurs, était le nom que ces braves gens se donnaient eux-mêmes sans y voir malice. Et je suis fier d'être le fils d'un sergent et le gendre d'un lieutenant-colonel de ce régiment d'élite. Ce temps n'est plus, et personne ne pourra nous convaincre de la naïveté des experts internationaux qui voudraient camper un noir d'artifice proclamant, devant une Europe bienveillante: « Qu'est-ce que l'Afrique? Un sauvage. Que veut-elle être? Un planton ».

M. Ya Doumbia. Qui a dit cela?

M. Griaule. Moi, pour le moment. Cela s'appelle une image. Vous faites partie de populations symbolistes et vous savez ce que veulent dire les symboles, messieurs les noirs.

M. Zinsou. Exactement!

M. Griaule. Non, il ne convient plus de disposer des choses ni des gens au gré des appétits ou des paniques, mais bien d'accorder les hommes et aussi, selon le sage principe des Soudanais traditionnels, d'accorder les choses, qu'il s'agisse de richesses, d'institutions ou de systèmes spirituels. Pour cela, il faut connaître les choses et les gens d'en face, condition que ne remplit pas l'organisme européen et que remplissent peu d'organismes nationaux. Même s'il se sent impuissant dans la tâche immense de l'établissement de la connaissance, même s'il se sent trop tard venu dans un monde où tout se précipite, il est indispensable que ce conseil, issu d'une inoubliable conflagration, ait tout au moins présent à l'esprit cette réflexion d'un homme dont on a beaucoup parlé voici quelques années: « Avoir affaire aux nations sans les connaître, sans les comprendre, c'est bon pour les conquérants, moins bon pour les alliés et même pour les protecteurs, et rien n'est plus détestable et plus insensé pour les civilisateurs, ce que nous avons la prétention d'être ».

Mesdames, messieurs, je l'avoue sans ironie, je viens de citer le comte de Gobineau. (*Très bien! très bien! et applaudissements à gauche, au centre et sur les bancs des Etats associés.*)

M. le président. La parole est à M. le président Boisdon.

M. Boisdon. Mesdames, messieurs, étant donné l'heure tardive, j'ai l'intention d'être bref et j'aurais d'ailleurs bien tort de prolonger mes explications. Tout a été dit, et l'on vient trop tard... Je n'avais d'ailleurs pas l'intention d'intervenir, car j'étais par avance certain que nos rapporteurs épuiseraient le sujet. Je ne m'étais pas trompé; je m'en suis convaincu en entendant successivement et mon ami M. Vignes et M. Alduy. Leurs rapports ont été suivis d'autres discours également éloquents.

Je voudrais simplement attirer votre attention sur une des raisons de nos inquiétudes, au moins des miennes. Nous allons faire l'Europe, soit! Mais il nous est difficile d'oublier avec quelles nations nous allons la faire. Il faut bien reconnaître que nous allons la faire avec certaines nations qui, depuis un siècle, ont baigné dans un véritable racisme. Tout à l'heure, on évoquait le comte de Gobineau. C'est lui qui a jeté à travers l'Europe ces idées détestables. Cette mauvaise semence n'a que trop germé! Les inquiétudes que nous manifestions, que vous manifestiez il y a quelques instants, sont bien légitimes. Je ne dis pas que nous soyons des modèles; je contrarierais, le disant, mon ami M. Griaule; mais, enfin, si, dans la réalité, nous trahissons parfois nos principes, au moins en avons-nous; et ces principes sont qu'une âme vaut une âme, que l'épiderme de l'individu soit noir ou blanc, parce que l'une et l'autre ont les mêmes capacités de joie et de souffrance. Dans la nouvelle Europe, nous allons cohabiter avec l'Allemagne, avec l'Italie. Je veux croire que l'Allemagne, instruite par les épreuves, a oublié le comte de Gobineau, Houston Stewart Chamberlain et Hitler. Je veux croire que l'Italie a oublié Mussolini. Je l'espère, mais ce n'est qu'une espérance. Il est possible que lorsque nous aurons à envisager avec l'Allemagne et l'Italie les rapports que nous devons entretenir avec les populations africaines, nos points de vues ne soient pas les mêmes. Nous aurons de grandes précautions à prendre pour ne pas être submergés. J'ai parlé de l'Allemagne, j'ai parlé de l'Italie; il faut aller plus loin: dans un pays qui a

su résister aux vagues du racisme, dans la Belgique amie, nous rencontrerons des doctrines qui ne sont pas les nôtres. Stanley qui fonda le Congo belge n'était pas de Brazza. Les inquiétudes que vous pouvez concevoir de la création de la nouvelle Europe sont donc parfaitement naturelles. Il faut cependant la faire, mais nous persuader en même temps que demain comme aujourd'hui, il nous faudra veiller avec une singulière vigilance pour que les principes posés dans nos constitutions, notamment dans le préambule de la dernière, ne soient pas négligés ou violés.

Heureusement, depuis que cette affaire a été inscrite à l'ordre du jour, nous avons reçu un grand motif d'apaisement; je fais allusion à la décision récemment prise à Strasbourg. Il y était question d'intégrer la France dans la nouvelle Europe, sans ses provinces d'outre-mer. Nous nous étions effrayés.

Intégrer la métropole dans la nouvelle Europe sans ses provinces d'outre-mer aurait abouti, un jour ou l'autre, à la sécession. Très rapidement, nous aurions vu naître une de ces organisations comme le monde d'aujourd'hui en connaît tant qui, sous prétexte d'économie, aurait mis insidieusement la main sur les territoires français pour nous dire ensuite: « La maison est à moi; c'est à vous d'en sortir. »

Cette crainte est presque écartée puisqu'à la suite des interventions que vous savez, il a été décidé à Strasbourg que la République tout entière, c'est-à-dire la métropole, les départements et territoires d'outre-mer entreraient ensemble dans la nouvelle Europe. C'est cette masse de 82 millions d'hommes — le chiffre est de M. Senghor — que nos négociateurs de Strasbourg ont obtenu de voir inclure dans la République.

M. Jean Guiter. D'une manière encore trop vague.

M. Boisdon. Messieurs, que s'est-il passé à Strasbourg ? Laissez-moi vous lire un fragment du journal *Le Monde:*

« Ce travail fastidieux sur des textes juridiques paraissait bien terne. A la suite du grand débat ouvert vendredi après-midi sur la place des territoires d'outre-mer dans la communauté politique, M. Senghor, cette fois encore, ouvrit le feu. Il n'admet pas que la France, qui compte plus de 82 millions d'habitants avec les populations d'outre-mer, n'ait pas dans le parlement européen plus de députés que la seule Allemagne ou la seule Italie.

« Si vous excluez de la communauté les territoires d'Afrique, dit-il, vous excluez le député de Constantine qui préside l'actuel Gouvernement français. »

« M. Senghor dut provoquer quelque surprise par le ton de son discours, aussi net que celui qu'il prononça la veille.

« Au delà d'une définition de la communauté européenne et de sa mission humanitaire dans le monde, il contenait une éloquente mise en garde contre les abus d'un colonialisme égoïsme et un ardent plaidoyer en faveur de la démocratie dans les territoires d'outre-mer. Aussi, la surprise fut-elle grande dans certaines délégations étrangères lorsqu'on vit M. Paul Reynaud se lever pour appuyer la thèse de M. Senghor.

« Sans l'Afrique, l'Europe n'est absolument pas viable », déclare en substance l'ancien président du conseil.

« Suivirent, appuyant toujours M. Senghor, MM. Teitgen, de Menthon, Débré, Lafargue, qui invoquèrent, tour à tour, des arguments juridiques, politiques ou simplement de fait. » (*Applaudissements.*)

Vous savez qu'à la suite de ces interventions, la thèse ainsi défendue finit par triompher. Demain, si l'Europe se forme, ce n'est pas la métropole qui y entre, mais la République française tout entière, celle qui va de Calais à Brazzaville et de Dakar à Madagascar, sans parler de ses provinces de la mer Caraïbes et du Pacifique.

M. La Gravière. C'est tout de même un résultat!

M. Boisdon. Par conséquent, nous aurons au moins la facilité, dans cette nouvelle Europe, de défendre les intérêts des populations noires. Mais si cela est pour nous un grand sujet de satisfaction, j'avoue que notre joie n'est pas entière. Il y a des ombres.

Comment se fait-il que, pendant que se déroulait ce débat de Strasbourg, pût se constituer à Paris un ministère où vraiment les intérêts de nos territoires d'outre-mer sont représentés de la façon la plus dérisoire. (*Applaudissements au centre et à gauche.*)

Comment! On vient, à Strasbourg, comme aux Nations Unies, parler de 82 millions d'hommes! Il y en a 42 dans la métropole. Par conséquent, il y en a 40 qui sont outre-mer, et, parmi ces 40 millions d'hommes, on n'en trouve pas deux dont on puisse fabriquer des excellences, alors que nous en sommes pourvus de je ne sais combien.

M. Jean Guitter. Trente-sept, exactement!

M. Touré. C'est un scandale!

M. Boisdon. J'entends dire: « C'est un scandale! »... Disons simplement: c'est une faute grave. Si je la souligne aujourd'hui, c'est parce que j'espère qu'on ne le recommencera pas demain. Il en cuit parfois de manquer de cœur ou de jugement.

Messieurs, vous avez nommé une commission dont M. le président de cette Assemblée voulut bien assister les efforts pour demander, aux différents présidents du conseil pressentis, d'organiser la collaboration de notre Assemblée avec le Gouvernement.

Nous offrions plusieurs moyens, nous n'en imposions aucun, nous demandions simplement qu'on n'utilisât pas l'existence de cette Assemblée seulement pour faire de la propagande à Washington, ou à Strasbourg, mais pour la faire travailler pour le plus grand bien des populations d'outre-mer. (*Très bien! très bien! et applaudissements.*)

Je suis bien obligé de dire que nous n'avons pas été entendus. Qu'a-t-on trouvé ? Depuis six ans, les gouvernements se sont à peu près généralement désintéressés de nous. Il y avait cependant un homme qui avait pris à tâche de venir à cette Assemblée chaque fois qu'il le pouvait. Eh bien, il a été éliminé. Je ne cherche pas à savoir dans quelles circonstances; je constate le fait. Quel était donc cet homme ?

Mme Lefaucheux. Et personne ce soir ne représente le Gouvernement.

M. Boisdon. Je ne sais pas si M. le président du conseil le sait. Je vais le lui indiquer. Cela commence presque comme un conte pour enfant: aux environs de 1936, il y avait un canton du Cameroun dévasté abominablement par la mouche tsé-tsé, et aussi par ces maladies vénériennes si fréquentes dans ces régions.

Les enfants n'y naissaient plus. La vie s'en retirait. Un jeune médecin fut envoyé là-bas pour étudier la maladie du sommeil. Il se dit qu'après tout, la meilleure façon de l'étudier, c'était de s'installer au milieu des indigènes. Il s'installa auprès d'un poste de pères blancs. Ils étaient quatre et parmi eux deux sommeilleux sur les quatre. Aujourd'hui, dans ce canton d'Effoc, à l'emplacement de la modeste case où fut ouvert le premier dispensaire, il y a une maisonnette: celle où le docteur Aujoulat m'a reçu; et puis, à côté, il y a un hôpital. Dans le canton, la vie est revenue; il y a encore des mouches tsé-tsé, mais on n'en meurt plus. Des enfants naissent. C'est pourquoi M. le docteur Aujoulat est élu, lui, Européen, par le deuxième collège...

M. Lhuillier. Oh! il y a beaucoup de docteurs Aujoulat dans l'Union française!

M. Boisdon. Sans doute; j'allais y venir, mais il faut croire qu'il n'y en a pas beaucoup au Palais-Bourbon... (*Protestations sur divers bancs*) ...puisqu'on n'en a pas trouvé un autre pour tenir sa place.

M. Lhuillier. En tout cas, nous sommes loin du débat!

M. Cianfarani. M. le président du conseil le réserve peut-être pour des tâches meilleures! (*Sourires.*)

M. Boisdon. Nous devons au moins exprimer au docteur Aujoulat notre reconnaissance pour ses visites alors que les autres ministres ne venaient point à nous. Je crois que nous manquerions à notre devoir en ne lui exprimant pas la reconnaissance que nous lui gardons. (*Très bien! très bien! et applaudissements au centre et à gauche.*)

M. le président. Revenons en Europe.

La parole est à M. Le Brun Kéris.

M. Le Brun Kéris. Mesdames, messieurs, mes chers collègues, je voudrais très simplement m'excuser si mon intervention a quelque chose d'un peu décousu. J'arrive après beaucoup d'orateurs qui ont dit des choses, dans l'ensemble, excellentes. Je m'en voudrais de les répéter, je m'en voudrais surtout, à cette heure tardive, après un débat d'une très haute qualité, ce débat, je m'en voudrais beaucoup de l'alourdir.

Il est pourtant une chose que je tiens à vous dire ce soir, c'est que le présent débat m'a fait souvenir d'un autre, vieux de quatre ans, qui portait à peu près sur le même objet. J'avais l'honneur d'être le rapporteur sur une proposition de M. Riond d'une part, et de MM. Alduy et Borrey d'autre part. Si je tiens à vous en parler ce soir ce n'est pas par vain plaisir, mais pour rappeler que notre Assemblée a su — et c'est son honneur — dès qu'il a été question du Conseil de l'Europe, dès qu'il a été question de ce problème des rapports entre l'Europe unie

et les pays d'outre-mer, notre Assemblée, dis-je, a su l'étudier. Notre Assemblée n'a pas attendu, comme certains, pour découvrir l'Union française, que ce soit un moyen d'entraver l'Union européenne. A peine le problème s'est-il posé qu'ici nous avons commencé à l'étudier.

Cela, mes chers collègues, je tenais à le rappeler et je tenais à dire que nous avions été efficaces, car, enfin, à quoi avaient abouti nos conclusions ? C'était au moment de la composition de la délégation du Conseil de l'Europe, et nous avions demandé qu'obligatoirement y figurassent des Africains. Or, des Africains, grâce à l'amendement Aujoulat-Duglas, ont participé obligatoirement à la délégation française du Conseil de l'Europe. Et le résultat, c'est ce débat auquel faisait allusion le président Boisdon, ce sont ces interventions de MM. Senghor et Sylvandre, ces interventions qui ont été vraiment un honneur pour la très grande République française, celle qui s'étend dans l'Europe et bien ailleurs dans le monde.

Voilà, messieurs, un résultat qu'avait obtenu notre Assemblée dans ce débat.

J'ai tenu à le rappeler ce soir, justement au moment même où ces amis africains ont obtenu que toute la République française soit intégrée à l'Union européenne (*Très bien! très bien!*). Il y a une seconde chose que je voudrais vous dire.

Je suis peu suspect d'une tendresse excessive pour le Conseil de l'Europe, et je crois que les termes, peut-être un peu véhéments — mon caractère est assez vif, certains de vous le savent — de la proposition dont nous discutons aujourd'hui et dont j'ai l'honneur d'être le premier signataire, témoignent que je ne suis pas un acharné, que j'ai su voir, comme vous tous qui êtes ici, le danger tel qu'il se présentait, les déformations telles qu'on pouvait les constater et les excès de langage et de pensée d'un M. Semler ne m'ont pas laissé insensible, comme ils ne vous ont pas laissé non plus insensibles. Seulement, mesdames, messieurs, j'ai aujourd'hui des remerciements à adresser. Peut-être serez-vous quelque pu surpris, mais je dois les adresser à mon collègue M. Barbé et je regrette infiniment qu'il ne soit pas actuellement présent dans cette enceinte pour les entendre. C'est sans doute, en effet, la première fois, — et peut-être la dernière — que j'ai l'occasion de lui en adresser. Mais enfin, il est représenté de façon charmante et sans doute lui rapportera-t-on mes propos. Je voudrais le remercier car il nous a rappelé quelque chose dans la hargne qu'il a montrée contre l'Europe, il nous a montré qu'elle avait un sens et si, par moment, dans notre désir de préserver cette Union française parce qu'elle est notre vocation et notre rôle, si nous avons pu être tentés d'oublier que l'Europe unie a aussi des objectifs et qu'elle est aussi une nécessité, l'excellent M. Barbé s'est chargé de nous rappeler qu'elle ne lui plaisait pas et qu'elle ne lui plaisait pas parce qu'elle ne plaisait pas à une certaine puissance qui est — congénitalement, j'oserai le dire — contre l'Europe. On croit souvent que l'U. R. S. S. est hostile à l'Europe pour des raisons de politique accidentelles. Eh bien non, mesdames, messieurs, la chose est très profonde. On croit que l'U. R. S. S. est hostile aux Etats-Unis, c'est une erreur. Je suis allé en Russie et j'y ai remarqué une chose: c'est que là-bas règne la hantise des Etats-Unis à la hantise d'imiter les Américains; partout vouloir faire des gratte-ciel, vouloir copier la civilisation américaine: telle est la hantise des citoyens russes.

Mais par contre, il y a une chose que l'on hait, et cette chose, c'est l'Europe. Et cela remonte très loin, à ce Moyen-âge russe qui n'est d'ailleurs pas très ancien puisqu'il remonte au dix-septième siècle; cela remonte à des choses dont nous ne savons même pas le sens exact, à cette querelle du « Filioque », et je suis bien sûr que puisque personne ne connait ici cette querelle, cette discussion entre les théologiens sur l'ordre des processions dans le dogme de la Sainte Trinité; mais tous les petits Russes de la Russie athée savent cela, parce que c'est sur ces mots de « Filioque » qu'a eu lieu le grand schisme d'Orient qui à fait que la Russie s'oppose à l'Europe. Il y a une lecture à faire, une lecture passionnante, et un des documents humains les plus profonds que je connaisse, dans lequel vous trouverez exprimé déjà toute cette haine de la Russie contre l'Europe, c'est « Le journal d'un écrivain » de Dostoïevski. Cette hantise européenne, cette crainte de l'Europe unie, savez-vous aussi quel écrivain français en parle déjà ? le marquis de Custine sous la Restauration. Dans les lettres du marquis de Custine, il est déjà fait allusion à cette crainte panique, à cette hostilité fondamentale de la Russie contre l'Europe. Ceci demande que nous soyons prudents. Il y a un diptyque, si vous voulez: il y a d'une part cette Union française et cette République française que nous voulons bâtir, et puis aussi peut-être cette nécessité de construire un monde et de construire la paix. Or, pour construire ce monde et pour construire cette paix, l'Europe unie est nécessaire, cela vous le savez. Faites attention, il s'agit d'un drame pathétique. Ces deux tâches en apparence dissemblables et contradictoires nous avons à les faire. Mais songeant à l'Union française, dites-vous bien aussi que toute une jeunesse vous attend qui, si vous ne savez pas bâtir l'Europe, vous en voudra mortellement. Ce sont nos enfants — c'est un père qui vous parle — qui se lèveront en accusateurs contre nous si nous n'avons pas su, par une union européenne effacer ces cicatrices de l'histoire que sont les frontières. Ce sont nos enfants qui se lèveront contre nous. Je rougirai pour ma part devant eux si je n'ai pas contribué à l'édification de ce monde. Je m'excuse, messieurs, de m'exprimer aussi vivement, mais après tout le sujet en vaut la peine.

Mlle Lafon. Vous n'aimez pas, surtout que l'on montre les contradictions de l'impérialisme.

M. Le Brun Kéris. On n'a pas tous les jours l'occasion de discuter sur des choses aussi profondes, on n'a pas tous les jours l'occasion d'aborder des sujets comme ceux-là dans des assemblée parlementaires, dans des assemblées constitutionnelles.

Si je me tourne vers le Conseil de l'Europe c'est en faisant mien tout ce qui a été dit à cette tribune par beaucoup de nos collègues tels que M. Oudard, tels que nos collègues du mouvement républicain populaire qui m'ont précédé. C'est certainement en faisant miennes leurs préoccupations, mais nous adressant au Conseil de l'Europe ce n'est pas parce que nous sommes contre l'Europe que nous prenons ces positions, nous sommes profondément pour l'Europe, nous déclarons au Conseil de l'Europe: Nous attirons votre attention sur le fait que par votre imprudence et vos ignorances vous risquez de détruire cette Europe même qu'il importe avant tout de construire. Je dis à M. Semler, faites extrêmement attention. Il est normal — M. Alduy le dit dans son remarquable rapport — que l'on recoure à des matières premières car le processus normal de l'industrialisation commence par l'extraction des matières premières. C'est une vérité fondamentale. Mais n'oubliez surtout pas que cette Afrique et, partant, ces pays d'outre-mer, vers qui vous vous tournez se tournent aussi vers vous et qu'ils sont aussi demandeurs car ils ont un intérêt, eux aussi, dans l'Europe unie, non pas seulement l'intérêt de bâtir une paix pour que cesse enfin l'hémorragie de ce sang africain qui s'est toujours mêlé au nôtre, mais aussi, pour leur assurer des débouchés dont ils ont impérieusement besoin.

Vous me permettrez de rappeler deux souvenirs. Au début de cette Assemblée, nous voyions périodiquement monter à cette tribune notre excellent confrère M. Rosfelder. Il venait parce qu'il était question de trouver des débouchés pour les agrumes. Croyez-vous que l'Europe unie et l'organisation du marché européen soient absolument indifférentes à ce débouché qu'il recherchait ?

M. le président de la commission des affaires économiques saisie pour avis. Le problème qui nous intéresse aujourd'hui est tout autre que celui des agrumes, mon cher ami. Nous voulons bien, nous aussi, construire l'Europe, mais nous ne voulons pas lui sacrifier une partie de la chair française. Or, c'est uniquement ce que le plan de Strasbourg nous demande.

M. Le Brun Kéris. Je crois, mon cher collègue, que vos paroles excèdent votre pensée.

M. le président de la commission des affaires économiques, saisie pour avis. Mais non!

M. Le Brun Kéris. Eh bien, votre pensée est un peu excessive et c'est la seule conclusion que j'en tirerai. Mais vous nous avez déjà habitués à dire les choses avec suffisamment de gentillesse mais aussi de véhémence, comme moi-même, pour que je n'en sois pas tellement ému. (*Sourires.*)

M. le président de la commission des affaires économiques, saisie pour avis. Je serais confus et peiné si vous preniez ce que je viens de dire pour vous. Je vous suis avec infiniment d'attention, mais tout de même il faut construire l'Europe. Avec qui et à quel prix ?

M. Le Brun Kéris. Mon cher collègue, il faut construire l'Europe et il faut que nous la construisions tous ensemble et que nous ne fassions pas simplement attention aux difficultés qui se soulèvent et qui seront constamment sous nos pas. Il faut que nous fassions aussi attention au but que nous poursuivons.

Nous avons énuméré les difficultés et, après tout, s'il vous est indifférent que nous trouvions des débouchés en Europe, tant pis.

M. le président de la commission des affaires économiques, saisie pour avis. Pas du tout.

M. Le Brun Kéris. Pour ma part je n'y suis pas indifférent. Si j'avais mauvais esprit j'interpréterais comme cela votre inter-

vention, mais je vous estime trop, j'ai trop d'amitié pour vous, je vous connais trop aussi pour le faire.

Aussi, enchaînant malgré cette interruption un peu intempestive (*Sourires*), je dirai que nous avons deux objectifs à poursuivre: que ces pays d'outre-mer ont besoin de l'Europe, eux aussi, et c'est ce qu'il faut faire comprendre à Strasbourg. Ce qu'il faut qu'à Strasbourg on comprenne, c'est qu'ils ne se tournent pas simplement en demandeurs, en demandeurs inquiets — et ils peuvent l'être — des besoins du monde en matières premières, qu'on va chercher en Afrique —; mais aussi qu'ils se comportent en hommes qui savent qu'ils peuvent rendre des services à l'Afrique et qu'organisant les marchés européens ils les organisent avec ce réflexe de servir aux pays d'outre-mer, qu'ils comprennent qu'ils ne feront pas l'Europe s'ils ne savent pas y associer étroitement l'Afrique.

Ils ont pris une excellente décision qui était cette intégration de toute la République. Il faut qu'ils sachent lui donner tout son sens.

Je vous indiquais tout à l'heure quel était l'enjeu. L'enjeu c'est quand même la paix, l'enjeu, c'est d'arriver à bâtir un monde meilleur. Sachons regarder un peu plus loin, que ce ne soit pas un prétexte à de simples réflexes nationalistes. Mais que nous sachions aussi voir qu'il y a ce monde à construire. Cela, je tenais à vous le dire. Je voulais vous le dire, parce que l'Europe est une grande chose et une grande chose que notre génération n'a pas le droit de manquer. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Touré.

M. Touré. Mesdames, messieurs, le monde vient de connaître, dans l'espace d'un quart de siècle, deux guerres qui l'ont complètement bouleversé; c'est en Europe, plus particulièrement en France, que se sont déroulés les plus grands cataclysmes de l'Histoire. Depuis il existe partout une crise générale, un état permanent de conflits qu'aggravent singulièrement les ardeurs de l'intempérance des grandes nations. Devant cette vie déséquilibrée, dans un monde dont on peut craindre qu'il ne retourne à ses modestes origines tant est devenue commune la cruauté au sein d'une civilisation à la recherche de son anéantissement, il est logique, surtout pour les pays qui ont le plus à subir les horreurs de ces guerres, de rechercher un système de paix, qui sera d'autant plus solide et durable qu'il sera basé sur un règlement équitable et satisfaisant des intérêts nationaux et sur la volonté commune de tous de rechercher les moyens qui permettent aux peuples déshérités de vivre et de croître dans le progrès.

Cette idée n'est d'ailleurs pas nouvelle. Il suffit, pour s'en convaincre, de mesurer l'œuvre accomplie dans ce but par des hommes politiques, des économistes et des penseurs, qui ont eu à se pencher sur cet important problème. Plusieurs systèmes ont été envisagés par eux. Celui des Etats-Unis d'Europe est, à coup sûr, la formule qui, pour le présent et peut-être pour l'avenir, paraît la seule viable. Dès lors, qui reprocherait aux pays vivant dans un angoissante insécurité et dans une perpétuelle obsession, de s'unir ? Qui pourrait s'opposer à la réalisation de cet ordre social nouveau basé sur l'universelle raison ? Pourtant, si étonnant que cela puisse paraître, ce rêve de l'Europe unie n'est jamais entré dans la voie des réalisations. Les pays dont le bon sens des dirigeants confine au génie auraient déjà pu y parvenir. Malheureusement, le problème a toujours été mal posé, ce qui permit aux autres de l'étouffer dans le cercle trop étroit et trop égoïste des soi-disant intérêts nationaux.

Aujourd'hui, c'est encore à la France que revient le mérite d'entraîner l'Europe dans cette voie de réconciliation de ses peuples. L'idée a pris corps, c'est bien; mais dans l'ordre des choses qui se mesurent, il est à craindre que, sous prétexte de conciliation, elle ne devienne infidèle à ses antécédents politiques, à ses traditions, et ne se blesse elle-même avec l'outil qu'elle aura si laborieusement forgé.

L'Europe est, en effet, à Strasbourg, en voie de se construire. Avant que les juristes ne lui donnent une forme constitutionnelle, d'éminents experts, des économistes avertis se sont penchés sur ses moyens de vie. A cette occasion, ils n'ont pu que mettre en relief la précarité de sa situation, en ce qui concerne ses relations avec la zone dollar, et tout naturellement, ils ont conclu à l'intégration à l'Europe des territoires d'outre-mer ayant, avec les pays contractants, des liens constitutionnels. La chose paraît assez logique en soi, quand on connaît les relations traditionnelles du Commonwealth avec le Royaume Uni, et les caractères d'indivisibilité de la République française. A ce sujet, il semble à Strasbourg, ainsi d'ailleurs dans maintes occasions dans nos Assemblées, au Gouvernement, qu'on ne tienne pas suffisamment compte que métropole et territoires d'outre-mer ne font qu'un, qu'ils sont groupés dans l'Union française, ainsi que le stipule la Constitution de 1946.

Cette situation juridique au caractère résolument humain et généreux devrait donner à la représentation française un rang éminent et permettre au Gouvernement d'échapper à la tentation de pratiquer une politique facile, au jour le jour, à courte vue, pour tout dire. Nous devrions, en outre, trouver la contrepartie à cette force qui résulte de l'association amicale de fait qu'est le Commonwealth.

Il ne s'agit pas, comme ont semblé le craindre les commentateurs du projet de M. Teitgen, d'opposer à l'Assemblée européenne et au bénéfice de l'Union française, une représentation proportionnelle au nombre d'habitants représentés, mais d'exiger une représentation à la mesure du volume d'intérêt que nous apporterions. Cette solution, nos institutions républicaines aidant, permettrait au Conseil de l'Europe de garder le contact avec les territoires d'outre-mer et, ainsi que le préconisaient MM. Senghor et Saller, d'éviter à l'instance européenne de prendre des décisions qui n'auraient pas reçu l'adhésion des peuples ultra-marins.

M. Vignes, en conclusion, à l'excellent rapport qu'il nous présente, met en garde de Gouvernement contre l'esprit colonialiste qui semble présider aux recommandations du Conseil de l'Europe. Comment en serait-il autrement si le Conseil de l'Europe n'a pas eu la perception qu'il traitait de l'unité française ? Les charges qui accablent la France, l'immensité de la tâche à accomplir excluent, pour l'Union française, la possibilité d'assurer une rentabilité complète de nos territoires.

La conjoncture actuelle interdit d'envisager pour la mise en valeur de nos richesses d'autres efforts que ceux entrepris dans le cadre de la loi du 17 avril 1949 et du plan quadriennal; puisque aussi bien l'Europe attend le salut de l'intégration de l'Union française, n'est-il pas juste que les pays occidentaux qui la composent participent aux dépenses d'investissements nécessaires ? Mais, là encore, évitons de manger notre blé en herbe, évitons surtout de faire litière du caractère généreux de l'entreprise française, en contre-partie d'avantages éphémères dont l'intérêt est toujours discutable, mais dont la portée dans le temps pourrait faire regretter amèrement la légèreté de notre conduite.

Qu'un organisme financier dont le but serait de centraliser des capitaux privés ou ceux des collectivités, et parallèlement de nomenclaturer les besoins de la zone considérée, qu'un tel organisme naisse à l'échelon de l'Europe, soit; mais qu'il devienne l'organisme supranational habilité à mettre en valeur nos territoires, cela nous paraît inacceptable. Cette aide, ou plutôt ces dépenses dans un but commun ne sauraient altérer la notion même d'indépendance qui caractérise la République, c'est-à-dire nos territoires, et quelle que soit l'importance des capitaux mis en œuvre, il ne saurait s'agir en aucun cas de cogestion. (*Très bien!*) L'optique d'un organisme européen différera toujours de celle de la métropole; une communauté d'intérêts visera toujours à accorder la primauté à l'économique sur l'humain.

C'est évident, et c'est ce dont nous ne voudrions pas.

Les responsabilités de la France, qui sont réelles parce qu'elle s'est engagée solennellement vis-à-vis des peuples d'outre-mer, échapperont longtemps aux froids calculateurs composant l'instance internationale, et ceux-ci seront le plus souvent tentés de voir un avantage en ordonnant un plus grand nombre d'opérations rentables dans le temps le plus court. Sous couleur de pallier le plus rapidement le déficit européen, on en arrivera à légitimer l'économie de traite.

Le temps est maintenant passé où l'on pouvait tirer des terres ultra-marines leurs richesses sans prendre en considération l'humanité attachée à ce sol. La République française s'est reconnu comme premier devoir de « satisfaire aux besoins des populations autochtones et de généraliser les conditions les plus favorables à leur progrès social ». Ce n'est pas là, nous le pensons, un vœu platonique, une clause de style, une pétition de principe. Ce qui est promis étant dû, elle entend justifier sa conduite dans les faits. Elle n'ignore pas qu'à côté d'un sous-sol riche en matières premières, l'industrie manque non pas seulement des moyens de petite transformation ou seulement d'intérêt local, mais d'un équipement lourd, d'une industrie complète; et qu'en même temps elle enrichirait nos contrées, elle aiderait au bonheur des Français d'outre-mer et ferait disparaître à tout jamais la notion débilitante de l'économie de traite.

Ainsi les porteurs de capitaux, s'ils acceptent de respecter ces disciplines préjudicielles, pourront contribuer à la fois à la stabilité de l'Europe et au développement harmonieux de nos territoires. Nous sommes prêts, après avoir fait nous-mêmes l'inventaire de nos besoins, la cause des territoires d'outre-mer et celle de l'Europe considérées, à accepter au bénéfice des capitalistes contractuels, tous les contrats portant une bonne utilisation des capitaux. Mais, encore une fois, il ne peut s'agir d'opérations à court terme; c'est une vie nouvelle qu'il nous

faut créer et qu'il nous faudra sans cesse protéger, jusqu'à ce qu'elle atteigne la maturité.

Dans une intervention que j'ai faite à cette tribune, je m'exprimais ainsi au sujet du décret du 11 décembre que nous avons eu l'occasion d'examiner dans cette Assemblée :

« Certes, on nous a accordé des droits politiques. Mais ces droits seraient de vains titres, sans prérogatives réelles, s'ils n'étaient accompagnés d'une saine politique économique qui donne satisfaction à nos besoins essentiels, au développement de notre économie générale, au relèvement de notre niveau de vie.

« On a dit souvent, et on continue d'affirmer : « il faut d'abord donner à manger aux populations d'outre-mer ». Il est évident que, chez nous comme ailleurs, il faut donner, dans les nécessités vitales, la prédominance à l'estomac. Le premier objectif, dans la recherche de la paix sociale, doit être l'alimentation à bon marché, saine et abondante Mais cela ne constitue et ne saurait constituer nos seules préoccupations. Nous voulons aussi transformer nos matières premières. Tout le problème est là !

« Puisque l'on a aussi établi un programme d'industrialisation, pourquoi ne pas pousser l'expérience jusqu'au bout ? Pour quelle raison oserait-on décider, avant que cette expérience ait porté ses fruits, que telles ou telles de ces industries naissantes — celles de la Guinée, par exemple — devraient être supprimées ? Bien plus : à qui l'on a donné la vie, on doit nourriture et protection, et aucun intérêt avouable ne peut s'opposer à ce que ces jeunes industries soient protégées jusqu'à ce que, si elles sont viables, elles puissent se défendre elles-même. Sinon, que deviendraient-elles en face de l'industrie surcapitalisée ? »

Voilà ce que je disais, il y a quelque temps. Ma position n'a pas varié.

Ce sera donc notre devoir de soutenir ces industries naissantes, faute de quoi nous n'aurions fait que justifier, *a contrario*, tous les procédés économiques que nous avons connus jusqu'ici et que nous haïssons, tant il est vrai qu'ils rejettent dans l'ombre les légitimes aspirations des peuples confiants quand même dans le rayonnement de l'Europe.

Dans son rapport, notre collègue M. Alduy regrettait que les représentants français n'eussent pas été mieux préparés aux travaux de Strasbourg. Il semble pourtant qu'au travers de leurs interventions, MM. Saller et Senghor aient administré la preuve d'une remarquable connaissance des questions à traiter, et il est hors de doute que leur présence à Strasbourg permît à l'Assemblée d'entendre des voix qualifiées, et de tenir compte des intérêts des territoires d'outre-mer. Deux de leurs amendements concernent la réciprocité en matière douanière et l'arrêt de l'émigration. Ce sont là des exemples qui se passent de tout commentaire. Il est évident qu'en ce qui concerne le dernier sujet, l'Afrique qui compte largement sur elle-même pour se peupler, a intérêt à ne recevoir que des techniciens, qu'ils soient scientifiques ou économiques, mais elle ne tient nullement à être le déversoir d'excédents de populations, quels que soient les avantages que pourrait offrir cette opération. Les territoires d'outre-mer forment avec la métropole un tout. Même à l'occasion d'instance européenne, détacher l'une pour mieux traiter les autres avec protection, c'est faire preuve d'une méconnaissance totale de la Constitution française. Les territoires d'outre-mer ne veulent ni des fournisseurs exclusifs de matières premières, ni des débouchés naturels de produits fabriqués. Ils acceptent par contre de faire partie d'une communauté économique où l'égalité serait la règle, où la réciprocité des échanges, qui nous a été jusqu'ici toujours refusée, ne souffrirait aucune exception, et où enfin, le système préférentiel ne serait pas l'apanage de quelques pays privilégiés.

Les territoires d'outre-mer peuvent bien apparaître sous le jour de collectivités sous-équipées, mais ce sont encore des collectivités en pleine évolution culturelle, économique et humaine et il importe de ne pas les traiter avec un esprit colonialiste que la France a su abandonner.

Ils ne recherchent pas un nouveau maître mais se présentent comme partie intégrante de la République et comme tels ils sont prêts à épouser toutes les tentatives d'unification européenne. Partant, toutes les décisions prises dans cet ordre d'idées qui n'auraient pas reçu l'adhésion des peuples ultramarins porteraient en elles le germe même de l'irrecevabilité. (*Applaudissements au centre et à gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Laurent-Eynac.

M. Laurent-Eynac. Mes chers collègues, je ne retiendrai pas longuement votre attention à l'heure où nous sommes et après les discours documentés que nous avons entendus. Après les deux rapports si substantiels et si riches d'aperçus inédits de nos collègues, rapporteurs de la commission des relations extérieures et de la commission du plan, je serais impardonnable de prolonger ce débat.

C'est donc moins une intervention de fond qu'une explication de vote que j'entends apporter au nom du groupe du rassemblement des gauches républicaines.

Nous voterons le texte qui nous est soumis et nous ne cachons pas que nous le préférons et de beaucoup au texte original qui nous apparaissait quelque peu incomplet. Le texte qui nous est soumis est attentif à réserver les problèmes des investissements, les problèmes de la défense des territoires d'outre-mer considérés du point de vue de leur niveau de vie, les problèmes d'équipement de nos territoires essentiellement ramenés aux préoccupations des populations et conformément au programme du plan. Il est attentif également à ne laisser rien s'accomplir de définitif sans que notre Assemblée ait pu se prononcer, et ce sont quelques-unes des raisons essentielles qui dictent notre adhésion.

J'ai particulièrement apprécié dans le rapport de M. Vignes et dans celui de M. Alduy les considérations sur la primauté de l'humain. Nous les confondons aves les principes mêmes de l'Union française tels que nous les avons conçus et tels qu'ils ont été adoptés.

Si — et je ferai compliment à M. Vignes de la substance même de son rapport — il m'autorisait à lui chercher une querelle liminaire — il n'oubliera pas que je parle au nom du rassemblement des gauches républicaines — c'est peut-être d'avoir jugé un peu sévèrement la politique de Jules Ferry. Il rendait certes hommage à l'humanitarisme de Jules Ferry, mais il est injuste quand il pense que ce sont des considérations économiques essentiellement d'ordre commercial qui ont dicté cette politique. La politique de Jules Ferry outre-mer était au contraire inspirée d'un sentiment de haut patriotisme et c'est parce qu'elle voulait, momentanément du moins, écarter la pensée des Français de la ligne bleue des Vosges, qu'elle poursuivait ses objectifs au delà des mers ; c'est la raison pour laquelle, d'ailleurs, elle fut violemment combattue par M. Clemenceau qui n'acceptait pas qu'on allât au delà des mers porter les sacrifices français, qu'il voulait qu'on réservât pour la défense ou le recouvrement de notre frontière de l'Est. Et, pour la même raison, cette politique était facilitée par le chancelier d'Allemagne, Bismarck.

M. le rapporteur. La politique de Jules Ferry était inspirée par les circonstances.

M. Laurent Eynac. Cette mise au point, mes collègues me l'auront pardonnée. C'était mon devoir de la faire, persuadé qu'elle s'imposait.

J'aborde l'examen du rapport même de M. Vignes : selon moi, il n'a pas complètement résolu le problème des inquiétudes qui nous assaillent lorsqu'il écarte — avec raison ! — la création d'une autorité européenne spécialisée pour l'outre-mer. Je pense que sur ce point nous sommes tous d'accord ; je ne m'y attarde donc pas, d'autant que la conclusion de MM. les rapporteurs est, à cet égard, déterminante, décisive.

Mais les objections qu'opposait M. Vignes à la formule d'une autorité européenne spécialisée pour l'outre-mer se retrouvent dans celle de l'intégration à l'Europe de la République française. Si vous ne prenez pas d'une façon vraiment « utile » — comme on dit au Palais — les précautions nécessaires, vous n'éviterez un danger visible que pour tomber dans un autre danger qui ne l'est pas moins. Et je veux simplement, à cette heure, bien loin de reprendre les développements déjà entendus du haut de cette tribune, appeler votre attention sur les conséquences économiques et sociales — notre préoccupation essentielle aujourd'hui — d'une formule qui, si nous n'y mettons pas ordre par les conclusions que nous allons adopter, par la constitution des pouvoirs reconnus aux commissions et aux autorités que nous prévoyons pour assurer la pérennité de l'Union française, écarterait le danger de la soumission à une autorité spéciale, mais non celui — et non le moindre — de l'intégration pure et simple.

Les conséquences possibles dans l'ordre économique et social n'ont pas été toutes énumérées ici ; c'est pourquoi, sans revenir sur les développements antérieurs, j'attirerai votre attention sur le fait que dans cette Europe unie à laquelle les territoires d'outre-mer de la République seront intégrés, on comptera l'Allemagne occidentale, avec ses dix millions de réfugiés venus de l'Est, et l'Italie avec son million et demi de chômeurs. A-t-on envisagé les moyens de freiner une immigration massive, qui peut ne pas paraître dangereuse en soi, mais risque de s'opposer au souci de promotion que nous ne devons cesser d'avoir à l'égard des populations d'outre-mer sur lesquelles flotte notre drapeau ?

C'est pour les Africains et avec eux que l'Afrique doit se faire. La France s'est attachée avec plus ou moins de bonheur à cette mission ; en tout cas, son esprit a été toujours fidèle

à cet idéal. Pourra-t-il en être de même lorsque ces populations seront agrégées à l'Europe unie ?

Et puis, je voudrais bien être assuré que le système préférentiel réciproque sera aménagé. Jusqu'à présent, l'équilibre a pu se maintenir entre les économies de la métropole et des territoires français d'Afrique. Que sera demain à cet égard ? L'effort que nous avons développé en vue de valoriser la production africaine — surtout depuis quelques années — par le moyen de l'industrialisation, risque d'être singulièrement freiné. Ne nous aveuglons pas: quelques précautions que nous prenions, la majorité des peuples européens ne verra pas favorablement se développer sur des marchés, débouchés escomptés pour sa propre industrie, une industrie locale concurrente.

A tout prendre, les Africains, en particulier, ne sont-ils pas en droit de se demander si, dans cette opération, sans doute attrayante au premier abord, ils n'auront pas plus à perdre qu'à gagner ? Je me borne à poser la question.

Puis, je voudrais appeler brièvement votre attention sur les conséquences morales auxquelles l'un de nos collègues faisait une allusion si émouvante. Dans les milieux européens, on considère avec un peu trop d'empressement que les territoires de l'Union française constituent des objets d'échange dont on peut librement disposer. Nous attachons, nous, une grande importance, non seulement aux considérations techniques, mais aux liens du cœur, et nous pensons que l'attachement politique et moral à la France de nos populations d'outre-mer est un élément avec lequel il faut compter. Si notre influence s'évanouit dans un conglomérat européen — le mot a, tout à l'heure, été prononcé — l'allégeance à l'Europe remplacera-t-elle l'amitié franco-africaine ?

Un mot encore des conséquences constitutionnelles d'une politique en fonction de laquelle les rapports entre l'Europe et les territoires d'outre-mer de la République française risquent de ne plus passer par le truchement de la France. Une telle attitude m'inquiète. Dans l'ordre politique, il ne faudrait pas, pour favoriser l'intégration du continent africain, créer une scission entre l'Europe et l'Afrique, la France et l'Afrique.

Comment harmoniser, en effet, les droits des populations d'outre-mer avec les intérêts économiques de l'Europe ? C'est tout le problème.

Enfin, mes chers collègues, avez-vous réfléchi aux conséquences des solutions adoptées ? Si nos solutions demeurent isolées, que vont faire les autres puissances d'outre-mer, la Belgique, les Pays-Bas, l'Angleterre surtout ? Ne risquons-nous pas, nous engageant à fond dans l'entreprise européenne, alors que l'Angleterre en demeure, plus encore pour l'outre-mer que pour elle-même, éloignée, de créer en Afrique une sorte de rupture, de conflit, tout au moins de disparité de situations extrêmement grave et lourde de conséquences ?

Dès lors, je pense que la nécessité est absolue de conversations préalables entre les puissances d'Europe qui ont des territoires outre-mer, notamment dans le continent africain. Ce problème des abandons de souveraineté devrait être longuement et minutieusement étudié, et la solution n'en devrait être appliquée qu'avec ménagements.

Je me range parmi ceux qui pensent que l'expérience doit être préférée à l'universalisme *a priori* qui nous réserverait bien des déceptions. Je voudrais, de surcroît, que des organismes mis à contribution et consultés auxquels vous vous êtes référés, le ministère de la France d'outre-mer fût au premier rang.

En un mot, pour ce qui nous concerne, nous ne disons certes pas « non » au projet; nous donnons notre approbation aux solutions préparatoires préconisées ici pour la défense de notre conception de l'Union française; mais nous demandons à tous nos collègues, à tous ceux à qui incombent ces tâches, d'être extrêmement attentifs.

Notre rapporteur citait M. Coste-Floret: « Nous ne pouvons et n'avons pas le droit d'apporter en dot à la jeune Europe des fiefs et des apanages dont nous ne disposons à aucun titre. » En droit privé, les tuteurs qui négligent ou ne défendent pas utilement le patrimoine de leurs pupilles s'exposent à de sévères sanctions. Remplissons notre devoir envers l'Union française et ne permettons pas qu'il soit touché à son unité. (*Applaudissements à gauche, au centre et sur les bancs des Etats associés.*)

M. le président. La parole est à M. Zinsou.

M. Zinsou. Mesdames, messieurs, mes chers collègues, nous voici donc en Europe à l'heure de l'Afrique, à moins que ce ne soit pour l'Afrique l'heure de l'Europe. (*Sourires.*) Nous sommes tous inquiets, mais à écouter les uns et les autres et à lire les articles d'une certaine presse, on peut avouer sans se tromper que ces inquiétudes ne participent pas des mêmes motifs.

Bien qu'il s'agisse de questions économiques, le problème, mes chers collègues, est politique. Sans doute, l'exposer en toute logique et avec toute la clarté désirable entraînerait une telle revision des liens qui unissent actuellement tel ou tel pays d'Europe à tel ou tel territoire d'Afrique que se trouverait même remise en cause — j'ose le dire — la conception de l'Union française et que l'on préfère partir de l'état actuel des choses et des liens constitutionnels et institutionnels existants considérés comme intangibles.

Certes, l'Afrique produit du fer, des oléagineux, de l'arachide, des palmistes, du coton, du bois et bien d'autres produits. Mais étonnerions-nous les Européens en disant qu'en Afrique il y a aussi les hommes, les Africains ? L'ingérence de l'Europe dans la vie quotidienne de l'Afrique n'est pas un fait nouveau; mais, sans nul doute, elle prend un nouveau visage, et si l'inquiétude qui s'est emparée de nos collègues, auteurs de propositions dont nous discutons, inquiétude largement partagée par l'Assemblée, ne s'était fait jour, le problème se serait quand même posé. Sans doute, il se serait posé à une échéance que je ne puis pas déterminer ici — après, certainement, que la première période d'organisation économique de l'Europe et de ses prolongements outre-mer eût peut-être écumé provisoirement nos richesses — mais il se serait posé de toute façon, parce que, en Afrique, considérant les territoires de la République française, nous pouvons dire que nous ne sommes pas seuls.

En conséquence, ce que je voudrais brièvement indiquer, après les excellents discours que vous avez entendus et les rapports substantiels qui ont été présentés, c'est que dans cette Afrique où existe tout de même l'homme, l'Africain, et où nous ne sommes pas seuls, quelques questions se posent. D'abord, celle que vous vous posez à vous-mêmes en Europe: Quelle Europe voulez-vous faire ? Quelle Europe se fait ? D'autre part, et c'est la question que nous sommes obligés de nous poser en Afrique: quelle Afrique voulez-vous associer à l'Europe ? Car, en chacun de nous, il y a une double personnalité, si je puis m'exprimer ainsi: nous sommes Français d'Union française, Français de la République française, mais nous sommes aussi Africains.

Sans doute, les problèmes européens nous intéressent et nous avons tenu à être représentés au lieu où s'enfante l'Europe, au lieu même où ces problèmes se discutent. Je me souviens qu'il y a trois ans et demi, à cette même tribune, nous avions apporté au projet de représentation des territoires d'outre-mer au Conseil de l'Europe notre adhésion enthousiaste, pensant d'avance que cette Europe en gestation aurait à résoudre les problèmes politiques et les problèmes économiques et que, par là même, les problèmes africains seraient évoqués. Nous avions estimé indispensable notre représentation au lieu de discussion de ces problèmes afin que ce qui pourrait y être fait en notre absence ne nous soit pas défavorable. L'avenir a d'ailleurs prouvé à quel point nous avions eu raison, car si nos amis de tous les groupes, qu'ils s'appellent Senghor, Saler, Sim Var ou autres n'avaient pas été présents à Strasbourg, non seulement certaines prétentions d'expansion économique de l'Europe n'auraient pas trouvé la réponse immédiate et pertinente qu'elles méritaient, mais encore la nécessité d'une application automatique, dans les territoires d'outre-mer, des conventions européennes des droits de l'homme, n'aurait pas été rappelée. C'est notre ami Senghor qui l'a rappelé, et si nous sommes inquiets, nous avons raison de l'être car si l'Assemblée l'a suivi, le conseil des ministres européens ne l'a pas fait.

Croyez-moi, mes chers collègues nous avons eu raison, il y a trois ans et demi, de souhaiter ardemment d'être présents au lieu où s'élaborera l'Europe et d'avoir notre mot à dire. Nous sommes tout à fait fondés, aujourd'hui, à exprimer nos inquiétudes devant les prétentions économiques de cette Europe naissante.

Si nous estimons que l'Europe doit se faire — nous l'avons dit en temps voulu et clairement — c'est par une disposition de notre tempérament qui est quelquefois généreux jusqu'à l'imprudence.

Nous savons, nous, peuples d'outre-mer, que c'est dans la mesure où l'Europe est divisée contre elle-même, que certaines de nos franchises sont garanties. Mais nous savons aussi que notre devenir économique et politique dépend, dans une certaine mesure, d'une Europe organisée, jouissant de toutes ses possibilités économiques et financières. Nous souhaitons qu'elle puisse se faire parce que nous sommes amoureux de la paix. L'Europe que nous souhaitons doit constituer à nos yeux un élément primordial de l'équilibre pacifique du monde.

Nous ne sommes pas, Africains français, seuls présents sur l'immense continent d'Afrique. Les Africains de toutes races, de toutes langues et de toutes dépendances ont, eux aussi, une

conception de la coopération de l'Afrique et de l'Europe. C'est cela que les Européens de Strasbourg devraient d'abord méditer. Qu'on le veuille ou non, si la France n'avait pas pris la précaution de crier « Halte-là! » et de proclamer l'existence d'une Constitution française et de principes français notamment exprimés dans une loi du 30 avril 1946, qui prévoit que tout programme de développement économique et social des territoires d'outre-mer doit être établi par priorité et essentiellement au profit des populations de ces territoires, même si fidèles à cette tradition, nous n'avions pas engagé le débat de ce soir, il se serait posé quand même. On parle de l'Eurafrique, on représente d'Afrique comme une base de sustentation indispensable à l'Europe, c'est un fait; mais l'Afrique n'est pas simplement un territoire de magnat que l'on peut partager en zones de production. L'Afrique existe, elle est une entité non seulement géographique, mais humaine. Elle existe comme civilisation, la diversité de ses races ou de ses tribus ne trompe personne. Par conséquent, un jour viendrait inévitablement où des Etats généraux de l'Afrique poseraient leurs propres problèmes et aussi le problème de leur coopération avec l'Europe.

L'Afrique pense, elle aussi, qu'en effet, une coopération avec l'Europe, sur le plan économique, culturel et politique, est absolument indispensable, que toutes les métropoles qui ont essaimé chez nous, y apportant leur culture et la greffant avec la nôtre afin qu'il s'en dégage une civilisation, une nouvelle humanité — si je puis ainsi m'exprimer — nous ont insufflé des données nouvelles et ont réveillé notre personnalité. Et cette personnalité doit s'épanouir, qu'on le veuille ou non. Mes chers collègues, si nous sommes, nous, attentifs aux préoccupations économiques de l'Europe et à son enfantement, nous sommes aussi attentifs à nos propres problèmes immédiats, à nos problèmes locaux. Nous ne pouvons ignorer ce qui se passe au Dahomey ou au Nigeria. Il est donc évident — je le répète — que, même si la France n'avait pas posé le problème nous l'aurions posé dans notre cadre africain.

L'intégration est inévitable en l'état actuel de nos relations constitutionnelles, mais les perspectives d'avenir les plus lointaines font entrevoir deux fédérations, l'une africaine, l'autre européenne, qui tireront de leur association leur force véritable. C'est ainsi que le problème se présente dans l'avenir et c'est ainsi que, de toute façon, il se serait posé.

Mais puisque nous considérons le présent, nous devons rendre hommage aux auteurs du rapport qui, en évoquant le problème eu égard aux dispositions de la Constitution française, nous auront évité cette période préliminaire durant laquelle l'anarchie des textes, comme l'ambition des uns et des autres, aurait pu prétendre à une répartition des richesses de nos pays, en ignorant l'homme, parce que simplement tel pays produit le cuivre, tel autre le fer, et que, pour le moment, l'Europe se trouve en déficit de dollars ou de matières premières.

Dans un élan de générosité, je dirai presque imprudent, mais que nous ne regrettons pas, nous souhaitons une Europe unie, pacifique, étayée sur une Afrique économiquement développée par son concours généreux, en fonction de l'homme, de l'homme africain, mais nous pensons aussi que cette Afrique ne s'unifiera qu'en oubliant les séquelles de l'histoire que sont les frontières.

Dans cette perspective, nous voterons le projet qui nous est soumis. Nous souhaitons que le débat de cette Assemblée dépasse non seulement le cadre grandiose et quelque peu lointain où il se déroule, mais aussi le cadre du Gouvernement français auquel il s'adresse par priorité, et qu'enfin les Européens abordent nos problèmes avec la même générosité qui nous anime lorsque nous pensons à l'Europe, unie, sans doute, à l'Afrique, mais à une Afrique égale à elle en valeur humaine et en développement économique. *(Très bien! très bien! et applaudissements à gauche, au centre et sur les bancs des Etats associés.)*

M. le président. Personne ne demande plus la parole dans la discussion générale ?

La discussion générale est close.

Je consulte l'Assemblée sur le passage à la discussion de la proposition.

(L'Assemblée, consultée, décide de passer à la discussion de la proposition.)

M. le président. Je donne lecture de la proposition:

« L'Assemblée de l'Union française,

« Réaffirmant qu'en vertu de la Constitution et de la loi du 30 avril 1946, l'objet primordial de la politique économique outre-mer consiste à satisfaire par priorité les besoins des populations autochtones et à généraliser les conditions les plus favorables à leur progrès social;

« Constatant que la recommandation n° 26 de l'assemblée consultative de l'Europe, en date du 25 septembre 1952, porte la marque de tendances rétrogrades;

« Soucieuse des répercussions que peut avoir sur le statut de l'Union française et même de la République française, l'institution d'une communauté politique européenne;

« Préoccupée des conséquences que peut avoir la création d'une autorité européenne vis-à-vis des conventions et accords actuellement en vigueur entre les Etats associés et avec les Etats protégés;

« Recommandant qu'une coordination permanente des ministères dont la juridiction s'exerce sur la partie extra-métropolitaine de l'Union française soit établie sous la responsabilité d'un membre du Gouvernement spécialement désigné par le président du conseil;

« Invite le Gouvernement:

« 1° Avant qu'il n'adopte une décision inspirée par la résolution du conseil de l'Europe en date du 25 septembre dernier et par les résolutions de l'Assemblée préconstituante, à provoquer la réunion d'une conférence composée d'experts des secteurs publics et privés, des représentants des quatre assemblées constitutionnelles et des délégués de la République française aux organismes constitutifs de l'Europe, en vue:

« D'étudier les problèmes posés par les rapports entre l'Union européenne en formation et les pays d'outre-mer de la République française, ainsi que les protectorats, territoires et autres Etats associés de l'Union française, afin que l'Union française ne subisse pas les répercussions de certaines conceptions européennes périmées;

« De définir avec précision les bases d'une planification générale préalable de l'économie d'outre-mer de la République française en fonction de l'évolution récente et à venir de l'économie européenne.

« Dans l'ordre économique, cette conférence devra se préoccuper notamment:

« *a*) De définir les objectifs de production dans le cadre de l'Europe des Six et dans celui de l'Europe des Quinze;

« *b*) De tenir compte, dans la définition de ces objectifs, de ceux propres à l'économie des Etats protégés et des Etats associés;

« *c*) De préserver la cohésion économique de l'Union française en sauvegardant le principe d'un système douanier préférentiel interne;

« *d*) De prévoir la nécessaire harmonisation de l'économie de la République française d'outre-mer avec celle des pays du Commonwealth;

« *e*) De rechercher les conditions auxquelles pourraient être effectués outre-mer des investissements publics et privés d'origine européenne et de définir le fonctionnement et la compétence de la Banque européenne pour le développement des territoires d'outre-mer;

« *f*) D'attirer l'attention des pouvoirs publics sur la nécessaire et inévitable industrialisation de l'Afrique française, industrialisation qui exige, d'une part, que soit coordonnée l'action des organismes actuellement existants (bureau des recherches de pétroles, bureau minier de la France d'outre-mer, bureau des ensembles africains, instituts de recherches scientifiques), et, d'autre part, que les populations locales soient valablement représentées à tous les stades de l'organisation industrielle;

« 2° A saisir des conclusions de cette conférence les Gouvernements des autres Etats associés, éventuellement par une convocation extraordinaire du Haut Conseil;

« 3° A soumettre à l'avis de l'Assemblée de l'Union française les textes élaborées par l'Assemblée ad hoc chargée d'établir un projet de traité instituant une communauté politique européenne. »

Je suis saisi d'un amendement présenté par MM. Delmas et Zinsou ainsi conçu:

« Entre les 4° et 5° paragraphes du préambule, intercaler un paragraphe nouveau, ainsi rédigé:

« Soucieuse de sauvegarder les prérogatives budgétaires et autres des assemblées fédérales et territoriales d'outre-mer, dont il est souhaitable de prévoir l'extension et non pas, en tout cas, la diminution ».

La parole est à M. Delmas pour soutenir cet amendement.

M. Louis Delmas. Mes chers collègues, j'ai constaté avec surprise que le texte de synthèse de nos deux commissions ne fait aucune référence aux assemblées d'outre-mer, territoriales ou fédérales, ou même à l'assemblée algérienne. Je n'aurai garde d'oublier que ces assemblées sont maîtresses du budget de leur territoire, qu'à ce titre elles votent, en particulier, les droits de sortie, les droits d'entrée, les impôts sur le revenu, et nul ne contestera que ces taxes peuvent avoir une influence considérable sur les échanges de production entre l'Afrique et l'Europe.

Il me semble qu'il eut fallu les consulter. Je sais qu'une telle consultation serait difficile car ces assemblées sont nombreuses et d'aucuns me diront que les territoires sont représentés dans les diverses assemblées métropolitaines. Cependant, je vous demande de considérer que les représentants d'outre-mer sont en bien petit nombre à l'Assemblée nationale et au Conseil de la République, et aussi qu'ils ne connaissent pas suffisamment les difficultés qu'éprouvent les assemblées fédérales ou territoriales pour équilibrer leur budget. Aussi avons-nous voulu rappeler, par notre amendement, les prérogatives de ces assemblées locales d'outre-mer et demander que ces prérogatives, qu'elles tiennent actuellement de la loi, ne soient ni oubliées, ni réduites, ni sacrifiées à des intérêts mercantiles, fussent-ils européens. Pour ces raisons, je vous demande d'adopter l'amendement déposé.

M. le président. Quel est l'avis de la commission?

M. le rapporteur. La commission est d'accord pour accepter l'amendement, avec une certaine réserve acceptée d'ailleurs par les auteurs de l'amendement. Je lis:

« Soucieuse de sauvegarder les prérogatives budgétaires et autres des assemblées fédérales et territoriales d'outre-mer ». M. Zinsou lui-même, un des auteurs de l'amendement, paraissait considérer qu'il était presque superflu parce qu'implicite de préciser la fin de son amendement: « dont il est souhaitable de prévoir l'extension, et non pas, en tout cas, la diminution ».

La commission aimerait voir supprimer, de l'amendement, ce dernier membre de phrase.

M. Louis Delmas. J'accepte cette suppression.

M. le rapporteur. Dans ces conditions, la commission accepte l'amendement ainsi modifié.

M. le président. Il n'y a plus d'observations?...

Je mets aux voix l'amendement de MM. Delmas et Zinsou ainsi modifié.

(*L'amendement, ainsi modifié, mis aux voix, est adopté.*)

M. le président. Je suis saisi, d'autre part, d'un amendement présenté par MM. Delmas et Zinsou, tendant, dans le paragraphe 1°, après les mots: « secteurs public et privé », à ajouter les mots suivants: « de la métropole et d'outre-mer », le reste sans changement.

Quel est l'avis de la commission?

M. le rapporteur. La commission accepte cette adjonction.

M. le président. Personne ne demande la parole?...

Je mets aux voix cet amendement.

(*Cet amendement, mis aux voix, est adopté.*)

M. le président. Je suis saisi d'un amendement, présenté par MM. Delmas et Zinsou, tendant, dans le paragraphe 1°, alinéa *a*), après les mots: « objectifs de production », à ajouter les mots: « et de débouchés ».

M. le rapporteur. La commission accepte l'amendement.

M. Louis Delmas. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Delmas pour soutenir son amendement.

M. Louis Delmas. Monsieur le président, mes chers collègues, bien que la commission accepte mon amendement, je voudrais cependant le motiver. L'Afrique — et ce n'est pas pour vous que je le répète, mais pour l'extérieur où trop de personnes semblent encore l'ignorer — est un continent des plus riches en métaux ferreux et non ferreux et les gisements miniers y sont, pour ainsi dire, à ciel ouvert. Ses ressources hydrauliques représentent les quatre dixièmes de celles du monde et je ne parlerai pas des produits agricoles qui complètent si heureusement ceux de l'Europe. Or, que voyons-nous? Le pool charbon-acier devient une organisation de répartition, entre les divers pays, des matières premières de l'industrie de l'acier, les territoires d'outre-mer étant laissés en dehors de ce pool, spécialement l'Afrique occidentale française; cette dernière risque ainsi de se voir éliminée des marchés des pays représentant un débouché normal pour le minerai de fer de Guinée ou de Fort-Gouraud. De plus, la Guinée produira demain grâce au barrage du Konkouré, et à l'usine de Kindia qui en sera la conséquence, 100.000 tonnes d'aluminium, c'est-à-dire l'équivalent de la production actuelle française. Il me paraît juste qu'une fois ces usines et ces barrages construits, la Guinée puisse vendre sa production.

Il en est de même sur le plan agricole. Pour ne citer qu'un exemple entre cent — car ils abondent, — ne vous paraît-il pas sage de prévoir que si l'Afrique occidentale française ou les Antilles doivent acheter dans un proche avenir les machines-outils ou les tracteurs allemands, l'Allemagne, en retour, devra acheter à l'Afrique française et aux Antilles une partie de leur surproduction bananière et cela de préférence à la production bananière espagnole? C'est pour sauvegarder ces débouchés que j'ai déposé l'amendement que je soumets à votre approbation. En effet, si l'Europe a besoin du marché africain, l'Afrique a besoin, pour vivre, du marché européen et les échanges et les ventes ne doivent pas être à sens unique; leur choix, en tout cas, ne doit pas dépendre de la seule Europe.

M. le président. Quel est l'avis de la commission?...

M. le rapporteur pour avis de la commission du plan. La commission est évidemment d'accord, sous réserve d'une rédaction un peu différente qui serait la suivante: « Définir les objectifs de production et les débouchés ».

M. Louis Delmas. Je suis d'accord.

M. le rapporteur pour avis de la commission du plan. Nous sommes d'autant plus d'accord avec M. Delmas que tout ce qu'il a dit était déjà contenu dans la proposition. Lorsque nous demandons que la conférence nationale définisse avec précision les bases d'une planification générale préalable de l'économie d'outre-mer de la République française en fonction de l'évolution récente et à venir de l'économie européenne, cela veut dire bien entendu, que l'on demandera à créer une certaine production en fonction d'un certain débouché. Nous sommes, bien entendu d'accord, je le répète.

M. le président. Personne ne demande la parole?...

Je mets aux voix l'amendement ainsi modifié.

(*L'amendement, ainsi modifié, mis aux voix, est adopté.*)

M. le président. Je suis saisi enfin d'un amendement présenté par M. Griaule tendant à ajouter dans le paragraphe 1er un alinéa « *g* » ainsi rédigé:

« *g*) De promouvoir dans tous les territoires africains des organismes et des missions de recherches humaines indispensables à l'établissement d'une politique éthique d'adaptation des populations africaines à la structure des sociétés modernes. »

La parole est à M. Griaule pour soutenir son amendement.

M. Griaule. Monsieur le président, d'accord avec les rapporteurs des différentes commissions, je propose de donner à mon amendement la forme suivante:

Après l'alinéa *f*), insérer le paragraphe suivant sans qu'il soit précédé de la lettre *g*):

« Dans l'ordre social, la conférence devra se préoccuper de promouvoir dans tous les territoires africains des organismes et des missions de recherches humaines indispensables à l'établissement d'une politique éthique d'adaptation des populations africaines à la structure des sociétés modernes. »

M. le président. Quel est l'avis de la commission?...

M. le rapporteur. La commission accepte l'amendement dans la forme proposée par M. Griaule.

M. le président. Personne ne demande la parole?...

Je vais mettre aux voix l'amendement de M. Griaule ainsi modifié.

Mme Malroux. Je demande la parole pour expliquer mon vote.

M. le président. La parole est à Mme Malroux.

Mme Malroux. Le groupe socialiste votera l'amendement proposé par M. Griaule. Après l'exposé qu'il a développé devant nous, je n'aurai pas d'argument à ajouter pour souligner l'importance des répercussions sociales que les plans envisagés par la commission économique du conseil de l'Europe entraîneraient inévitablement outre-mer.

Mais il était bon qu'au sein des discussions d'ordre économique qui ont eu lieu ce soir, la voix autorisée du président de la commission des affaires culturelles et des civilisations d'outre-mer se soit fait entendre pour développer des craintes que nous partageons également. C'est d'ailleurs la préoccupation de tous ceux qui, en France même, étudient les différents aspects des questions d'actualité dans leurs incidences régionales. Je n'en veux pour preuve que l'article paru dans les journaux d'hier, mentionnant la réunion constitutive d'un comité d'études régionales, économiques et sociales pour la région du Nord. Le but et les moyens d'action y sont définis ainsi qu'il suit:

« Le comité d'études régionales veut constituer un appareil permanent d'études indispensable à une parfaite connaissance de la région du Nord. Ses commissions spécialisées étudieront les différents aspects des questions d'actualité dans leurs incidences régionales, par exemple, le plan Monnet, le plan d'aménagement du territoire. »

Si ces comités sont jugés nécessaires dans nos régions métropolitaines, à plus forte raison le seraient-ils dans les territoires d'outre-mer que nous connaissons depuis moins de temps et dont nous ignorons trop la vie intime. Or, il s'agit de transformer cette vie et nous ne souhaitons le faire qu'avec le souci de

la libérer de toute exploitation économique et politique. L'étude et l'action pour obtenir la réalisation concrète des conclusions adoptées, constituent le double aspect, souligné par le secrétaire général des comités d'études dont je viens de parler. C'est le même objectif, préconisé par l'amendement, qui nous est proposé et auquel nous donnons notre accord. Il est à la fois une mise en garde contre toute mainmise intéressée dans les territoires d'outre-mer et une sauvegarde de leur valeur humaine. (*Applaudissements.*)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix l'amendement modifié de M. Griaule.

(*L'amendement modifié, mis aux voix, est adopté.*)

M. le président. Je vais mettre aux voix le texte de la proposition modifié par les différents amendements adoptés par l'Assemblée. J'en donne lecture:

« L'Assemblée de l'Union française,

« Réaffirmant qu'en vertu de la Constitution et de la loi du 30 avril 1946, l'objet primordial de la politique économique outre-mer consiste à satisfaire par priorité les besoins des populations autochtones et à généraliser les conditions les plus favorables à leur progrès social;

« Constatant que la recommandation n° 26 de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe, en date du 25 septembre 1952, porte la marque de tendances rétrogrades;

« Soucieuse des répercussions que peut avoir sur le statut de l'Union française, et même de la République française, l'institution d'une communauté politique européenne;

« Soucieuse de sauvegarder les prérogatives budgétaires et autres des assemblées fédérales et territoriales d'outre-mer;

« Préoccupée des conséquences que peut avoir la création d'une autorité européenne vis-à-vis des conventions et accords actuellement en vigueur entre les Etats associés et avec les Etats protégés;

« Recommandant qu'une coordination permanente des ministères dont la juridiction s'exerce sur la partie extra-métropolitaine de l'Union française soit établie sous la responsabilité d'un membre du Gouvernement spécialement désigné par le président du conseil;

« Invite le Gouvernement:

« 1° Avant qu'il n'adopte une décision inspirée par la résolution du Conseil de l'Europe en date du 25 septembre dernier et par les résolutions de l'assemblée préconstituante, à provoquer la réunion d'une conférence composée d'experts des secteurs publics et privés de la métropole et d'outre-mer, des représentants des quatre assemblées constitutionnelles et des délégués de la République française aux organismes constitutifs de l'Europe en vue:

« D'étudier les problèmes posés par les rapports entre l'Union européenne en formation et les pays d'outre-mer de la République française, ainsi que les protectorats, territoires et autres Etats associés de l'Union française, afin que l'Union française ne subisse pas les répercussions de certaines conceptions européennes périmées.

« De définir avec précision les bases d'une planification générale préalable de l'économie d'outre-mer de la République française en fonction de l'évolution récente et à venir de l'économie européenne.

« Dans l'ordre économique, cette conférence devra se préoccuper notamment:

« *a*) De définir les objectifs de production et les débouchés dans le cadre de l'Europe des Six et dans celui de l'Europe des Quinze;

« *b*) De tenir compte, dans la définition de ces objectifs, de ceux propres à l'économie des Etats protégés et des Etats associés;

« *c*) De préserver la cohésion économique de l'Union française en sauvegardant le principe d'un système douanier préférentiel interne;

« *d*) De prévoir la nécessaire harmonisation de l'économie de la République française d'outre-mer avec celle des pays du Commonwealth;

« *e*) De rechercher les conditions auxquelles pourraient être effectués outre-mer des investissements publics et privés d'origine européenne et de définir le fonctionnement et la compétence de la banque européenne pour le développement des territoires d'outre-mer;

« *f*) D'attirer l'attention des pouvoirs publics sur la nécessaire et inévitable industrialisation de l'Afrique française, industrialisation qui exige d'une part que soit coordonnée l'action des organismes actuellement existants (bureau des recherches de pétroles, bureau minier de la France d'outre-mer, bureau des ensembles africains, instituts de recherches scientifiques), et d'autre part, que les populations locales soient valablement représentées à tous les stades de l'organisation industrielle.

« Dans l'ordre social, la conférence devra se préoccuper de promouvoir dans tous les territoires africains des organismes et des missions de recherches humaines indispensables à l'établissement d'une politique éthique d'adaptation des populations africaines à la structure des sociétés modernes;

« 2° A saisir des conclusions de cette conférence les gouvernements des autres Etats associés, éventuellement par une convocation extraordinaire du Haut Conseil;

« 3° A soumettre à l'avis de l'Assemblée de l'Union française les textes élaborés par l'assemblée *ad hoc* chargée d'établir un projet de traité instituant une communauté politique européenne. »

Je vais mettre ce texte aux voix.

M. Soppo Priso. Je demande la parole pour expliquer mon vote.

M. le président. La parole est à M. Soppo Priso.

M. Soppo Priso. Je suis obligé, de la part du territoire que je représente et en mon nom personnel, de réserver notre adhésion à ce projet. Au cours du présent débat, et même au cours de la discussion à l'assemblée de Strasbourg, les délégués français n'ont parlé que de l'intégration de la République française et, contrairement à l'avis émis par M. le rapporteur Vignes, les territoires du Cameroun et du Togo n'étaient pas compris dans la République française. Tous les orateurs ont toujours parlé de la République française.

Par ailleurs, je conçois mal comment cette intégration va pouvoir se concilier avec des accords de tutelle passés avec les Nations Unies et la République française pour le Cameroun et le Togo. C'est la raison pour laquelle, en ma qualité de représentant du Cameroun, je suis obligé de réserver notre vote sur la proposition qui nous est présentée.

Mlle Lafon. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à Mlle Lafon pour expliquer son vote.

Mlle Lafon. Nous avons développé notre point de vue à l'occasion de la présentation de notre motion préalable. Nous n'y reviendrons pas; mais il en résulte naturellement que nous voterons contre le texte qui nous est présenté. Nous demandons un scrutin.

M. Georges Riond. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Riond pour expliquer son vote.

M. Georges Riond. Monsieur le président, je me permets simplement d'attirer l'attention de ceux qui pourraient lire nos débats sur un point très précis. Nous avons formulé ce soir beaucoup de réserves sur un certain nombre de points des résolutions étudiées à Strasbourg et à Luxembourg, et il n'est pas sans intérêt d'indiquer en conclusion que, si nous avons apporté ces réserves, c'est parce que nous voulons indiquer dès à présent aux responsables que l'on n'a pas le droit de manquer l'opération de l'Europe. (*Très bien! très bien!*) On peut se permettre de rater une loi, on la répare; on peut se permettre de faire un mauvais décret, on le rapporte. Mais le jour où l'on aura voulu entamer les institutions de l'Europe on sera engagé sur une voie au bout de laquelle il y aura le gouffre ou la réussite.

Et il convient bien d'indiquer que si nous avons apporté une attention aussi soutenue, même à des points de détail, c'est parce que nous avons cette conscience que rien ne peut se faire en dehors de l'avis des populations.

Il y a, à l'heure actuelle, une crainte éveillée dans certains esprits à la pensée que l'Europe pourrait simplement être une construction d'experts et de technocrates. Nous pensons que l'on ne réussira l'Europe que si on attelle à temps l'opinion publique à ces problèmes.

C'est dans cet état d'esprit que nous voterons la proposition. (*Applaudissements au centre.*)

M. le président. La parole est à M. Cianfarani.

M. Cianfarani. Monsieur le président, je n'aurais pas pris la parole pour expliquer mon vote si, imprudemment, je n'avais interrompu mon excellent collègue et ami M. Le Brun Kéris au sujet de sa « marche à l'Europe ».

M. Griaule. Vous êtes pardonné.

M. Cianfarani. J'en profiterai pour préciser que, comme lui, comme nous tous, nous voulons aller à l'Europe le front dans la lumière et l'espoir au cœur. Mais, cependant, nous ne voudrions pas y aller sans savoir si cette marche précipitée ne va pas nous faire perdre dans les territoires d'outre-mer le bénéfice de la Constitution française et de la loi du 30 avril 1946 qui est en quelque sorte la charte du développement économique de ces territoires.

Je voterai bien entendu la résolution, à la rédaction de laquelle j'ai collaboré; je répète simplement que si mon interruption de tout à l'heure était peut-être un peu vive, elle ne voulait pas être désobligeante car j'ai pour cet excellent collègue non seulement de la sympathie, mais une estime profondément et sincèrement cordiale.

M. Le Brun Kéris. Estime partagée.

M. le président. La parole est à Mme Lefaucheux.

Mme Lefaucheux. Monsieur le président, en mon nom personnel, je déclare que je voterai la proposition, sans discuter à cette heure tardive, de la possibilité, ou même de l'opportunité de « faire l'Europe », pour employer une expression qui prend maintenant l'allure d'un slogan. Je la voterai parce qu'elle marque le profond souci de ceux qui connaissent, de ceux qui comprennent les problèmes de l'Union française, devant cette immense difficulté que constitue l'harmonisation d'un système fédéral, celui de notre Union française, avec un autre système fédéral actuellement envisagé.

Nous sommes devant un problème dont M. Pflimlin a dit tout récemment, devant le Conseil de la République, qu'il était infiniment difficile, et je me réjouis, pour ma part de le voir aussi clairement posé.

Je voterai la proposition parce qu'elle rappellera, j'espère, aux responsables de notre politique européenne, que toute tâche est secondaire par rapport à celle qui consiste à animer l'Union française.

M. Jean Guiter. Très bien!

Mme Lefaucheux. Je pense, en effet, que le plus grave reproche que pourrait nous adresser la génération des enfants dont parlait tout à l'heure notre collègue Le Brun Kéris, serait d'avoir laissé se désagréger les liens de l'Union française. (*Très bien! très bien!*) Nous aurions pris là, devant l'Histoire une responsabilité que, pour ma part, je me refuse à envisager.

J'espère enfin que la quasi-unanimité qui s'est dégagée de ce beau débat auquel ont pris une part si intéressante nos collègues africains, déterminera les responsables de notre politique européenne à consacrer une toute petite part des efforts qu'ils déploient depuis des mois, voire des années (efforts d'imagination, de persévérance, de générosité) en faveur de l'Union européenne, à consacrer, dis-je, une toute petite partie de ces effort au bénéfice de l'Union française. S'il en était ainsi, nous n'aurions peut-être plus devant nous de problèmes de l'Union française. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

M. le président. La parole est à M. Touré pour expliquer son vote.

M. Touré. Mesdames, messieurs, l'unification politique de l'Europe à laquelle on travaille laborieusement à Strasbourg aura certainement une importance décisive sur le monde; mais cette construction n'aura raison des difficultés, dont notre temps est très riche, que dans la mesure où les Etats participants ne s'obligeront pas à des efforts en contresens.

La France a proclamé des principes qui l'honorent et qui devraient rallier les suffrages de tout esprit évolué. Pour elle, en effet, il est puéril de croire qu'un homme est supérieur à un autre, parce que sa race est différente ou que la couleur de son épiderme est dissemblable. Ceux-là seuls le pensent qui se laissent singulièrement abuser par les apparences. Nous connaissons tous des civilisations disparues depuis des millénaires qui furent édifiées par des races dont la couleur n'est pas de celles que l'on rencontre actuellement en Europe.

Pour la France, l'intelligence et le cœur n'ont pas de couleur et il n'est de noblesse que celle de l'âme. Qu'un homme soit blanc ou noir, jaune ou cuivré, il ne vaut que par son effort et dans la mesure où il respecte les règles édictées pour le bien de tous, il a droit au respect de sa personnalité et de ses intérêts majeurs.

Voilà pour les artisans de l'Europe la signification de la Constitution française et voilà aussi la raison pour laquelle nous sommes dans la République française.

Mais pourrait-on prétendre à la fois qu'une certaine catégorie d'individus, quoiqu'appartenant à un continent, à une race ou une religion différente font partie d'une même communauté nationale, et tirer prétexte de ce continent, de cette race ou de cette religion pour lui refuser les droits auxquels elle peut avoir de légitimes aspirations, surtout si ces droits améliorent ses conditions d'existence ?

Nous souhaiterions que les membres français du Conseil de l'Europe ne perdissent pas cette notion de vue. On parle souvent de colonialisme, mais ce n'est qu'un mot. C'est surtout dans les actes que se manifeste le véritable colonialisme. Dès l'instant que nos propres compatriotes nous oublient, il devient difficile de reprocher aux autres la conduite qu'eux-mêmes adoptent.

Ce qui est irritant pour nous, c'est que sans la présence des élus d'outre-mer, nos territoires ne seraient qu'une proie dont l'Europe userait sans scrupule.

Je termine enfin en disant que le groupe des indépendants d'outre-mer votera la proposition qui nous est soumise sous la réserve des observations présentées dans mon intervention et qu'aucune décision n'engagera les peuples d'outre-mer sans le consentement et l'avis de leurs représentants. (*Applaudissements.*)

M. Junillon. Mesdames, messieurs, vous permettrez sans doute au groupe socialiste de se réjouir de la part importante prise dans ce débat par son président, part que vous avez appréciée et qui s'est heureusement conjuguée avec celle de notre collègue M. Vignes.

L'union des peuples, la multiplication des échanges économiques sont, nous le savons, les conditions essentielles à l'édification ou à la consolidation de la paix à laquelle nous sommes attachés. C'est le sens de notre mission humaine, c'est aussi le respect de notre doctrine qui nous fait nous prononcer pour l'Europe. D'où vient, alors, la prudence pour ne pas dire l'inquiétude que l'on a pu deviner dans les explications de M. le rapporteur et que reflète le texte auquel nous apporterons notre adhésion ?

Elle vient d'une connaissance exacte de la réalité que nous ne pouvons négliger et qui concerne notamment l'inégalité des contributions à la constitution de l'Europe. Nous constatons en effet que la République française apporte beaucoup à la constitution de l'Europe, mais qu'elle se trouve seule à agir ainsi. Puis, le zèle de certains de nos partenaires nous choque, parce qu'ils ont beaucoup à se faire pardonner. Nous sommes surpris enfin de constater la prudence de la Grande-Bretagne à l'égard de cette construction. N'est-elle pas de nature à nous faire reviser nos propres conceptions ?

Si la Grande-Bretagne dit : « Commonwealth d'abord! », pourquoi ne dirions-nous pas: « Union française d'abord! » ? Union française d'abord, il est encore temps de le dire.

Je crois que ce débat aura eu au moins l'avantage de faire entendre au dehors, et à Strasbourg en particulier, les préoccupations que nous, Assemblée de l'Union française, avons à l'égard de cette Union que nous représentons.

Nous voulons bien faire l'Europe, mais nous n'accepterons jamais de sacrifier pour cela l'Union française à laquelle nous tenons. Nous n'accepterons jamais de sacrifier son économie aux prétentions de nations égoïstes ne concordant pas avec les aspirations légitimes que nous sommes engagés à défendre en faveur des Africains.

Nous n'accepterons pas d'ouvrir l'Afrique aux rêveries plus ou moins innocentes de ceux qui en ont été chassés par leur comportement funeste envers nos compatriotes de couleur. Et, ainsi que le disait tout à l'heure M. le professeur Grimaule, il y a, au delà des considérations économiques, le souci de l'homme.

On en a peu parlé et c'est pourtant, pour nous, socialistes, un des éléments primordiaux. Avant de disposer avec légèreté du sort des populations actuelles et plus encore de celles qui les suivront, nous devons avoir au moins la prudence de les consulter, car, en les engageant, nous nous engageons nous-mêmes. (*Très bien! très bien! et applaudissements au centre et à gauche.*)

M. Georges Oudard. A la fin de ce débat nous faisons d'abord une constatation, c'est que tous les groupes qui croient à la France croient aussi à l'Union française.

Nous ne répéterons pas ce que nous avons dit; les réserves que nous avons faites l'ont été d'un ton calme et serein. Tout à l'heure, notre groupe demandait, par ma bouche, que le plan Semler fût, non pas opposé, mais confronté à un plan français; il nous semble que cette conférence est comme le moteur qui entraînera le Gouvernement pour créer ce plan. C'est pourquoi le groupe du rassemblement populaire français votera le projet qui nous est soumis. (*Applaudissements.*)

M. le président. Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix la proposition.

Je suis saisi d'une demande de scrutin présentée par Mlle Lafon au nom du groupe communiste.

Le scrutin est ouvert.

(*Les votes sont recueillis. — MM. les secrétaires en opèrent le dépouillement.*)

M. le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin:

Nombre des votants	169
Majorité absolue	85
Pour l'adoption	157
Contre	12

L'Assemblée de l'Union française a adopté. (*Applaudissements.*)

M. le président. Mes chers collègues, nous en avons ainsi terminé avec cette étude importante. Nous pouvons dire que, par l'ampleur, par la qualité des idées qui y ont été exprimées, comme aussi par le talent des orateurs qui s'y sont manifestés, ce débat est vraiment de ceux qui honorent grandement notre Assemblée. (*Applaudissements.*)

— 7 —

DEPOTS DE PROPOSITIONS

M. le président. J'ai reçu de MM. Cornet, Schleiter et Boisdon une proposition tendant à inviter le Gouvernement à prévoir la création d'un établissement scolaire du deuxième degré à Colomb-Béchar.

La proposition sera imprimée sous le n° 2, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des affaires culturelles et des civilisations d'outre-mer. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de MM. Cornet et La Gravière une proposition tendant à demander au Gouvernement d'étudier les mesures propres à amorcer une politique du logement dans la France d'outre-mer en liant la découverte de nouvelles ressources à la taxation des boissons nocives pour la santé publique, tant par l'accroissement des droits globaux que par l'imposition particulière et graduée suivant le degré toxique, de chaque consommation prise dans les lieux de consommation.

La proposition sera imprimée sous le n° 5, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des affaires sociales. (*Assentiment.*)

— 8 —

DEPOT D'UN AVIS

M. le président. J'ai reçu de M. Roulleaux-Dugage un avis présenté au nom de la commission de l'agriculture, de l'élevage, des chasses, des pêches et des forêts sur la demande d'avis (n° 346, année 1952), transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur le projet de loi autorisant le Président de la République à ratifier la convention internationale du travail n° 99 concernant les méthodes de fixation des salaires minima dans l'agriculture.

L'avis sera imprimé sous le n° 3 et distribué.

— 9 —

DEPOT D'UN RAPPORT

M. le président. J'ai reçu de M. Chastenet un rapport fait au nom de la commission des affaires culturelles et des civilisations d'outre-mer sur la proposition (n° 240, année 1952) de MM. Griaule, Hazoumé, Jousselin, Mme Malroux, MM. de Peretti, Diawar Sar, Jean Scelles et Voca, relative à l'adaptation de l'enseignement des peuples d'outre-mer aux conditions du développement de leurs civilisations respectives.

Le rapport sera imprimé sous le n° 4 et distribué.

— 10 —

RETRAIT D'UNE PROPOSITION DE RESOLUTION

M. le président. J'ai reçu une lettre par laquelle M. Boisdon déclare retirer la proposition de résolution (n° 370, année 1952) tendant à permettre aux rapporteurs des commissions dont les rapports ont été préalablement imprimés et distribués, d'en requérir l'impression au *Journal officiel* au début de la discussion les concernant, sans avoir à en effectuer la lecture à la tribune, proposition de résolution qu'il avait déposée dans la séance du 30 octobre 1952.

Acte est donné de ce retrait.

— 11 —

RENVOI POUR AVIS

M. le président. L'intercommission chargée de l'étude du rôle de l'Assemblée de l'Union française dans la structure de l'Union demande que lui soit renvoyée pour avis la proposition (n° 467, année 1952) de MM. Cornet, Schleiter et Avinin, tendant à inviter le Gouvernement à charger le vice-président du conseil ou, en cas de pluralité, l'un des vice-présidents du conseil, de la coordination de l'ensemble des affaires de l'Union française, dont la commission de politique générale est saisie au fond.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Conformément à l'article 37 du règlement, le renvoi pour avis est ordonné.

— 12 —

MODIFICATIONS A LA COMPOSITION DE COMMISSIONS

M. le président. Conformément à l'article 24 du règlement, il a été procédé à l'affichage de candidatures à des commissions.

Le délai d'une heure est expiré.

Je n'ai reçu aucune opposition.

En conséquence, je proclame:

Membre de la commission des affaires culturelles et des civilisations d'outre-mer, M. Sar Diawar en remplacement de M. Ahmed Kotoko;

Membre de l'intercommission chargée de l'étude du rôle de l'Assemblée de l'Union française dans la structure de l'Union: M. Alduy, en remplacement de M. Charles-Cros.

— 13 —

REGLEMENT DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. La conférence des présidents propose à l'Assemblée de tenir sa prochaine séance publique jeudi 15 janvier, à quinze heures.

Il n'y a pas d'opposition ?...

La proposition de la conférence des présidents est adoptée.

La conférence des présidents propose d'autre part de fixer comme suit l'ordre du jour de cette séance:

1. — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur le projet de loi tendant à rendre applicables en Afrique équatoriale française les modifications apportées à des articles du code pénal par des textes en vigueur dans la métropole. (N°s 255 et 460, année 1952. — M. Boisdon, rapporteur.)

2. — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur le projet de loi autorisant le Président de la République à ratifier la convention internationale du travail n° 99 concernant les méthodes de fixation des salaires minima dans l'agriculture. (N°s 346 et 444, année 1952. — M. Bégarra, rapporteur; et n° 3, année 1953, avis de la commission de l'agriculture, de l'élevage, des chasses, des pêches et des forêts. — M. Roulleaux-Dugage, rapporteur; avis de la commission des relations extérieures. — Mme Lefaucheux, rapporteur.)

3. — Discussion de la proposition de MM. Bégarra, Belabed, Chekkal Daho, Lechani, Pieri, Alduy et des membres du groupe socialiste S. F. I. O. et apparentés, tendant à inviter le Gouvernement à établir un nouveau plan de scolarisation pour l'Algérie et à le doter de ressources suffisantes, tant algériennes que métropolitaines, en vue d'assurer la scolarisation totale dans les délais prévus par le décret du 27 novembre 1944. (N°s 215 et 451, année 1952. — Mme Malroux, rapporteur.)

4. — Discussion de la proposition de MM. Laurin, Delmas, Foccart, Lhuillier, Oudard et des membres du groupe du rassemblement du peuple français, tendant à inviter le Gouvernement à créer un fonds spécial de développement de la production aurifère pour développer et moderniser l'équipement des exploitations minières de l'Union française, réduire le prix de revient de l'or et assurer la rentabilité de sa production. (N°s 235, année 1951, et 443, année 1952. — M. Schmitt, rapporteur; avis de la commission des affaires financières. — M. Louis Delmas, rapporteur.)

Il n'y a pas d'opposition ?...

L'ordre du jour est ainsi réglé.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(*La séance est levée le 14 janvier, à une heure.*)

Le Chef du service de la sténographie de l'Assemblée de l'Union française,
RENÉ HINGRE.

Propositions de la conférence prescrite par l'article 41 du règlement de l'Assemblée de l'Union française.
(Réunion du 13 janvier 1953.)

Conformément à l'article 41 du règlement, le président de l'Assemblée de l'Union française a convoqué pour le mardi 13 janvier 1953, MM. les membres du bureau de l'Assemblée, MM. les présidents des groupes.

Cette conférence a décidé que pour le règlement de l'ordre du jour, les propositions suivantes seront soumises à l'approbation de l'Assemblée :

I. — Tenir séance publique le jeudi 15 janvier 1953, à quinze heures, pour :

La suite de la discussion des affaires restant inscrites à l'ordre du jour de la séance publique du mardi 13 janvier 1953.

II. — Tenir séance publique le mardi 20 janvier 1953, à quinze heures, pour :

a) La suite de la discussion des affaires restant inscrites à l'ordre du jour de la séance publique du jeudi 15 janvier 1953;

b) La discussion de la demande d'avis (n° 258, année 1952) sur la proposition de loi tendant à instituer dans chacun des pays et territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer un code civil à l'usage des citoyens ayant conservé leur statut personnel;

c) La discussion de la proposition (n° 141, année 1951) tendant à inviter le Gouvernement à faire inscrire au programme F. I. D. E. S. 1951-1952 un crédit de cinquante millions pour l'industrialisation de la production du karité au Soudan.

III. — Tenir séance publique le jeudi 22 janvier 1953, à quinze heures, pour :

a) Eventuellement, la suite de la discussion des affaires restant inscrites à l'ordre du jour de la séance publique du mardi 20 janvier 1953;

b) La discussion de la demande d'avis (n° 321, année 1951) sur le projet de loi modifiant certaines dispositions du décret du 9 octobre 1913 et textes subséquents sur l'organisation et le fonctionnement des municipalités à Madagascar, et déclarant ledit décret applicable au territoire des Comores.

NOMINATION DE RAPPORTEURS

Mme Eboué-Tell a été nommée rapporteur pour avis de la proposition (n° 448, année 1952), tendant à demander au Gouvernement de prendre toutes mesures utiles pour encourager la naissance de rapports personnels entre écoliers de la métropole et écoliers des pays d'outre-mer, spécialement en orientant l'action de chaque académie métropolitaine vers l'un des pays d'outre-mer dépendant de la République ou de l'Union française. Renvoyée pour le fond à la commission d'information.

M. Schmitt a été nommé rapporteur pour avis de la proposition (n° 141, année 1951), tendant à inviter le Gouvernement à faire inscrire au programme du F. I. D. E. S. 1951-1952 un crédit de cinquante millions pour l'industrialisation de la production du karité au Soudan, en remplacement de M. Montrat. Renvoyée pour le fond à la commission du plan, de l'équipement et des communications.

QUESTIONS ECRITES

REMISES A LA PRESIDENCE DE L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE
LE 13 JANVIER 1953

Application des articles 80 et 81 du règlement, ainsi conçus :

« Art. 80. — *Tout conseiller qui désire poser une question écrite au Gouvernement en remet le texte au président de l'Assemblée qui le communique au Gouvernement.*

« *Les questions écrites doivent être sommairement rédigées et ne contenir aucune imputation d'ordre personnel à l'égard de tiers nommément désignés; elles ne peuvent être posées que par un seul conseiller et à un seul ministre.* »

« Art. 81. — *Les questions écrites sont publiées à la suite du compte rendu* in extenso; *dans le mois qui suit cette publication, les réponses des ministres doivent également y être publiées.*

« *Les ministres ont toutefois la faculté de déclarer par écrit que l'intérêt public leur interdit de répondre ou, à titre exceptionnel, qu'ils réclament un délai supplémentaire pour rassembler les éléments de leur réponse; ce délai supplémentaire ne peut excéder un mois.*

« *Toute question écrite à laquelle il n'a pas été répondu dans les délais prévus ci-dessus est convertie en question orale si son auteur le demande. Elle prend rang au rôle des questions orales à la date de cette demande de conversion.* »

LISTE DE RAPPEL DES QUESTIONS ECRITES auxquelles il n'a pas été répondu dans le mois qui suit leur publication.

(Application de l'article 81 du règlement de l'Assemblée de l'Union française.)

Présidence du conseil.

N° 357 Mme Eboué-Tell.

Affaires étrangères.

N°s 47 M. Junillon; 230 M. La Gravière; 343 M. Alfred Bour.

Agriculture.

N° 279 M. Piot.

Budget.

N° 172 M. Sylvestre.

Défense nationale.

N°s 229 M. Dorange; 261 M. Borrey; 295 M. Albrand; 345 M. Dorange; 346 M. Dorange.

Education nationale.

N°s 355 M. Léger; 360 M. La Gravière.

Etats associés.

N°s 65 M. Pann Yung; 314 M. Pann Yung; 315 M. Pann Yung; 316 M. Pann Yung.

Finances et affaires économiques.

N°s 28 M. Alfred Bour; 196 M. Albrand; 237 M. Junillon; 351 M. Laurin; 356 M. La Gravière.

Fonction publique et réforme administrative.

N° 242 M. Alfred Bour.

France d'outre-mer.

N°s 204 M. Lapart; 329 M. Randretsa; 335 M. Boussenot; 363 M. Borrey.

Intérieur.

N°s 128 M. Begarra; 138 M. Begarra; 183 M. Sylvestre; 278 M. Piot.

Justice.

N° 69 M. Daber.

Reconstruction et urbanisme.

N° 354 M. Laurin

Santé publique et population.

N° 330 Mme Lefaucheux.

Travail et sécurité sociale.

N°s 234 M. Junillon; 255 M. Georges Boussenot; 350 M. Georges Monnet.

Travaux publics, transports et tourisme.

N° 195 M. Riond.

FINANCES ET AFFAIRES ECONOMIQUES

370. — 13 janvier 1953. — **M. P. Cornet** rappelle à **M. le ministre des finances et des affaires économiques** que la Banque de l'Afrique occidentale est assujettie, aux termes de ses statuts et des conventions qui la régissent: 1° à tous les impôts de droit commun, tant en France qu'en Afrique: impôts fonciers, patentes, impôts sur les bénéfices industriels et commerciaux, taxes sur le chiffre d'affaires, impôt sur les valeurs mobilières de 18 p. 100 sur toutes les distributions de dividendes, quel qu'en soit le bénéficiaire, etc.; 2° au droit de timbre sur la circulation; 3° à une redevance sur le montant des billets en circulation qui est calculée après déduction des impôts nouveaux créés depuis la loi du 29 janvier 1929 et des majorations des impôts existant à cette date (convention du 24 février 1927, art. 6) et constatant, d'autre part, que la puissance publique détient la totalité des parts bénéficiaires et 33.829 actions de la banque, perçoit des dividendes semestriels; demande que lui soit indiqué le montant des divers impôts acquittés par la banque, à ces différents titres, pour les exercices 1949/1950, 1950/1951, 1951/1952.

REPONSES DES MINISTRES

AUX QUESTIONS ECRITES

AFFAIRES ETRANGERES

358. — **M. Georges Oudard** demande à **M. le ministre des affaires étrangères:** 1° quelle démarche a été faite auprès du gouvernement italien pour protester contre les accusations infâmes portées par un député italien contre les troupes marocaines qu'il a assimilées aux « criminels de guerre » et pour protester aussi contre les propos indécents du même parlementaire relatifs au cimetière du Mont Mario où reposent tant de ces braves qui ne seraient pas tombés sur la terre italienne si le gouvernement italien fasciste n'avait, en 1940, déclaré la guerre à la France en des conditions trop connues pour être rappelées; 2° quelle a été la réponse du gouvernement italien à la démarche française; 3° si le Gouvernement français a l'intention, l'offense ayant été publique, de rendre à son tour public le texte de sa note et les excuses que ne peut manquer de lui avoir adressées le gouvernement italien et ainsi d'apaiser l'émotion qui s'est emparée de l'opinion publique de l'Union française. (*Question posée le 7 novembre* 1952.)

Réponse. — Le député italien dont il s'agit est M. Miéville, appartenant au parti néo-fasciste MSI, qui avait posé, le 30 octobre, au président du conseil, une question écrite « pour savoir s'il était exact, comme l'avaient annoncé certains journaux, que le Gouvernement s'apprêtait à recevoir avec les honneurs civils et militaires le maréchal de France Alphonse Juin, ex-commandant du corps expéditionnaire français, sous les ordres duquel ont opéré les troupes marocaines responsables des assassinats et des viols commis dans les zones d'Espéria, Roccagorga et Monteflascone, et qui, malgré les preuves circonstanciées et documentées de ces événements tragiques et barbares, n'a jamais exprimé sa réprobation des faits, ni pris à l'époque les sanctions que les lois de la guerre imposaient à l'égard des crimes de cette nature restés impunis; pour savoir, enfin, si le moment n'était pas venu d'opérer le transfert du cimetière marocain des pentes du Mont Mario en un lieu plus approprié et moins provoquant ». Les autorités italiennes responsables interrogées sur la position prise par le gouvernement italien à l'égard de cette question écrite pensent qu'il n'aura probablement pas à y répondre. La chambre italienne se trouve, en effet, en fin de législature avec un ordre du jour très chargé. Si, toutefois, celui-ci venait à être épuisé et qu'une réponse dût être donnée, il est permis de penser que celle-ci s'inspirerait des données suivantes: 1° les honneurs rendus au maréchal Juin sont ceux dus par le gouvernement italien aux chefs militaires alliés de son rang; 2° l'emplacement du cimetière militaire français a été concédé aux autorités françaises par une loi approuvée par le Parlement. Dans sa réponse éventuelle, le gouvernement italien désirant ignorer les accusations portées par le député néo-fasciste n'évoquerait pas les incidents auxquels ce parlementaire a fait allusion. En raison de ces assurances, il n'a pas paru opportun au Gouvernement français d'élever une protestation officielle.

FRANCE D'OUTRE-MER

361. — **M. Antoine Darian** demande à **M. le ministre de la France d'outre-mer** de lui indiquer le ou les budgets auxquels incombent les dépenses résultant des dispositions de l'article 9, paragraphe C, du décret n° 46-637 du 6 avril 1946, réglant l'organisation générale et le statut du personnel des services de l'agriculture aux colonies. (*Question posée le 27 novembre* 1952.)

Réponse. — Le décret n° 46-637 du 6 avril 1946 réglant l'organisation générale et le statut du personnel des services de l'agriculture aux colonies ne contient aucune disposition spécifiant l'imputation à l'un des budgets des territoires d'outre-mer des dépenses résultant de l'entretien des fonctionnaires stagiaires au cours de leur formation. La mise à la charge des budgets locaux de ces dépenses d'entretien résulte des demandes de recrutement que formulent les différents territoires en fonction de leurs besoins en personnel technique de cette catégorie et suivant les autorisations budgétaires consenties à cette fin par les assemblées territoriales.

ANNEXES AU PROCES-VERBAL

DE LA

séance du mardi 13 janvier 1953.

SCRUTIN (N° 1)

Sur la motion préalable de M. Barbé, Mlle Lafon et des membres du groupe communiste à la proposition (n° 335, année 1952) relative à certaines tendances qui se sont fait jour au Conseil de l'Europe.

Nombre des votants **156**
Majorité absolue **79**

Pour l'adoption **16**
Contre **140**

L'Assemblée de l'Union française n'a pas adopté.

Ont voté pour:

MM.
Arboussier (d).
Barbé.
Boiteau.
Boumendjel.
Carroué.
Comiti.
Egretaud.
Feix.
Lachenal.
Mlle Lafon.
Mignot.
Mitterrand.
Mouliéc (contre-amiral).
Odru.
Piot.
Thévenin.

Ont voté contre:

MM.
Ahmed Kotoko (Alifah).
Albrand.
Alduy.
André (Max).
Antonini.
Aubert.
Avinin.
Bazé (William).
Begarra.
Belabed.
Bême.
Berthaud.
Bichon (colonel).
Bidet.
Bocher.
Boisdon.
Bougenot.
Boukhelouа.
Bour (Alfred).
Bourgarel.
Boussenot (Georges).
Bruchard (de).
Buu Kinh.
Cao Van Chieu.
Castex.
Cazelles.
Charles-Cros.
Charlier.
Chastenet.
Chekkal Daho.
Cianfarani.
Coquart.
Cornet.
Costes.
Coulon.
Daher.
Dardelle.
Delmas (Louis).
Delpuech.
Detraves.
Diop Babakar.
Do Huu Thinh.
Dorange.
Dumas.
Dupuy (Marceau).
Dusseaulx.
Ebédé.
Mme Eboué-Tell.
Fillon.
Fleury.
Foccart.
Fontanet.
Frey.
Galimand.
Gentet.
Georget.
Gervain.
Giard.
Gorse.
Gouyon (de).
Griaulé.
Gueye Momar Djim.
Guiter (Jean).
Guy.
Guyard.
Héline
Ibrahim (Babikir).
Jacobson.
Julien (Charles-André).
Junillon.
Kaouza.
Kémajou.
La Gravière.
Laurent-Eynac.
Laurin.
Mlle Le Ber.
Le Brun Kéris.
Lechani.
Mme Lefaucheux.
Legentilhomme (général).
Léger.
Le Van Dinh.
Lévy (Roger).
Lhuillier.
Loste.
Mademba (Racine).
Mme Malroux.
Marguerite.
Marquet.
Menguy.
Messaï.
Milhe Poutingon.
Monnet.
Mme Emilienne Moreau.
Morel.
Nguyen Huy Lai.
Nguyen Khac Su.
Nguyen Duy Thanh.
Nguyen Huu Thuan.
Nguyen Van Ty.
Oudard.
Peretti.
Perier.
Pham Van Binh.
Phung Ba Nghia.
Pialoux.
Piéri.
Ramus.
Randretsa.
Raphaël-Leygues.
Rencurel.
Reverbori.
Ribéra.
Riond (Georges).
Roclore.
Rosenfeld.
Rosfelder.
Roulleaux-Dugage.

Roy.
Saïdou Djermakoye (Issoufou).
Sar Diawar.
Sarraut (Omer).
Schleiter (Gabriel).
Schmitt.
Schneider.
Schock.
Sicé (général).
Signoret.
Soppo Priso.
Susset.
Tétau.
Theeten.
Thomas (Jean-Marie).
Mme Tran Van Chuong.
Troisgros.
Vignes.
Viniger.
Vivier.
Voca.
Ya Doumbia.

N'ont pas pris part au vote :

MM.
Abdesselam.
Bentchicou.
Borrey.
Boubou (Hama).
Bouda (François).
Cortinchi (Guidicello).
Coubèche (Saïd-Ali).
Coulibaly (Mamadou).
Dadet.
Darlan.
Diarra Tiémoko.
Gaudart.
Hazoumé.
Lapart.
Léon.
Naroun.
Nignan.
Ouedraogo (Bougouraoua).
Polycarpe.
Savi de Tové (Jonathan).
Sérot.
Sim Var.
Sok Chhong.
Sousatte.
Thonn Ouk.
Touré.
Mme la princesse Pingpeang Yukanthor.
Zinsou.

S'est abstenu volontairement :

M. Sylvestre.

Excusés ou absents par congé :

MM.
Michalet.
Montrat.
Nguyen Trung Vinh.
Pann Yung.
Souvannavong Ourot.

N'a pas pris part au vote :

M. Albert Sarraut, président de l'Assemblée de l'Union française, qui présidait la séance.

Les nombres annoncés en séance avaient été de :

Nombre des votants 159
Majorité absolue 80

Pour l'adoption 46
Contre 113

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.

SCRUTIN (N° 2)

Sur l'ensemble de la proposition relative à certaines tendances qui se sont fait jour à la commission économique du Conseil de l'Europe.

Nombre des votants 168
Majorité absolue 85

Pour l'adoption 156
Contre 12

L'Assemblée de l'Union française a adopté.

Ont voté pour :

MM.
Abdesselam.
Ahmed Kotoko (Alifah).
Albrand.
Alduy.
André (Max).
Antonini.
Aubert.
Avinin.
Bazé (William).
Begarra.
Belabed.
Bème
Berthaud
Bichon (colonel).
Bidet.
Bocher.
Boisdon.
Borrey.
Bouda (François).
Bougenot.
Boukheloua.
Bour (Alfred).
Bourgarel.
Boussenot (Georges.)
Bruchard (de).
Buu Kinh.
Cao Van Chieu.
Castex.
Cazelles.
Charles-Cros.
Charlier.
Chastenet.
Chekkal Daho.
Cianfarani.
Coquart.
Cornet.
Cortinchi (Guidicello).
Costes.
Coubèche (Saïd-Ali).
Coulon.
Daber.
Dadet.
Dardelle.
Delmas (Louis).
Delpuech.
Detraves.
Diop Babakar.
Do Huu Thinh.
Dorange.
Dumas.
Dupuy (Marceau).
Dusseaulx.
Mme Eboué-Tell.
Fillon.
Fleury.
Foccart.
Fontanet.
Frey.
Galimand.
Gaudart.
Gentet.
Georget.
Gervain.
Giard.
Gorse.
Gouyon (de).
Griaule.
Gueye Momar Djim.
Guiter.
Guy.
Guyard.
Héline.
Ibrahim (Babikir).
Jacobson.
Julien (Charles-André).
Junillon.
Kaouza.
Kémajou.
La Gravière.
Laurent-Eynac.
Laurin.
Mlle Le Ber.
Le Brun Kéris.
Lechani.
Mme Lefaucheux.
Legentilhomme (général).
Léger.
Le Van Dinh.
Lévy (Roger).
Lhuillier.
Loste.
Madeimba (Racine).
Mme Malroux.
Marguerite.
Marquet.
Menguy.
Messai.
Milhe Poutingon.
Monnet.
Mme Emilienne Moreau.
Morel.
Nguyen Huy Lai.
Nguyen Khac Su.
Nguyen Duy Thanh.
Nguyen Huu Thuan.
Nguyen Trung Vinh.
Oudard.
Ouedraogo (Bougouraoua).
Peretti.
Perier
Pham Van Binh.
Phung Ba Nghia.
Pialoux.
Piéri.
Polycarpe.
Ramus.
Randretsa.
Raphaël-Leygues.
Rencurel.
Reverbori.
Ribéra.
Riond (Georges).
Roclore.
Rosenfeld.
Rosfelder.
Roulleaux-Dugage.
Roy.
Saïdou Djermakoye (Issoufou).
Sar Diawar.
Sarraut (Omer).
Savi de Tové (Jonathan).
Schleiter (Gabriel).
Schmitt.
Schneider.
Schock.
Sicé (général).
Signoret.
Sim Var.
Sok Chhong.
Sousatte.
Susset.
Sylvestre.
Tétau.
Theeten.
Thomas (Jean-Marie).
Thonn Ouk.
Touré.
Mme Tran Van Chuong.
Troisgros.
Vignes.
Viniger.
Vivier.
Voca.
Ya Doumbia.
Mme la Princesse Pingpeang Yukanthor.
Zinsou.

Ont voté contre :

MM.
Barbé.
Boiteau.
Carroué.
Comiti.
Egretaud.
Feix.
Lachenal.
Mlle Lafon.
Mignot.
Odru.
Piot.
Thévenin.

Se sont abstenus volontairement :

MM. Bentchicou, Ebédé, Soppo Priso.

N'ont pas pris part au vote :

MM.
Arboussier (d').
Boubou (Hama).
Boumendjel.
Coulibaly (Mamadou).
Darlan.
Diarra Tiémoko.
Hazoumé.
Lapart.
Léon.
Mitterrand.
Moulec (contre-amiral).
Naroun.
Nignan.
Sérot.

Excusés ou absents par congé :

MM.
Michalet.
Montrat.
Nguyen Van Ty.
Pann Yung.
Souvannavong Ourot.

N'a pas pris part au vote :

M. Albert Sarraut, président de l'Assemblée de l'Union française, qui présidait la séance.

Les nombres annoncés en séance avaient été de :

Nombre des votants 169
Majorité absolue 85

Pour l'adoption 157
Contre 12

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.